1980

Gazette officielle du Québec

Éditeur officiel
Québec

Partie 1
Avis juridiques

112e année
23 août 1980
No 34

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Editeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Editeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Editeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Editeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Editeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'EDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

1er Avis de dissolution (Article 26)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis à chacune des corporations suivantes, constituée sous l'autorité de la Loi sur les compagnies:

a) qu'elle a omis de produire le rapport prescrit par l'article 4 de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., chapitre R-22) pour les années indiquées;

b) et qu'en conséquence, faute par elle d'avoir fourni ce rapport et de payer les droits exigibles dans les 60 jours de la publication du présent avis, il entend procéder à la dissolution de cette corporation.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Rapports à produire	Droits exigibles
VETEMENTS ET MARCHANDISES INTERNATIONAUX INC. 1273-9926	70 09 21	1971 à 1973 incl. 1977, 1978, 1979 et rapport initial	135,00 $

*8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
AGENCE DE SERVICE TRANE DE MONTRÉAL INC. *MONTRÉAL TRANE SERVICE AGENCY INC.* 1236-5284	TRANE, VENTE & SERVICE (MONTRÉAL) INC.	70 01 02
BOND METAL FINISHERS CO. LIMITED 1127-4271	LE GROUPE B.M.F. INC.	62 04 02
DOBE INVESTMENTS LTD. 1253-8732	LES PLACEMENTS DOBE LTÉE	59 01 08
DRUCE DOOR SERVICE LTD. 1118-0213	TECHNIPORTE INC.	63 02 01
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ BOURASSA INC. 1340-3753	JOHN H. BOURASSA INC.	73 08 08
LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LACHINE 1364-0172	LA FONDATION PEARL HARRINGTON DU CENTRE HOSPITALIER DE LACHINE	75 07 31
G.P. ELECTRIC INC. 1212-1612	LES ENTREPRISES G.P. ÉLECTRIQUES INC. *G.P. ELECTRIC INC.*	71 04 16

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
GAUDREAULT PLASTERING LTD. 1177-0963	LES CONSTRUCTIONS MARCEL GAUDREAULT INC. *MARCEL GAUDREAULT CONSTRUCTION INC.*	59 04 24
IDEAL BODY LIMITED 1156-1784	LA COMPAGNIE IDÉAL BODY INC. ..... *IDÉAL BODY INC.*	47 07 04
THE LAC DES CHATS DISTRICT ASSOCIATION INC. 1245-5507	ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC DES CHATS INC.	57 06 05
RON ENGINEERING & CONSTRUCTION (QUÉBEC) LTD. 1292-2159	ENTREPRISE DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE ET GÉNÉRALE RON (QUÉBEC) INC. *RON ENGINEERING & CONSTRUCTION (QUÉBEC) INC.*	63 02 21

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
ADVANCE DEVELOPMENT CORPORATION 1469-9524	59 02 27	1400, Franklin Drive, Laval
ASSOCIATION DES EVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC 1257-7953	60 04 12	12241, rue Ontario est, Pointe-aux-Trembles
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE L'ANSE AUX OUTARDES INC. 1464-0700	76 01 07	12396, rue Monty, Montréal-Nord
ASSURANCES REDA, RANTUCCI & ASSOCIÉS INC. 1368-8692	74 07 27	6020, rue Jean-Talon est, bureau 830, Saint-Léonard
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA COTE-NORD 1638-0560	79 08 06	Sept-Îles
BOIS IROQUOIS (QUEBEC) LTEE 1368-9625	74 07 12	340, rue St-Thomas, Saint-Séverin
BOUTIQUE D'ANIMAUX OCEANIUM INC. 1636-2816	79 07 31	2256, rue Hudon, Laval
BOUTIQUE INGÉNUE INC. 1138-8030	66 07 11	2985, boulevard Graham, Mont-Royal
LES BOUTIQUES MARJOLAINE INC. 1474-0849	77 02 10	500, avenue Béchard, Vanier
CARROSSERIE D'AUTO VICTORIA-LACHINE LTÉE 1469-8435	76 09 03	144 A, rue Victoria, Lachine

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
CENTRE DE TRAITEMENT DES VARICES LONGUEUIL INC. 1628-9852	78 08 11	3600, rue Beaumont, Brossard
CLUB DE MOTO LES UNIQUES INC. 1462-9232	75 11 06	30, côte de la Miche, Saint-Joachim
CLUB FRANCOPHONE DES DIX INC. 1477-8880	77 05 20	125, rue de La Perrière, Boucherville
LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES ET DE DEVELOPPEMENT DES LAURENTIDES ET DU BOUCLIER PRE-CAMBRIEN INC. 1329-8369	73 03 13	1187, rue Bishop, Montréal
COMPAGNIE JESS LTEE 1370-2675	74 11 04	8465, chemin Devonshire, Mont-Royal
CONSTRUCTION R. RACICOT INC. 1368-2307	74 05 13	1805, rue Kirouac, appartement 102, Longueuil
LES CONSTRUCTIONS MALIBOURG INC. 1462-8952	75 11 04	25, avenue des Sources, Saint-Sauveur
CORPORATION DE SOUTIEN-GORGE VOGUE 1357-0247	74 01 02	5475, boulevard Industriel, Waterloo
CORPORATION SEPCO-METCON 1106-0845	63 01 09	8275, rue Lafrenaie, Saint-Léonard
COSMAN INC. 1479-3269	77 07 08	3200, rue Grande-Allée, Saint-Hubert
ENTREPRISES ANNETTE HUET INC. 1232-9165	65 03 25	2179, rue des Roses, Carignan
LES ENTREPRISES LAPRADE LTEE 1309-8314	64 04 24	1267, chemin Lac-St-Louis, Léry
ENTREPRISES MARGO ASHBY INC. 1329-9862	73 05 25	1950, boulevard de la Concorde, Laval
LES ÉVENEMENTS SOCIAUX INC. 1258-1443	59 10 20	283, chemin Côte-Ste-Catherine, Outremont
PIERRE FARMER & ASSOCIES INC. 1224-1592	71 11 26	1334, rue Des Peupliers, Mont-St-Hilaire
FLOWER FINANCE & INVESTMENT CORP. 1259-5070	68 03 08	1, carré Westmount, bureau 1212, Westmount
LES FOYERS SAVARIA LTÉE 1630-9502	78 10 31	100, boulevard Brien, Repentigny
G.L. CONSTRUCTION INC. 1263-2394	63 12 31	7120, avenue Montpensier, Anjou
J. GAGNE & ASSOCIES LTEE 1508-7281	77 11 17	3350, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec
FLORENT GARNEAU INC. 1350-0343	73 11 05	221, l'Espérance, Lavaltrie
R. & R. GRENIER LTÉE 1476-8626	77 04 22	644, rue Louis-Joseph-Papineau, Saint-Eustache

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
INDUSTRIES A.B.L. INC. 1472-2367	76 12 13	96, rue de Vaudreuil, Boucherville
LES INVESTISSEMENTS PANAM LTEE 1509-7132	77 12 20	4920, boulevard de Maisonneuve ouest, Westmount
P. ET N. LAMOUREUX LTÉE 1351-7321	73 12 07	605, rue Lavoisier, Repentigny
LITHOGRAPHIE FORREST LIMITÉE 1125-3903	28 07 04	16, promenade Ronald, Montréal-Ouest
MIAN SERVICES LTD. 1275-5484	67 02 17	755, boulevard Lebeau, Saint-Laurent
MOUVEMENT POUR LE MAINTIEN DE LA LITURGIE ROMAINE TRADITIONNELLE 1467-3990	76 05 27	515, rue Notre-Dame, Boucherville
PABEAR INC. 1509-7033	77 12 22	97, rue Marie-Parent, Québec
PHOTO DECOR LTEE 1355-3367	74 02 06	4304, croissant Redwood, Pierrefonds
PLACEMENTS ALLARD INC. 1231-2732	63 10 01	Route rurale numéro 1, Dunham
PLACEMENTS C.H.A.P. INC. 1633-4831	79 02 05	1208, rue Chamberry, Mascouche
PLACEMENTS NOUVELLE ERE INC. 1257-4752	71 12 16	60, 1re Rue, Gagnon
PLOMBERIE JEAN LTEE 1191-5683	69 10 21	7500, route Principale, Saint-Michel-des-Saints
PRIÈRE SECOURS 1478-9424	77 06 23	1105, rue Belvédère, Québec
LES PRODUCTIONS B.E. INC. 1502-9838	76 04 09	381, rue St-Jacques, Montréal
RESTAURANT LA CUISINE BELGE INC. 1336-1720	72 11 27	1600, boulevard St-Martin est, Tour B, suite 650, Laval
DORIS ST-ONGE INC. 1368-9179	74 07 08	Saint-Sauveur-des-Monts
SIMULEC INC. 1503-7096	76 06 02	12, rue Magnolia, Baie-d'Urfé
M.G. THIBAULT INC. 1141-7623	68 03 19	97, montée du Moulin, Laval
LES TRANSPORTS MATAGAMI LTEE 1274-6707	71 07 08	1215, montée Pilon, Les Cèdres
TWIST-TIE MANUFACTURING INC. 1116-4357	64 07 22	7477, route Transcanadienne, Saint-Laurent
VEHIREX INC. 1501-7049	76 01 12	1710, boulevard St-Régis, Dorval

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
VICTOR TRANSPORT LTEE 1287-3717	62 11 23	Beauceville
VOLTELEC INC. 1371-8127	75 03 21	5445, boulevard Henri-Bourassa ouest, Saint-Laurent

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
AMCESSE DRUMMOND INC. 1332-9388	72 08 14	7
AQUA HOLDINGS CORPORATION 1233-3985	66 06 17	3
ASSOCIATION DES EVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC 1257-7953	60 04 12	4
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLAZA ARTHUR BUIES 1635-1264	79 04 03	5
L'ASSOCIATION DES PARAPLEGIQUES ET HANDICAPES DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC. 1326-6416	68 12 19	5
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE L'ANSE AUX OUTARDES INC. 1464-0700	76 01 07	5
AUDIO OPUS LTEE 1336-6851	73 03 12	3
BEDARD, LAVOIE & LESSARD (1977) INC. 1506-0932	77 08 16	3
BERTOLLI CANADA LTD. 1111-1796	61 08 02	3
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA COTE-NORD 1638-0560	79 08 06	8
CABLOVISION INC. 1162-2362	60 04 25	4
CLUB AUTO SPORT METROPOLITAIN INC. 1328-9178	62 12 12	5
CLUB DE RADIO INTER-COMTÉS 1625-1936	78 04 07	7
CLUB SOCIAL LARINO FRENTER DE MONTREAL INC. 1627-8251	78 06 27	4

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
COMITE CIVIL DU CORPS DE CADETS 2675 R.C.E. 1627-5562	78 06 19	12
LE CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS LANAUDIERE 1272-4001	47 10 31	15
CORPORATION CHORALE-DISCO VI 1633-2827	79 02 01	4
FERBLANTERIE M.M.D. INC. 1628-7997	78 08 04	4
FONDATION DE LA SALLE 1641-6802	80 02 15	9
LA FONDATION RICHELIEU J.A.K. INC. 1510-1272	78 01 24	9
LES GESTIONS BAIKOWITZ LTEE 1327-7629	63 03 25	5
LIONEL GRENIER AUTOMOBILES INC. 1132-7517	60 12 07	5
GROUPEMENT MONOPARENTAL L'INTERVALE, LONGUEUIL 1627-7675	78 06 26	6
LES ISOLATIONS SELECT INC. 1215-9000	70 10 22	3
PLACEMENTS SOSEL INC. 1361-0811	75 01 06	3
LA POPOTE ROULANTE D'ALMA 1471-2616	76 12 22	10
RENWICK DU CANADA INC. 1115-9399	46 01 15	3
SOCIETE D'ANALYSES BIO-PHARMACEUTIQUES INC. 1232-4133	71 03 10	3
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES BOIS-FRANCS INC. 1260-9582	72 02 21	6
SOCIETE D'HISTOIRE DE SAINT-LAURENT 1638-0347	79 08 03	5
TRAVAUX D'USINAGE GENERAUX KONCZ INC. 1370-2360	74 10 31	3

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE LAC ST-JEAN INC. 1268-1581	57 04 08	1165, boulevard St-Luc ouest, Alma
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE SAGUENAY INC. 1274-0015	69 03 24	1324, boulevard Talbot, Chicoutimi
L'ASSOCIATION DES PARAPLEGIQUES ET HANDICAPES DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC. 1326-6416	68 12 19	1786, boulevard St-Ignace, Chicoutimi
L'ATELIER DE DESIGN LTEE 1252-3536	67 05 01	1463, rue Préfontaine est, Montréal
J. BASTIEN & FILS INC. 1132-3458	54 12 09	182, rue Brière, Saint-Jérôme
BELRAMPA INC. 1332-9891	72 11 06	1010, Ste-Catherine ouest, bureau 5, Montréal
BETON ST-JEAN LTEE 1151-6432	55 02 04	25, Petit-Bernier, Saint-Jean-sur-Richelieu
BONBONS PAUL INC. 1194-5011	68 03 26	12530, rue de Rivoli, Montréal
CARRIERE BERNIER LTEE 1151-6507	55 02 04	25, Petit-Bernier, Saint-Jean-sur-Richelieu
CENTRE DE CONCENTRATION SUR LES ARTS CONTEMPORAINS LA PIE TANT PIS INC. 1508-5558	77 11 14	935, rue Claire-Fontaine, appartement 3, Québec
LE CENTRE D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE DE ST-HYACINTHE 1467-7231	76 06 07	212, rue St-François, Saint-Hyacinthe
LA CHATELAINE CORSETIERE INC. 1133-0420	67 07 19	444, boulevard St-Joseph, Hull
CLINIQUE MEDICALE JOLIETTE INC. 1625-1746	78 04 07	3637, rue Ontario est, Montréal
CLUB SOCIAL LARINO FRENTER DE MONTREAL INC. 1627-8251	78 06 27	1980, rue Tillemont, Montréal
LE CLUB SPORTIF ET CULTUREL HILLTOPPERS 1640-4360	79 12 14	1500, rue Stanley, bureau 200, Montréal
COMITE D'AIDE TECHNIQUE COUP DE MAIN INC. 1633-5903	79 03 30	301, rue Carillon, Québec
CORPORATION DU CAMP MARCEL INC. 1242-5252	70 05 12	1085, rang Camp-Marcel, Sainte-Béatrix
CREATIONS POUR ELLE (AMOS) INC. 1337-4194	72 11 14	92, 1re Avenue ouest, Amos
JACQUES DESPARS (HULL) INC. 1333-0410	72 10 30	320, rue St-Joseph, Hull

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
DEVELOPPEMENTS URBAINS CANDIAC INC. 1353-1124	55 01 14	9, boulevard Montcalm, bureau 530, Candiac
DORBIN LIMITED 1302-2512	65 12 06	350, rue de Louvain ouest, Montréal
L'ÉCHO DE VAUDREUIL SOULANGES INC. 1255-5173	71 06 08	123, rue Dumont, Dorion
EDITIONS DE L'ETOILE INCORPOREE 1255-7104	69 03 18	123, rue Dumont, Dorion
LES ENTREPRISES A.H. ASBESTOS INC. 1506-5378	77 08 29	Route rurale numéro 1, Asbestos
LES ENTREPRISES FRANSKY LTEE 1371-0942	75 02 27	3963, avenue Coloniale, Montréal
LES ENTREPRISES P. GRANDMAITRE INC. 1510-5612	78 01 27	264, avenue Larivière, Rouyn
LES ENTREPRISES PEMIK INC. 1503-6882	76 06 01	77, rue Ste-Catherine est, Montréal
EQUIPEMENTS D'INCENDIE MOREAU INC. 1628-7864	78 08 01	2368, rue Bélanger, Montréal
J.G. FAUCHER INC. 1258-9099	65 04 09	175, rue Somerville, Montréal
FETES DU VIEUX ST-EUSTACHE INC. 1464-6426	76 02 06	220, boulevard Sauvé, Saint-Eustache
FONDATION D'ANESTHESIOLOGIE ET RÉANIMATION DU QUEBEC 1643-5125	80 04 10	2, complexe Desjardins, bureau 3000, Montréal
LA FONDATION RICHELIEU J.A.K. INC. 1510-1272	78 01 24	177, rue St-Dominique, Jonquière
GRAND PRIX TROIS-RIVIERES INC. 1264-0553	71 04 06	Terrain de l'Exposition, Trois-Rivières
GROSSI & FILS INC. 1142-6459	67 03 06	895, montée Gravel (Sainte-Dorothée) Laval
IMMEUBLE CARREFOUR METROPOLITAIN (1975) INC. .. 1366-6961	75 08 26	1100, boulevard Crémazie est, bureau 810, Montréal
LES IMMEUBLES G.L. B.L. INC. 1353-1702	71 09 08	1323, boulevard St-Paul, Chicoutimi
LES INDUSTRIES KOBOK INC 1155-4995	63 01 15	165, Grande-Allée est, bureau 1203, Québec
INVESTISSEMENTS MILOPI INC. 1625-2223	78 04 17	787, 9e Avenue, Lachine
ANDREW KOENIG IMPORTING CO. LTD. 1110-0203	66 04 19	9320, rue St-Laurent, bureau 806, Montréal
LAGO CORPORATION 1301-8189	59 04 21	3, carré Westmount, bureau 811, Westmount

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LARIN ENGRAVING (1964) INC. 1119-0014	64 05 11	651, rue Notre-Dame ouest, Montréal
MACDONALD MINES LTD. (No personal liability) 1275-7555	36 12 23	1010, rue Sherbrooke ouest, 25e étage, Montréal
MANOIR DES RAPIDES INC. 1146-3148	62 02 28	1160, rue Principale, Gatineau
MÉTALOX INC. 1470-3102	76 09 21	145, rue Industrielle, Rimouski
LES MODES BERTEX INC. 1368-0863	74 05 03	5605, avenue de Gaspé, Montréal
ARAM A. PAPASIAN INC. 1310-9053	59 03 26	50, boulevard Crémazie ouest, Montréal
ROMÉE PAYETTE INC. 1279-2826	48 08 31	129, avenue Labrie, Laval
PLACEMENTS BETSHEL LTÉE 1369-8121	74 09 26	6600, chemin Kildare, bureau 204, Côte-Saint-Luc
PLACEMENTS J.L.T. INC. 1304-6347	60 06 21	630, boulevard Dorchester ouest, bureau 1600, Montréal
PLACEMENTS SUZANNE OUIMET INC. 1278-5259	66 07 15	675, rue Dunlop, Outremont
PORCHERIE DES PINS INC. 1627-4169	78 06 13	396, rang St-Joseph, Charette
PROJET BONAVENTURE INC. 1502-5745	76 03 16	625, avenue du Président-Kennedy, bureau 509, Montréal
RAYMOND ST-ARNAUD INC. 1467-9864	76 06 22	3445, côte Rosemont, Trois-Rivières-Ouest
DORIS ST-ONGE INC. 1368-9179	74 07 08	Galerie des Monts, Saint-Sauveur-des-Monts
SALON DE COIFFURE LE CERCLE INC. 1370-3608	74 11 12	3585, rue Berri, bureau 140, Montréal
SALON MAGUIRE INC. 1158-7839	67 12 29	1971, rue St-Michel, Sillery
SECURITE A.F.T. INC. 1471-2293	76 11 01	1732, rue Darling, Montréal
SEGA SUPPLY (CANADA) LIMITED 1180-4861	64 10 29	600, boulevard Dorchester ouest, Montréal
SERVICES AUX FAMILLES DU QUARTIER CENTRE-SUD 1468-2959	76 07 06	1801, rue Poupart, Montréal
SOCIETE D'AMENAGEMENT INTEGRE DES RESSOURCES DE L'EST DU QUEBEC 1465-0451	76 02 25	284, rue Potvin, Rimouski
SOCIETE DE GESTION ADMINISTHEQUE INC. 1348-3300	73 11 06	160, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
SOCIETE DE GESTION J.G.M. INC. 1504-1320	76 07 05	1509, rue Sherbrooke ouest, bureau 84, Montréal
SOCIETE DE GESTION LUNEBOURG INC. 1508-9592	77 11 25	1880, rue Lunebourg, appartement 2, Laval
LA SOCIETE DES PROPRIETAIRES FONCIERS DE SHAWINIGAN INC 1645-8473	80 07 03	768, 4e Rue, Shawinigan
LA SOCIETE D'ESCOMPTE DE MONTREAL, LTEE 1252-2819	64 04 08	630, boulevard Dorchester ouest, bureau 1600, Montréal
SOCIETE INDUSTRIELLE LAURENTIDES INC 1316-3670	59 07 02	630, boulevard Dorchester ouest, bureau 1600, Montréal
SOGEPLAN LIMITEE 1284-6408	65 07 19	1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 1212, Montréal
TERMINUS D'AMOS INC. 1475-8148	77 09 27	132, 10e Avenue ouest, Amos
LE THEATRE DU REVERBERE INC. 1644-1826	80 05 01	1000, route de l'Église, Sainte-Foy
TRAITEURS LE RICHE & LANGEVIN (QUEBEC) INC 1636-7658	79 06 04	8255, rue Bougainville, Montréal
TRANSBESTOS INC. 1635-4573	79 04 12	475, 3e Avenue, Asbestos
L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC 1272-2955	24 06 14	315, boulevard Dorchester est, bureau 301, Montréal
LA VOIX DE TRACY LTEE 1286-4435	60 02 15	82, rue du Roi, Sorel

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des corporations (Article 18)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
MARBAN INC. 1646-1626	MARBAN LIMITÉE GUARDIAN POLY INDUSTRIES LTD.	80 07 26	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal
TWINPAK INC. 1646-2582	AMPAK LIMITED TWINPAK LTÉE	80 08 01	2225, boulevard Hymus, Dorval

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
SERVICE SUR INFORMATIQUE MISTASSINI INC. 1645-6238	80 06 23	66, rue Dequen, Mistassini

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ATELIER PLUS INC. 1508-1060	77 10 28	80 07 29	De la dénomination sociale: LE GROUPE DESIGN ADD INC.
RICHARD CHRISTOPHE INC. 1463-8746	75 12 22	80 07 10	De la dénomination sociale: ROBIDOUX-CHRISTOPHE INC.
LA CIDRERIE DU QUÉBEC LTÉE 1208-6849	71 05 05	80 08 07	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
CORPORATION DES MINERAIS UNIVERSELS (Libre de responsabilité personnelle) 1275-8264	68 11 25	80 06 25	Des objets
FLEURISTE ST-LUC INC. 1151-5590	69 06 06	80 06 12	De la dénomination sociale: FLEURISTE ST-JEAN INC.
HÔTEL-MOTEL LE KÉBÉCOIS INC. 1159-4769	65 05 28	80 02 26	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ALCIDE THÉBERGE INC.
HÔTEL-MOTEL LE KÉBÉCOIS INC. 1159-4769	65 05 28	80 02 26	Des objets
PHENTEX INC. 1151-2688	66 12 30	80 07 18	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LES PLACEMENTS RAYMOND LONGTIN LTÉE 1272-4464	67 04 11	80 07 24	Du capital-actions
LE REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS POUR L'ENVIRONNEMENT (RQPE) INC. 1350-9516	74 01 03	80 04 03	De la dénomination sociale: LE REGROUPEMENT ÉCOLOGIQUE QUÉBÉCOIS — RÉGION DE MONTRÉAL (R.E.Q. - MONTRÉAL) INC.
SALLE À MANGER PHÉNICIENNE INC. *PHOENICIAN DINING-ROOM INC.* 1341-7977	73 10 10	80 07 29	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES S. AINA INC. *S. AINA ENTERPRISES INC.*

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DU CANAL ET DU PATRIMOINE DU COMTÉ DE BEAUHARNOIS 1501-9292	76 01 29	80 04 21	1) De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU COMTÉ DE BEAUHARNOIS; 2) des objets; 3) des dispositions; 4) du nombre des administrateurs.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TORTUE LTÉE 1480-7036	75 11 04	80 07 22	Du capital-actions
STERLING AGENCIES INC. 1321-2964	55 09 23	80 07 29	De la dénomination sociale: LE SYNDICAT DU BIJOU INC.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ABRITON INC. 1645-9489	80 07 08	Montréal
JEAN-PAUL ALLARD INC. 1646-7128	80 07 24	Québec
AMBULANCES RICHELIEU INC. 1646-8480	80 07 28	Richelieu
ANTI-CORROSION INDUSTRIELLE DES-ROCHERS INC. 1646-6716	80 07 25	Québec
BEAUCE MÉDIA INC. 1646-8381	80 07 25	Beauce
BELDEC INC. 1646-8498	80 07 28	Labelle
GILLES BELLEMARE ASSURANCES INC. 1645-6006	80 06 23	Saint-Maurice
BOUCHERIE ST-AMABLE INC. 1646-8233	80 07 24	Beauharnois
BOUTIQUE DU SON INC. 1646-8829	80 07 30	Saint-François
CADORET & FRÈRES INC. 1646-8670	80 07 29	Québec
JEAN-GUY CANTIN INC. 1646-8878	80 07 29	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CAPONOR INC. 1646-8712	80 07 30	Saint-Hyacinthe
LES CHARCUTERIES TREMBLAY INC. 1646-8142	80 07 24	Chicoutimi
CHEZ MARGOT FRUITS & LÉGUMES INC. 1646-8274	80 07 25	Montréal
CLINIQUE MÉDICALE CHA-BOR (1980) INC. 1646-8308	80 07 24	Montréal
CLUB DES MULTIPLES INC. 1646-8779	80 07 29	Rimouski
COMACTION INC. 1646-6732	80 07 14	Montréal
COMPTOIR MIJO-LAINE INC. 1646-9009	80 07 31	Québec
CONTENANTS INDÉPENDANTS INC. 1646-8340	80 07 25	Joliette
CORPORATION DE LOCATION D'AMÉRIQUE INC. *RENTAL CORPORATION OF AMERICA INC.* 1646-8647	80 07 29	Montréal
DÉVELOPPEMENT RURAL GASPÉSIEN INC. 1646-8621	80 07 29	Bonaventure
LES DISTRIBUTIONS M.H. GAGNÉ INC. 1646-8837	80 07 30	Chicoutimi
DYWIDAG QUÉBEC INC. 1643-6024	80 04 14	Montréal
LES ÉCURIES SYLVAIN INC. 1646-8522	80 07 28	Montréal
LES ÉLEVAGES GASCON INC. 1646-8092	80 07 24	Richelieu
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES C. DUCLOS INC. 1646-8589	80 07 28	Saint-François
ENTREPRISES FORESTIÈRES ANDRÉ GILBERT INC. 1646-8696	80 07 30	Joliette
ENTREPRISES MOHEEL INC. 1646-8514	80 07 28	Saint-François
ENTREPRISES PIERRE PFENNING INC. 1645-8341	80 07 02	Montréal
LES ENTREPRISES URBANOPLEX INC. 1646-6526	80 07 11	Montréal
LES ÉQUIPEMENTS SAINT-RAYMOND INC. 1646-8126	80 07 24	Québec
LA FERME AVICOLE DE ST-JÉRÔME INC. 1646-8266	80 07 24	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME BEAUCERONNE INC. 1646-8365	80 07 25	Beauce
FLEURISTE MARIO LAVOIE INC. 1646-8357	80 07 25	Québec
LES FLOTTEURS MARITIMES 20-100 INC. 1646-7375	80 07 18	Montréal
GARAGE BENOÎT GUÉRIN INC. 1646-8530	80 07 28	Roberval
GARAGE PAUL CHAUSSÉ & FILS INC. 1646-8597	80 07 28	Joliette
GESTION J. LEFEBVRE INC. 1646-8548	80 07 28	Montréal
GESTION PARMON INC. 1646-7938	80 07 23	Québec
GESTION RAMIRO TENTI INC. 1646-8316	80 07 25	Montréal
GESTION TROIS INC. 1646-8738	80 07 29	Québec
GRAYLIM INC. 1646-8282	80 07 25	Montréal
LES IMMEUBLES CHA-BOR INC. 1646-8290	80 07 24	Montréal
IMPORTATIONS HANG FUNG INC. 1646-8795	80 07 29	Montréal
INCOFAM INC. 1646-7409	80 07 18	Montréal
LES INDUSTRIES FOREX INC. 1646-6864	80 07 15	Beauce
LES INDUSTRIES RICHARD INC. 1646-8704	80 07 29	Beauce
CONRAD & EDGARD LACASSE INC. 1646-8860	80 07 30	Labelle
LAFLAMME J.E. NOUVEAUTÉS INC. 1646-8555	80 07 28	Roberval
LAROUCHE & CLOUTIER INC. 1646-8639	80 07 29	Chicoutimi
MACHINERIE B.M.L. INC. 1646-8449	80 07 28	Trois-Rivières
A. BEN MATHIEU INC. 1646-8662	80 07 29	Arthabaska
1641-9210 QUÉBEC INC. 1641-9210	80 07 23	Saint-Jérôme
1641-9228 QUÉBEC INC. 1641-9228	80 07 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1645-8978 QUÉBEC INC. 1645-8978	80 07 22	Saint-Hyacinthe
1646-8605 QUÉBEC INC. 1646-8605	80 07 29	Montréal
1646-8688 QUÉBEC INC. 1646-8688	80 07 29	Québec
1646-8720 QUÉBEC INC. 1646-8720	80 07 29	Québec
MONT-ROLLAND SÉCURITÉ & ENTRETIEN INC. *MONT-ROLLAND SECURITY & MAINTENANCE INC.* 1646-8399	80 07 28	Terrebonne
LES MOTELS GAGNÉ INC. 1646-6815	80 07 24	Granby
PLACEMENT THERRIEN INC. 1643-1363	80 03 27	Saint-François
LES PLACEMENTS GRÉGOIRE GUÉRETTE INC. 1646-8613	80 07 29	Drummond
LES PRODUITS FORESTIERS P.A.G. INC. 1646-8423	80 07 28	Saint-Jérôme
REMORQUE GASPÉSIE INC. *GASPÉSIA TRAILER INC.* 1646-8811	80 07 30	Gaspé
LES RÉSIDENCES DE STE-ANNE-DES-LACS INC. 1646-8258	80 07 24	Terrebonne
LA SABLIÈRE J.R.A. INC. 1646-8761	80 07 29	Saint-Hyacinthe
M.D. ST-PAULIN INC. 1646-8415	80 07 28	Trois-Rivières
SALON FANTASIA INC. 1645-5644	80 07 02	Montréal
LES SERRES COURTEAU INC. 1646-8407	80 07 28	Trois-Rivières
SERVICES TECHNIQUES ROUTIERS SPÉCIALISÉS (S.T.R.S.) INC. 1646-8886	80 07 31	Québec
LES SERVICES TOUJOURS VERTS INC. 1646-8746	80 07 29	Terrebonne
SOQUENORD INC. 1646-8787	80 07 29	Abitibi
TABAGIE DU VIEUX QUARTIER INC. 1646-8324	80 07 25	Québec
VIDÉO MESSAGE (910) INC. 1646-8753	80 07 29	Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
J.A. BÉGIN LTÉE 1228-1556	59 06 30	80 07 29
J.R.M. BELLEROSE INC. 1507-5955	77 10 11	80 07 10
BES-TAR LTÉE 1184-5997	64 01 08	80 07 28
CABLEVISION DU NORD DE QUÉBEC INC. 1174-3887	57 10 19	80 06 16
CAFFA INC 1461-4275	75 08 15	80 07 23
CENTRE D'INFORMATIQUE L.M. INC. 1503-3426	76 05 05	80 07 24
G. W. CLARK & CO. LTD. 1288-8079	57 05 27	80 07 23
CONSEILLERS CAPITAL LTÉE 1366-5831	75 08 15	80 07 23
DÉPANNEUR DU VALLON INC. 1634-6504	79 03 15	80 07 29
DÉPANNEUR NYKO INC. 1631-7240	78 11 27	80 07 22
DOMAINE CHERBOURG INC. 1246-4442	70 12 23	80 07 29
DONAQUIN INC. 1254-0795	70 09 09	80 07 28
ENTREPRISES COMMERCIALES LANDOR LTÉE 1119-1319	46 05 03	80 07 22
LES ENTREPRISES MORNE INC. 1276-7125	72 03 01	80 07 25
LES ENTREPRISES ROBERT BOUDREAU INC. 1371-1783	75 01 30	80 07 23
LES ENTREPRISES VAUBEC INC. 1371-4779	75 02 25	80 07 21
LES ÉQUIPEMENTS MARCEL DUBÉ INC. 1625-5366	78 04 18	80 07 25
EXCAVATION L. PERRAS INC. 1476-4120	77 04 12	80 07 28
GESTION TELCOBEC INC. 1462-4068	75 10 06	80 07 16
GLOBDENT LTÉE 1206-7260	71 01 12	80 07 23

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
HASKO CONSTRUCTION INC. 1193-1086	70 01 27	80 07 18
IMMEUBLES BOIS JOLI, INC. 1268-9238	59 04 01	80 07 24
IMMEUBLES H.R. INC. 1475-3107	77 03 16	80 07 24
LES IMMEUBLES LÉVESQUE & PARENT INC. 1479-8516	77 07 27	80 07 24
LES IMMEUBLES VALICHAM INC. 1507-8330	77 10 17	80 07 22
INSTITUT UNESCORPS INC. 1640-3065	79 12 10	80 07 28
M. JACQUES & C. BÉLANGER INC. 1288-9069	67 10 20	80 07 22
JAMCO INC. 1219-6952	71 09 16	80 07 21
JACQUES LABELLE, PAYSAGISTE INC. 1636-4911	79 05 25	80 07 29
LASALLE SPRING SERVICE LTD. 1309-8389	68 03 05	80 07 24
LES MACHINERIES MIRABEL INC. 1337-8120	73 08 13	80 06 19
U.F. MUTZKE INC. 1107-0000	69 02 19	80 07 22
NOUVEAUTÉS B. GRÉGOIRE INC. 1330-1643	73 05 16	80 07 23
L'OPTIQUE LAVIOLETTE LTÉE 1166-6708	62 02 07	80 07 07
OXYGÈNE LAURENDEAU & FILS INC. 1630-6169	78 10 18	80 07 23
YVON PARADIS INC. 1158-0925	63 03 01	80 07 24
PÉTROLES ORFORD INC. 1161-8121	68 05 02	80 07 07
LES PLACEMENTS J.G. AUGER INC. 1508-1458	77 10 31	80 07 22
PLACEMENTS L. BEAUCAGE INC. 1139-5019	67 08 24	80 07 22
LES PLACEMENTS TARDIF, LATULIPPE, PERREAULT INC. 1271-4721	69 09 30	80 07 28
PLACEMENTS VALICHAM INC. 1354-8623	74 01 28	80 07 22
LA QUINCAILLERIE QUÉBÉCOISE INC. 1156-6254	62 02 02	80 07 25

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
RÉCUPÉRATION DRUMMOND INC. 1636-6965	79 05 31	80 07 29
TAVERNE STE-CATHERINE INC. 1286-1183	70 04 15	80 07 23
TÉLÉCON INC. 1177-7638	67 03 02	80 07 16
SERGE TRUDEAU INC. 1283-9130	69 04 29	80 07 24

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES BOUTIQUES J.M. ROULEAU INC. 1632-5649	78 12 28	80 07 28	De la dénomination sociale: LAVAGE DE VITRES J.M. ROULEAU INC.
BERNARD DE VIENNE INC. 1337-8401	73 07 20	80 08 04	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS B. DE V. INC.
LES FROMAGES GEMME INC. 1261-3063	68 09 14	80 08 04	De la dénomination sociale: GESTION C.R.G.T. INC.
LES INDUSTRIES S.L.M. INC. 1355-9539	74 04 23	80 08 06	Du capital-actions
LES INDUSTRIES VALCARTIER INC. 1188-7932	65 12 23	80 08 06	Du capital-actions
LES MANUFACTURES ST-LAURENT INC. 1157-2542	45 07 26	80 08 06	Du capital-actions
1641-9186 QUÉBEC INC. 1641-9186	80 07 09	80 07 21	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LAURENCE VILLENEUVE INC.
1644-2741 QUÉBEC INC. 1644-2741	80 05 05	80 08 01	De la dénomination sociale: LE MANOIR ST-FABIEN INC.
1645-3037 QUÉBEC INC. 1645-3037	80 06 12	80 08 04	De la dénomination sociale: LE GRAND MARCHÉ TRIFLUVIEN INC.
NETCOM INC. 1644-2956	80 05 01	80 07 31	Du capital-actions
PLACEMENT THERRIEN INC. 1643-1363	80 03 27	80 07 03	De la dénomination sociale: LA MAISON DU MEUBLE BUREAU INC.
PLACEMENTS MARC L'ANGLAIS INC. 1644-0547	80 04 28	80 07 31	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constituion en corporation	Date de la modification	Modification
ANDRÉ ST-AMAND & FILS INC. 1631-8479	79 09 19	80 08 01	Des restrictions à l'activité
LA SOCIÉTÉ DE COURSES NATIONALES INC. 1634-4897	79 03 19	80 07 30	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
SOCIÉTÉ DE GESTION DELNA INC. 1364-0594	75 07 29	80 08 01	1) Du capital-actions 2) des dispositions.

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ACCUEIL OZONAM DE HULL INC. 1645-1577	80 06 05	44, rue Frontenac, Hull
ACTION VIEUX-MONTRÉAL INC. 1646-1378	80 07 18	201, de la Commune ouest, Montréal
LES AMÉNAGEMENTS ST-AGAPIT INC. 1646-0446	80 07 10	Saint-Agapit
LES ARTISANS D'ANTICOSTI 1643-9341	80 04 23	Port-Menier
ARTS VISUELS OUTAOUAIS INC. 1644-5694	80 05 14	Hull
ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE LA FAUNE RÉGION: LAC RODGER, BASSERODE, BEAUDRY, BERVAL 1645-1965	80 07 17	847, Vanasse, Rouyn
L'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE N.D.G. ..... *N.D.G. RINGUETTE ASSOCIATION INC.* 1646-1576	80 07 18	3447, Walkley, Montréal
ASSOCIATION DES DÉTENTEURS DE PERMIS D'ALCOOL DE LA RÉGION DE ROUYN-NORANDA INC. 1646-2244	80 07 28	Rouyn-Noranda
L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE PÈRE MÉTHOT 1646-2400	80 07 30	20, rue Carleton, Baie-Comeau
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES NICOLET INC. 1643-5471	80 07 16	150, Éloi-de-Grandmont, Nicolet

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DES PARENTS UNIQUES DE GATINEAU-HULL INC. 1646-1774	80 07 22	16, rue Massé, Limbour
L'ASSOCIATION DES PILOTES DE CHARLEVOIX INC. 1644-9795	80 05 30	L'aéroport de Charlevoix, Saint-Irénée
L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-DES-ÎLES INC. 1646-2228	80 07 28	Lac-des-Îles
L'ASSOCIATION DES SPORTS ET LOISIRS DES EMPLOYÉS DE BOMBARDIER, DIVISION DES PRODUITS FERROVIAIRES ET DIESEL 1646-1642	80 07 21	1505, rue Dixon, Montréal
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS ET QUÉBÉCOIS DE QUÉBEC INC. 1646-2319	80 07 29	Québec
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DU CENTRE-NORD DE MONTRÉAL 1643-7329	80 04 15	Montréal
ASSOCIATION RÉGIONALE DE TIR RICHELIEU-YAMASKA 1644-6320	80 05 15	895, Desrochers, Saint-Hyacinthe
BALLON BALAI «SALON MODE» 1645-3953	80 06 16	Saint-Luc
C'ENTRE FEMME DE BEAUCE 1640-8056	80 01 10	1220, 192e Rue, Saint-Georges
CLUB AMIS DES ONDES C.B. MONTRÉAL 1646-0867	80 07 24	01057, Richmond, Montréal
LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-RÉDEMPTEUR DE LÉVIS INC. 1644-9837	80 05 30	85, rue des Loisirs, Saint-Rédempteur
CLUB DES LOISIRS L'OASIS DE LA PAIX (CLOP) INC. 1643-8749	80 04 21	10270, avenue Royale, Sainte-Anne-de-Beaupré
LE CLUB FOLKLORIQUE ÉGYPTIEN 1646-2186	80 07 28	10025, boulevard de l'Acadie, Saint-Laurent
CLUB SOCIAL TRIPOLIS INC. 1645-0496	80 07 15	Montréal
COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE DE LA HAUTE-GATINEAU INC. 1646-1865	80 07 23	Maniwaki
COMITÉ DE LOISIR DE L'HÔPITAL ST-MICHEL 1643-5976	80 04 14	8040, 9e Avenue, Montréal
COMITÉ D'ÉGLISE D'ODANAK *MAALON TABALDAK WIGIT ODANAK* 1645-5750	80 07 25	120, Waban-Aki, Odanak
COMITÉ DES CITOYENS DE LA PLACE FERGUSON 1646-2269	80 07 28	892, du Gué, place Ferguson, Sept-Îles

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
COMITÉ DES FEMMES DU HAUT-ANJOU 1645-1692	80 06 06	Anjou
COMITÉ DES JEUNES DE ST-AMABLE 1643-0704	80 07 17	489, rue Daniel, Saint-Amable
LE COMITÉ DES PÊCHEURS DE MIDDLE 1642-8484	80 07 03	Middle-Bay
COMITÉ ENVIRONNEMENT VIEUX MONTRÉAL (CEVM) INC. 1644-9142	80 05 28	2561, Joliette, Montréal
COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150ÈME ANNIVERSAIRE DE STE-ROSALIE INC. 1646-1857	80 07 23	460, rue Marquette, Sainte-Rosalie
COMITÉ ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE CROSSE JUVÉNILE INC. 1644-9894	80 05 30	Chicoutimi
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA PUBLICITÉ 1646-0412	80 07 10	Montréal
LA CORPORATION «AU GRÉ DU TEMPS» 1646-2038	80 07 25	57, rue Charlotte, app. 5, Montréal
CORPORATION RADIO MONTAGNAISE DE OUIATCHOUAN *PIEKUAKAMI KAIMIMKITS* 1646-1956	80 07 24	Réserve Ouiatchouan, Pointe-Bleue
LA FONDATION TOLSTOY, INC. *TOLSTOY FOUNDATION, INC.* 1645-9976	80 07 09	1270, Sherbrooke ouest, app. M-6, Montréal
GARDERIE AU PETIT NUAGE 1644-4663	80 07 11	Montréal
GROUPE BROSSE ART 1645-8234	80 07 02	Brossard
LE GROUPE RENAISSANCE INC. 1640-6522	80 01 03	Shawinigan
LIGUE DE BALLE LENTE PETITRO DE VALLEYFIELD INC. 1646-2285	80 07 29	451, rue Jeanne-Mance, Valleyfield
LIGUE DE BALLE-LENTE LES JEUNES VIEUX DE VALLEYFIELD INC. 1646-1949	80 07 24	538, rue Salaberry, Salaberry-de-Valleyfield
LES LOISIRS CENTRE-VILLE DE SHAWINIGAN INC. 1646-0537	80 07 10	Shawinigan
LES LOISIRS DU CAMPING NADEAU INC. 1645-4852	80 07 12	300, des Campeurs, Sainte-Mélanie
LOISIRS STE-BÉATRIX INC. 1641-4997	80 02 11	801, de l'Église, Sainte-Béatrix
LA MAISON DES FEMMES DU GRAND-PORTAGE 1646-1931	80 07 24	Rivière-du-Loup

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
MAISON JOIE DE VIVRE INC. 1644-3467	80 05 08	210, Lockwell, Québec
ORCHESTRE CIVIQUE DE MONTRÉAL ..... *MONTRÉAL CIVIC ORCHESTRA* 1645-9158	80 07 07	938-1155, Metcalfe, Montréal
ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. PRONAOS GRAND SOLEIL 1646-2061	80 07 25	72, de la Gare, Saint-Anaclet
LA PASSERELLE, SERVICE D'AIDE AUX FEMMES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE 1645-0223	80 06 02	Québec
POMPIERS VOLONTAIRES ST-LAURENT I.O. 1645-7178	80 06 27	1340, avenue Royale, Saint-Laurent, île d'Orléans
REGROUPEMENT DES CITOYENS DE NOTRE-DAME DE LA MERCI 1645-5586	80 06 25	Notre-dame-de-la-Merci
REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS D'ALMA (ROCCA) INC. 1646-0701	80 07 11	Alma
RÉSEAU D'ACTION ET D'INFORMATION POUR LES FEMMES (R.A.I.F.) 1645-7491	80 06 30	2459, Jean-Durand, app. 8, Sainte-Foy
SOCIÉTÉ D'AMÉLIORATION MILTON PARC INC. 1646-1964	80 07 23	3514, avenue du Parc, Montréal
LA TABLE D'ÉMERAUDE 1645-2369	80 06 10	Québec
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC. 1645-6436	80 06 25	Amqui
LE THÉÂTRE DE RUE Q.A. INC. ..... *THE Q.A. STREET THEATER INC.* 1645-9299	80 07 08	4398, St-Hubert, Montréal
TROUBADOUR TRANSPORT INC. 1646-0172	80 07 10	Coaticook

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
SPENO RAIL SERVICES, INC. 1235-8792	80 06 09	du bureau principal à: 4111, tour de la Bourse, 800, place Victoria, Montréal de l'agent principal en celui de: Me Joseph R. Nuss, 4111, tour de la Bourse, 800 place Victoria, Montréal

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
BELL'S MOVING AND STORAGE LTD. 1634-5118	80 07 15	Me Adrien R. Paquette, 200, rue St-Jacques ouest, suite 900, Montréal	200, rue St-Jacques ouest, suite 900, Montréal
HIGHLANDS COUNTY LAND & TITLE COMPANY 1641-7032	80 06 11	C T Corporation System (Canada) Ltd., 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
KLOHN LEONOFF CONSULTANTS LTD. 1644-9407	80 07 30	Me Raynold Langlois 290, place d'Youville Montréal	290, place d'Youville, Montréal
NEW WESTMINSTER MARINE SALES AND SERVICE LTD. 1705-7522	80 07 28	Me Robert S. Vineberg, 1, place Ville-Marie Montréal	7810, rue Jarry est, Unit L, Anjou
OANAG CANADA CORPORATION 1646-1840	80 07 29	Me Donald H. Bunker, 1, place Ville-Marie, Montréal	1, place Ville-Marie, Montréal
PE BEN PIPELINES (1979) LTD 1643-0803	80 07 23	Me Peter C. Casey, 5, place Ville-Marie, suite 1203, Montréal	5, place Ville-Marie, suite 1203, Montréal
SEARAIL CARGO SURVEYS LTD. 1642-9672	80 07 24	M. Rodney Mountain, 329, 3e Avenue, Verdun	329, 3e Avenue, Verdun
TECHTROL LTD. 1709-8021	80 07 28	M. Patrick Foody, 280, Main Road, Hudson	3870, côte Vertu, Saint-Laurent

8217-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de la société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
ROBERT CYR ET ASSOCIÉS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ENR.	05 08 80	6200, Roi-René, Anjou

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

8219-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ASSOCIATION DES ESTIVANTS DE BREBEUF 1240-8381	80 07 22	Aucune
CLUB DE SCIENCES NATURELLES DE DRUMMONDVILLE INC. 1308-6970	80 07 21	Aucune
LA CORPORATION DE GESTIONS EN TERRAINS QUEBEC 1341-0683	80 07 18	Aucune
FALBEC LTÉE 1333-2416	80 07 28	Aucune
SMITH-TIBLEMONT MINES LIMITED (No Personal Liability) 1555-0049	80 05 05	Aucune
SYKEAN SOCIETY OF MONTRÉAL 1285-5904	80 06 16	Aucune

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation Mtl	Numérotation Qué	Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-80-51813
M-206230-102-D
HEAFEY, ALDERIC
231, Nault
Maniwaki, QC
J9E 1Y2
Requérant-cédant
M-210449-001-101-D
HEAFEY, GERRY
231½, Nault
Maniwaki, QC
J9E 1Y2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206230-001 pour la région de Maniwaki 07-7842-VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51819
M-209076-101-D
86746 CANADA LTÉE
1411, rue Fort, app. 711
Montréal, QC
H3H 2N7
Requérante-cédante
M-210468-001-101-D
97429 CANADA LTÉE
5442, St-Hubert
Montréal, QC
H2J 2Y6
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-209076-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-51820
M-202553-103-D
ELEANOR KANTOR HERER
Requérante-cédante
MOE L. HERER
GARY KANTOR
Requérants-cessionnaires
M-202553-103-D
S. KANTOR INC.
6100, boul. Décarie
Montréal, QC
H3X 2J8
Mise en cause

La requérante, mise en cause s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que celle-ci statue sur le changement de contrôle.

Les anciens actionnaires étaient:	
Eleanor Herer	75%
Moe Herer	25%
Les nouveaux actionnaires seront:	
Moe Herer	74%
Gary Kantor	1%
Eleanor Herer	25%

Rôle M-80-53702-5
M-30007-145-DT
SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE
1307, Peachtree St., NE
Atlanta, GA 30357

Modification tarifaire
Modification tarifaire:
Supplément 2 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce no 319-E (Sud des États-Unis–Québec), ICC SMC 319-E et ICC NFB 319-E, s'appliquant entre le Sud des États-Unis et le Québec.
L'article 7730 a été modifié par l'établissement de taux d'espèce réduits applicables à la poudre de fer (sans dénomination précise) de Sorel et Tracy, QC, à Franklin (TN).
L'article 8200 a été modifié par l'adjonction de l'expression «produits chimiques» (sans dénomination précise) qui s'applique de Spartanburg, SC à Montréal, QC.
La requérante demande de plus que la décision entre en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Rôle M-80-53719-9
M-601207-102-D
LOCATIONS À LA JOURNÉE LAKESHORE INC.
LAKESHORE DAILY RENTALS INC.
955, boulevard Montréal-Toronto
Dorval, QC
H9S 1A2
Requérante-cessionnaire
M-600164-103-D
LAKESHORE CAR LEASING LTD
955, boulevard Montréal-Toronto
Dorval, QC
H9S 1A2
Requérante-cédante

Transférer le droit de location à court terme (moins de douze (12) mois) de véhicules de loisirs (automobiles et familiales) au grand public que possède Lakeshore Car Leasing Ltd (955, boulevard Montréal-Toronto, Dorval, QC) à Location à la journée Lakeshore Inc. (Lakeshore Daily Rentals Inc.).

Rôle M-80-53767-8
M-30005-123-DT
MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT
P.O. Box 397,
Riverdale (MD)
20840

Modification tarifaire:
Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarif:
1. Publier une majoration pour réserve de carburant de 2,3% touchant les chargements partiels, les chargements complets et les frais accessoires qui comportent une consommation de carburant. Cette majoration entre en vigueur le 14 juillet 1980 et porte sur les tarifs suivants:

Suppléments	*Tarifs*	*Remplace les majorations publiées dans les suppléments*
23	133-A	22
31	333-C	28
3	287-E	2
3	475-F	2
3	625-F	2
4	768-N	3
11	793-A	8
4	795-D	3

2. Publier le supplément 32 du tarif 333-C qui rend officielles des modifications de parcours dont les détails figurent aux pages 1 et 2 de la formule no 7 des présentes. Ce supplément entre en vigueur le 11 août 1980.
La requérante demande de plus que la décision entre en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle M-80-53778-5
M-000047-102-D
MATERNELLE MYRIELLE GOUIN LEMIRE
1369, boul. Laird
Ville Mont-Royal, QC
H3P 2T3
Requérante

Transport d'écoliers de 3 à 7 ans dans ville Mont-Royal, ville St-Laurent, Côte-des-Neiges et Outremont du domicile à l'école et de l'école au domicile.

Rôle M-80-53779-3
M-000122-102-D
RAYMOND GOHIER ENR.
(Gohier, Raymond)
4660, avenue Bessborough
Montréal, QC
H4B 2P1
Requérant

Règlement 19, permis saisonnier, catégorie Économique
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer le transport suivant:
Renouvellement de son permis M-000122
Classe de permis: autobus (minibus)
Service exclusif et privé:
Transport d'enfants de six (6) mois à sept (7) ans et plus, résidant dans Côte-St-Luc, Notre-Dame-de-Grâce, Hampstead, Westmount, Snowdon, L'Île-des-Soeurs, Montréal-Ouest, Côte-des-Neiges, ville Mont-Royal, Verdun, ville St-Pierre, ville St-Laurent et Montréal, et à Ste-Marianne, ville de Mirabel pour les excursions à temps partiel. Le transport se fera par le quadrilatère borné par les rues suivantes:
Ouest: rue Westminster
Est: boulevard St-Laurent
Nord: côte de Liesse
Sud: Rue St-Jacques et boulevard LaSalle.

Se fera de porte en porte, et se rendant aux garderies et écoles maternelles suivantes et retour:

Madison Baptist Church, 6297, avenue Monkland, Montréal
Centre Y.M.C.A., «le branche» nord-ouest, 4335, avenue Hampton, Montréal
Montreal Playschool, 4820, avenue Mariette, Montréal
Centre Préparatoire et Garderie d'enfants, 6755, avenue Fielding, Montréal
Garderie de jour le Pas de Géant, 6805, avenue Chester, Montréal, QC, H4V 1K4
Centre d'enfants de l'Ile des Soeurs Ltée, 532, avenue de Gaspé, Ile-des-Soeurs, Verdun
Somerled School, 6310, avenue Somerled, Montréal
La Maison des enfants de Montessori, 4020, boul. Grand, Montréal
La Garderie du jour et maternelle de Notre-Dame-de-Grâce: 3471, avenue Girouard, Montréal
La Garderie Grand Boulevard, La Pré maternelle Chip'n'dale, 4195, boul. Grand, Montréal
La Poupinniere Ingrid's et Bay Garderie, 3821, avenue Girouard, Montréal
Garderie Lea Cohen maternelle et Murseryland et Ballet School, 5800, boul. Cavendish, suite 202, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5
La Garderie du jour Somerled, 6532, avenue Somerled, Montréal
La Garderie du quartier ouest, 4171, avenue Madison, Montréal, QC, H4B 2V1
Garderie Terre des enfants, 1800, Dorchester ouest, Montréal

Ce service sera donné 5 jours par semaine, toute l'année 1980-1981.

De plus, le requérant demande aussi l'autorisation de transporter les enfants d'âge scolaire des garderies spécifiées dans son permis à différentes écoles et retour auxdites garderies.

Rôle M-80-53780-1
M-210535-001-101-D
FROST TAXI
TAXI FROST
(Frost, Elwin)
Rue Tempérance
Campbell's-Bay
(Pontiac) QC
J0X 1K0
Requérant

Catégorie Région
Service Ordinaire

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans les régions de Campbell's-Bay 07-8019-VL et Litchfield 07-8014-CT sous le numéro de permis M-210535-001.

Rôle M-80-53782-7
M-509662-101-D
CAMIONNAGE D. RACINE LTÉE
56, des Oblats ouest
Rouyn
(Témiscamingue) QC
J9X 3A9
Requérante-cessionnaire
M-502674-101-D
LAPLANTE, GEORGES
Montbrun
(Abitibi) QC
J0Z 2Y0
Requérant-cédant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-502674-D-001 à Camionnage D. Racine Ltée pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Rôle M-80-53783-5
M-30003-430-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:
Demande urgente de modification de taux

Tarif 6-B
Item 28
Ajouter des taux pour 2 000 lb pour les cylindres pleins et vides
Tarif 6-C
Établir un nouvel item au nouveau tarif 6-C pour des fournitures de boulangerie avec taux appropriés. Établir un nouvel item au nouveau tarif 6-C pour des conserves avec taux appropriés. Établir un nouvel item au nouveau tarif 6-C pour des marchandises générales pour le chemin de fer viz: service de messagerie entre Québec et Jonquière.
Tarif spécial no 12
Ajouter une section de Québec à destination de Saguenay-Lac-St-Jean avec taux appropriés
Tarif 30-A
Item 1160 - cédules 1165 et 1485

Amender le taux de la cédule 1165 de 0,50 $ la boîte à 0,46 $ la boîte pas sujet au S.O.G. no 56. Que le taux de 0,22 $ par boîte ne soit pas sujet au S.O.G. no 56.

Item 1165 - cédule 1520

Ajouter des taux pour 500 lb et 1 000 lb. Ajouter une note que ces taux à 500 lb et 1 000 lb s'applique seulement lorsque faisant partie d'une cueillette minimum de 5 000 lb.

Item 1340 - cédule 1120

Ajouter un taux pour 24 000 lb. Que les taux publiés à cette cédule ne soient pas sujet au S.O.G. no 56.

Item 1440 - cédule 1295

Ajouter que le taux publié de 0,29 $ cwt ne soit pas sujet au S.O.G. no 56.

Item 1480 - cédule 1325

Amender les taux pour 24, 30, 40 et 50 000 lb. Que tous les taux publiés à cette cédule ne soient pas sujets au supplément no 56.

Item 1520 - cédule 1440

Annuler cette cédule et les taux publiés à celle-ci

Item 4220 - cédule 4055

Annuler cet article et les taux publiés à cette cédule

Item 5380 - cédules 5160 et 5145

Ajouter une échelle de taux pour expéditions sur palettes

Item 5960 - cédule 5700

Annuler la section ayant les points de la Beauce comme destination et les taux publiés à cette cédule.

Tarif 60-A

Item 443

Ajouter «Ste-Claire» comme point de destination

Item 457

Amender le taux de 40 000 lb dans la première section. Ajouter «Ste-Claire» comme point de destination à la troisième section et amender les taux de 30 000 et 40 000 lb.

Item 560

Amender les taux de 30 000 et 40 000 lb pour la destination «Québec»

Item 1000

Annuler la section de St-Georges et de Ste-Marie à cet article

Tarif 70-B

Item 289

Amender les taux entre Trois-Rivières, Québec, Montréal et Chapais–Chibougamau

Item 294

À la section entre Montréal–Valcourt. Amender le taux publié pour 40 000 lb

Ajouter un taux pour 50 000 lb et pour 60 000 lb.

Item 1490

Amender les taux de la 2e section de cet item. Amender la note pour se lire: ces taux ne seront pas sujets à l'augmentation avant le mois de juin 1981.

Item 282

Amender le taux de 40 000 - 50 000 - 60 000 lb. Ajouter un taux pour 70 000 lb

Établir des taux pour 5 000 - 10 000 - 20 000 - 30 000 - 40 000 - 50 000 - 60 000 - 70 000 avec Québec comme point d'origine. Tous les taux publiés à cet article ne seront pas sujets au S.O.G. no 56.

Item 284-A

Ajouter un taux pour 60 000 et pour 70 000 lb. Que tous les taux de cet item ne soient pas sujet au S.O.G. no 56.

Item 351

Ajouter «Ste-Claire» comme point de destination aux mêmes taux que St-Anselme. Ces taux ne seront pas sujets au S.O.G. no 56.

Item 365

Amender le taux de 40 000 lb dans la section de Beauceville. Les taux de cet item non sujets au S.O.G. no 56.

Item 370

Annuler cet item en entier

Item 830

Les taux de cet item ne seront pas sujets au S.O.G. no 56

Tarif 75-A

Item 2151

Amender ce mouvement pour se lire «Entre»

Item 3752

Nouvel item

Item 4005

Amender ce mouvement pour se lire «Entre»

Item 4421

Nouvel item

Item 3075 - cédule 900
Nouvel item et nouvelle cédule
Tarif 80-A
Item 98
Ajouter une section à destination de Mirabel avec taux appropriés.
Tarif 80-A
Item 760
Annuler cet article
Item 860
Ajouter «Ste-Claire» comme point de destination aux taux de St-Anselme
Item 1200
Ajouter «Ste-Claire» comme point de destination aux taux de St-Anselme
Item 1340
Annuler les taux de 5 000 lb et plus pour St-Bernard, Vallée Jonction, St-Joseph-de-Beauce.
Item 2460
Amender le minimum 24 000 lb pour se lire 20 000 lb P.T.L.
Item 3020
Les taux de cet item ne seront pas sujets au S.O.G. no 56.
Item 3040
Ajouter «Ste-Claire» comme point de destination. Amender le taux de 30 000 lb
Ajouter un taux pour 40 000 lb
Item 3050
Amender le taux de 30 000 lb. Ajouter un taux pour 40 000 lb
Item 3430
Ajouter «Ste-Claire» comme point d'origine pour la destination Québec
Item 3970
Annuler les points suivants publiés à cet item: East-Broughton, St-Anselme, St-Bernard-de-Dorchester, Scott-Jonction, St-Joseph-de-Beauce. Annuler la section de Beauceville comme point de destination.
Item 4981
Ajouter des taux pour 5 000 et 10 000 lb pour la section «Beauceville à Montréal». Les taux de cet item ne seront pas sujets au S.O.G. no 56.
Tarif 90-A
Item 1205
Annuler cet article au complet
Tarif 100-C
Ajouter une clé de base 62 entre St-Basile-de-Portneuf à St-Georges-de-Beauce.
Tarif 101-E
Item 512 - cédule 3730
Nouvel item et nouvelle cédule
Item 1161- cédules 2160 - 2165
Nouvel item et nouvelles cédules
Item 1200 - cédule 2205
Ajouter des taux pour 5 000 et pour 10 000 lb. Amender le taux pour 24 000 lb
Item 2850 - cédules 1105 et 5395
Ajouter une nouvelle section en provenance de Candiac à destination de plusieurs points du Québec avec un taux de 371,00 $ P.T.L.
Amender le taux publié à la cédule 5395 pour se lire 371,00 $ P.T.L.
Item 3890 - cédule 8225
Annuler à la description: tapis en pièces, paillassons, nattes, carpettes.
Amender les taux publiés à la cédule 8225.
Item 620 - cédule 630
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule
Item 670 - cédule 690
Ces taux ne seront pas sujets au S.O.G. no 56
Item 720 - cédule 735
Amender le taux de 24 000 livres
Item 870 - cédules 1615 et 7565
Ces taux ne seront pas sujets au S.O.G. no 56
Item 915 - cédule 1830
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule
Item 990 - cédule 1880
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule
Item 1660 - cédule 2765
Ces taux ne seront pas sujets au S.O.G. no 56.
Item 2175
Rayer «Scott-Jonction» comme origine et remplace par «Ste-Marie-de-Beauce».

Item 2725 - cédule 5125
Amender la pesanteur 500 lb pour lire L.T.L.
Item 2745 - cédules 5150 - 5155
Annuler cet item et les taux publiés à ces cédules
Item 2755 - cédule 5165
Annuler le taux de 24 000 lb publié à cette cédule
Item 2985
Ajouter «Ste-Claire» comme point de destination au taux de St-Anselme
Item 3095 - cédule 6375
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule
Item 3120 - cédule 6410
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule
Item 3135 - cédule 6425
Ajouter «St-Georges» comme point d'origine à cet item. Les taux de cette cédule ne seront pas sujets au S.O.G. no 56.
Item 3250 - cédules 6795 - 6800
Annuler cet item et les taux publiés à ces cédules
Item 3325 - cédule 7060
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule
Item 3425 - cédule 7270
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule
Item 3450 - cédule 7275
Amender le taux de 30 000 lb publié à cette cédule
Item 3795 - cédule 7790
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
Item 4175 - cédule 8550
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule
Item 4200 - cédule 8555
Annuler cet article et les taux publiés à cette cédule
Item 4345 - cédule 8735
Annuler la section originant de St-Georges à cet item et les taux publiés à cette cédule
Action indépendantes
no 14
Amender les taux no 20
Amender les taux
No 19
Ajouter Mailslin Transport Ltée comme participant. Amender les taux
No 42
Ajouter Bellechasse Transport Inc. comme participant lorsque cette action indépendante sera acceptée par La Commission.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-53784-3
M-30003-429-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:
Demande urgente de modification de taux
Contrat à taux convenus no 33
Déposer le nouveau contrat no 33 entre Champlain Sept-Îles Express Inc. et Québec Cartier Mining Company.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-53786-8
M-600342-103-D
AUTOMOBILE D.K. (1976) INC.
D.K. AUTOMOBILE (1976) INC.
4815, Buchan
Montréal, QC
H4P 1S4
Requérante

La requérante, Automobile D.K. (1976) Inc., détentrice du permis no M-600342, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants:

Location à court terme de véhicules de promenade au 4020, rue Jean-Talon ouest, Montréal et au 2080, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC.

Rôle M-80-53790-0
M-600307-103-D
ELIAKIM NESSIM
4660, boul. Décarie
Montréal, QC
H3X 2H5
Requérant

Le requérant qui détient le permis suivant:

Location à court terme des véhicules de promenade aux personnes désirant passer leur examen en vue de l'obtention d'un permis de conducteur ou de chauffeur au bureau des véhicules automobiles du 1690, rue Sauvé est, Montréal et au bureau du 4555, avenue Verdun, Verdun.

Location à court terme «à l'heure» des véhicules de promenade aux personnes détentrices d'un permis de conducteur ou d'un permis d'apprenti conducteur désireuses de se perfectionner au 4660, boul. Décarie, Montréal.

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation d'opérer les services sus-mentionnés à une succursale sise au 1677, rue Sauvé est, app. 1, Montréal, QC

Rôle M-80-53791-8
M-601279-101-D
LOCATION RALLYE LTÉE
129, Clément
LaSalle, QC
H8R 1T4
Requérante

Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (autobus et familiales) au 129, Clément, LaSalle, QC
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de livraison (camions) au 129, Clément, LaSalle, QC.
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de vacance (campeur motorisé)
(Z) promenade
(FZ) commercial

Rôle M-80-53811-4
M-305264-102-D
LES ENTREPRISES MARCEL JOHNSON ENR.
1448, rue St-Pierre sud
Joliette, QC
Voiturier-remorqueur
M-301108-120-D
KINGSWAY FREIGHT LINES LTD
212, 24th ST. N.E.
Calgary, Alberta
Au Québec:
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques utilisées légalement par la requérante conjointe: Kingsway Freight Lines Ltd, détentrice du permis M-301108 (17376-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Rôle M-80-53812-2
M-304931-104-D
RAYNALD LAPORTE ENR.
(Laporte, Raynald)
41, 8e Avenue
St-Ambroise-de-Kildare, QC
J0K 1C0
Voiturier-remorqueur
M-301108-118-D
KINGSWAY FREIGHT LINES LTD
212, 24th St. N.E.
Calgary, Alberta
Au Québec:
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques utilisées légalement par la requérante conjointe: Kingsway Freight Lines Ltd, détentrice du permis M-301108 (17376-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Rôle M-80-53813-0
M-305265-102-D
FORTIER, CONSTANT
105, Denis
Waterville, QC
J0B 3H0
Voiturier-remorqueur
M-301108-122-D
KINGSWAY FREIGHT LINES LTD
212, 24th St. N.E.
Calgary, Alberta
Au Québec:
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques utilisées légalement par la requérante conjointe: Kingsway Freight Lines Ltd, détentrice du permis M-301108 (17376-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Rôle M-80-53819-7
M-30003-431-DT

BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.

1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:
Demande urgente de modification de taux

Tarif 6-C
Item 1090
Nouvel item

Tarif 75-A
Item 460 — cédule 350
Amender les taux pour 30 000 lb et 40 000 lb. Ajouter un taux pour 50 000 lb
Ajouter que ces taux resteront en vigueur jusqu'au 31 mars 1981.
Item 2080 — cédule 275
Ajouter une section à destination de St-Césaire avec taux appropriés publiés à cette cédule
Item 2180 — cédule 1450
Établir une section séparée pour Sorel avec taux appropriés publiés à cette cédule.
Item 3591 — cédule 1455 - 1470
Nouvel item et nouvelle cédule pour expédition de papier d'impression de Montréal à Joliette et de Joliette à ville d'Anjou.

Tarif 80-A
Item 1445
Nouvel item de Beaupré à St-Hyacinthe
Item 3760
Annuler cet item voir item 3973
Item 3973
Nouvel item de Crabtree à plusieurs endroits du Québec
Item 4603
Nouvel item de Joliette à Québec via un seul camionneur avec des livres non imprimés

Tarif 90-A
Item 967
Nouvel item de Beaupré au port de Québec

Tarif 100-C
Ajouter à la page 340 à la référence ⑤ service direct entre Drummond Transit Ltd et Kingsway Transport Ltd. Ajouter les points d'entête suivants: ville Dégelis - St-Pascal - St-Michel-du-Squatec, St-Pierre-d'Estcourt, Ste-Claire avec clés de base à tous les points de côte publiés à ce tarif.
Index des localités
Annuler St-Paul-l'Ermite aux pages suivantes: 294 - 361 - 391 - 422 - 452 - 481 - 512 - 522-C - 524-N et 524 AA.
Ajouter Le Gardeux aux pages suivantes: 214 - 350 - 380 - 410 - 440 - 470 - 501 - 520 - 524-G et 524-U.
Établir des clés de base pour Lanoraie à tous les points d'entête publiés au tarif 100-C.
Ajouter Lanoraie aux pages suivantes: 212 - 349 - 379 - 409 - 439 - 469 - 500 - 519-C - 524-G - 524-U

Tarif 101-E
Item 450 — cédule 10940
Établir une nouvelle section à destination de Québec avec taux appropriés publiés à cette cédule
Item 2948 — cédule 10945
Ajouter une cédule avec taux applicable pour un min. de 20 000 lb de sacs de 25 kg sur palettes d'au moins 40 sacs ou 1 000 kg par palette
Item 1797 — cédules 10950 - 10955 - 10960
Nouvel item et nouvelles cédules
Item 3486 — cédule 290
Nouvel item et nouvelle cédule
Action indépendante no 42
Ajouter la participation de Direct Motor Express (Québec) à cette action indépendante lorsque celle-ci sera approuvée par la Commission.
Contrat à taux convenus no 31
Établir un contrat à taux convenus entre Lamothe Transport et Les Ateliers D'Ingenierie Dominion Ltée pour le Transport de Construction de douze groupes de turbines pour Hydro-Québec, Baie-James (contrat ci-attaché).

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

M-80-53825-4
M-301796-194-D
ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD
851, Lagimodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

Des frontières États-Unis–Québec (tout port d'entrée) à tout point dans la province de Québec pour le transport de bois ne tombant pas sous la réglementation du vrac, des sous-produits de ces derniers et de toute marchandise distribuée et/ou utilisée par les moulins à scie ou cour à bois et retour.

Point d'origine et/ou de destination:

Tous les états des États-Unis d'Amérique, sauf Détroit, Michigan et les zones commerciales de ces dernières, l'Alaska et Hawaï.

N.B.: Ce permis sera exploité en conjonction avec le permis MC-118806 de l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-80-53826-2
M-300772-103-D
G.D. SPARKS LIMITED
700, Brierwood Avenue
Ottawa, Ontario
Au Québec:
2020, Université, app. 1738
Montréal, QC
H3A 2A5

La requérante désire être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - isothermes

De Montréal à Rouyn et Val-d'Or pour le transport par véhicules isothermes de crème glacée et retour avec caisses vides et marchandises refusées ou avariées, pour le compte de Dominion Dairies Ltd.

N.B. Ce service sera donné à l'occasion du service donné en provenance d'Ottawa lorsque les approvisionnements en crème glacée sont insuffisants aux installations de Dominion Dairies Ltd. à Ottawa.

Rôle M-80-53828-8
M-000092-102-D
STEGER, JACK
5131, avenue Princes of Wales
Montréal, QC
H4V 2N2
Requérant

Jack Steger s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'effectuer le service suivant:

Classe de permis: service d'autobus (15 passagers), catégorie Économique

Service: Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans de leur résidence située dans Montréal et se rendant aux écoles suivantes et retour: N.D.G. Nursery School Inc., 4335, avenue Hampton, Montréal, QC; Children's House Montessori, 4020, Grand-Boulevard, Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, QC.

Ce service sera donné à compter de septembre 1980 à août 1981.

Territoire dans Montréal sera borné par les rues suivantes: nord: Van Horne, sud: boul. De Maisonneuve, ouest: Westminster, est: Avenue Greene.

Rôle M-80-53829-6
M-305248-101-D
VALLEYFIELD COURRIER ENRG
(Beausoleil, Pierre)
237A, Champlain
Valleyfield, QC
J6T 1X8

Le requérant, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation d'exploiter les services suivants:

a) Transport restreint - service local - rayon

a) Pour Valleyfield et toutes les localités situées dans un rayon de cinq (5) milles des limites du point d'origine.

b) Transport restreint - longue distance - rayon

b) Pour Valleyfield et toutes les localités situées dans un rayon n'excédant pas douze (12) milles des limites de ladite ville et retour.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte

c) De Valleyfield à Montréal métropolitain.

Dans les 3 cas pour le transport d'enveloppes et de paquets d'une pesanteur maximum de trente (30) livres par véhicule automobile de promenade.

Rôle Q-80-24227-3
Q-201590-101-D
RAYNALD ALLARD
(Allard, Raynald)
1455, boul. Masson
Québec
G1P 1J9
Requérant-cessionnaire
Q-203078-102-D
PIERRE BLANCHET ENR.
(Blanchet, Pierre)
2497, Maufils
Québec
G1J 4K6
Requérante-cédante

Transfert de permis

Le requérant-cédant, Pierre Blanchet Enr. (Blanchet, Pierre) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Raynald Allard, le permis Q-203078-002 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-80-24230-7
Q-506,792-101-D
CLERMONT VACHON
(Vachon, Clermont)
25, rue Lamartine
Lévis QC
G6V 6L4
Requérant-cessionnaire
Q-506,273-101-D
DION, RÉJEAN
77, du Manège
Beauport, QC
G1E 5G7
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-506,273-001, région 03, en faveur de Clermont Vachon (Vachon, Clermont).

Rôle Q-80-24231-5
Q-600,506 104-DT
LOCATION D'AUTOS CÔTE DU PALAIS INC.
29, côte du Palais
Québec, QC
G1R 4H9

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la location à court terme de véhicules de promenade.
Les tarifs sont les suivants:

		kms gratuits	km excédent
Chevette et Pinto	25,00 $/jour	160	0,08 $
Chevelle	27,50 /jour	160	0,12
Fairmont, Granada et Bel-Air	30,95 /jour	160	0,12

Rôle Q-80-24232-3
Q-600,296-101-DT
LE CARREFOUR MERCURY VENTES LTÉE
61, boul. Kennedy
Lévis, QC
G6V 6C7

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la location à court terme de véhicules de promenade et camions.
Les intéressés qui désirent obtenir les nouveaux taux doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-80-24233-1
Q-507 350-101-D
PAVAGE VEILLEUX INC.
155, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Drummond) J0C 1A0
Requérante-cessionnaire
Q-503 754-101-D
VEILLEUX, RAYMOND
155, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Drummond)
J0C 1A0
Requérant-cédant

Demande de transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer le permis de camionnage en vrac, Q-503 754-001, région no 04, en faveur de Pavage Veilleux Inc.
Les requérants demandent l'application de l'article 2.58.1 pour la date de mise en vigueur de la décision.
Monsieur Raymond Veilleux est le seul actionnaire de la compagnie, il détient 100 actions ordinaires et 98 850 actions privilégiées.

Rôle Q-80-24242-2
Q-000,007-104-D
(97-A)
AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTÉE
330, Hériot
Drummondville (Drummond)
J2B 1A8
Requérante

Demande une modification d'horaire:
La requérante demande l'autorisation d'effectuer certains changements à ses horaires présentement en vigueur sur les circuits suivants:
A) Drummondville – Granby
a) Annuler le samedi, le voyage de 13h30 originant de Drummondville pour Granby, ainsi que le voyage du retour pour cettedite journée de 16h30 de Granby pour Drummondville.
B) Sherbrooke – Asbestos
a) Reporter à 17h15 tous les jours excepté le dimanche, le voyage no 34 de 16h45 et le voyage no 39 de 16h30 à 17h15 de Sherbrooke pour Windsor, et ce, durant les périodes suivantes:
du 24 décembre au 6 janvier et du 15 mai au 3 septembre.
b) Reporter à 19h45 le vendredi seulement, le voyage no 119 de 20h30 de Richmond pour Sherbrooke.
c) Reporter à 23h15 le dimanche seulement, le voyage no 9 de 23h30 de Richmond pour Sherbrooke.
d) Annuler le voyage no 50 le jeudi seulement de 21h15 de Sherbrooke à Windsor.
C) Sherbrooke – Asbestos – Montréal

a) Reporter le voyage no 119 de 18h10 du vendredi seulement, à 17h15 de Montréal et St-Hyacinthe pour Windsor, Bromptonville et Sherbrooke, avec raccordement à Drummondville.

Le voyage 119 circulant dans le secteur St-Hyacinthe – Richmond de 19h05 sera reporté à 14h05 pour desservir Windsor, Bromptonville et Sherbrooke, ou avec raccordement à Richmond à 17h50 sur le voyage no 139 D'Asbestos pour Sherbrooke.

b) Reporter le voyage no 108 de 17h15 de Sherbrooke pour St-Hyacinthe et Acton-Vale et de 17h25 d'Asbestos pour St-Hyacinthe et Montréal, à 16h00 d'Asbestos pour St-Hyacinthe et Montréal et à 17h15 de Sherbrooke pour St-Hyacinthe, voyage no 114 avec raccordement à Drummondville à 18h30 pour St-Hyacinthe et Montréal, et ce le samedi seulement.

Rôle Q-80-24247-1
Q-300 724-119-D
(19304-V)

ST-LAMBERT TRANSPORT INC.

132, boul. Léon-Vachon
Centre industriel
St-Lambert-de-Lauzon
(Lévis) QC
G0S 2W0

Modification de permis:

La partie requérante demande à la Commission des transports l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Ste-Marie-de-Beauce aux frontières Québec – Ontario, pour le transport de bois ouvré pour le compte de Chassé Inc. (port d'entrée: Rivière-Beaudette)

Rôle Q-80-24248-9
Q-301 601-108-D

MARCHAND, PAUL

67, rue Bernier
Victoriaville
(Arthabaska) QC
G6P 2P3

Modification de permis:

Le requérant qui détient le permis Q-301 601 s'adresse à la Commission des transports du Québec pour ajouter les autorisations suivantes:

Transport restreint et spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat

De Sherbrooke aux frontières Québec – Ontario (tout port d'entrée) en transit en Ontario, destination tous les États américains, pour le transport des produits manufacturés et expédiés par Clôtures à Neige Sherbrooke Ltée et pour le compte de cette dernière.

Rôle Q-80-24249-7
Q-300 007-108-D
(32-V)

TRANSPORT DALLAIRE LTÉE
DALLAIRE TRANSPORT LTD

315, chemin du Côteau
C.P. 218
Montmagny
(Montmagny) QC
G5V 3S6

Modification de permis (droit additionnel):

La requérante détentrice du permis numéro Q-300 007 (32-V) s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée, conformément à l'article 2.59.3 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, ainsi que l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage à utiliser les remorques ou semi-remorques non immatriculées en son nom mais en la possession légale de Bassett Mirror of Canada Ltée et de les Industries Roy Ltée et ce, en vertu des clauses *a*) (certificat 093), *c*) (certificat 090) et *d*) (certificat 091) de son permis.

Rôle Q-80-24250-5
Q-301 828-105-D

FERNAND DAIGLE

(Daigle, Fernand)
1121, Amiral
Val-Bélair
(Québec) QC
G0A 1G0
Voiturier-remorqueur
et
Q-301 513-105-D
(26104-V)

LES TRANSPORTS D. DROUIN & FRÈRES LTÉE

101, avenue St-Joseph
Beauport
(Québec) QC
Voiturier-roulier

Demande de permis:

Prenez avis que le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis visant à l'autoriser à tirer avec son tracteur dûment enregistré, les remorques de Les Transports D. Drouin & Frères Ltée suivant toutes les clauses du permis de cette dernière portant le numéro 26104-V et ladite Les Transports D. Drouin & Frères Ltée demande le permis correspondant.

Rôle Q-80-24251-3
Q-300 007-107-D (32-V)

TRANSPORT DALLAIRE LTÉE
DALLAIRE TRANSPORT LTD

315, chemin du Côteau
C.P. 218
Montmagny
(Montmagny) QC
G5V 3S6

Modification du droit additionnel re/clause *c*):

La requérante détentrice du permis Q-300 007 (32-V) dont un des droits additionnels rattachés à sa clause *c*) se lit présentement comme suit:

Droit additionnel:

En effectuant les services autorisés par ce certificat (clause *c*)) de son permis, la détentrice est autorisée à se servir de camions isothermes.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit droit additionnel soit modifié pour se lire dorénavant comme suit:

Droit additionnel:

En effectuant le service autorisé par ce certificat (clause *c*)) de son permis, la détentrice est autorisée à utiliser des véhicules isothermes.

Rôle Q-80-24252-1
Q-300 812-103-D
(20866-V)

PAQUET, LUCIEN

C.P. 106
St-Côme-de-Kennebec
(Beauce) QC
J0M 1J0

Modification de permis (clause *f*)):

Le requérant détenteur de la clause *f*) qui se lit ainsi:

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte

f) De la frontière Québec – États-Unis (tous les ports d'entrée sur les frontières des États du Maine, New Hampshire et Vermont, points d'origine: tous points des États du Maine, Vermont, New Hampshire et Massachusetts) à tous points situés dans la province de Québec, à l'exclusion des comtés municipaux d'Abitibi et de Témiscamingue, et retour, pour le transport d'équipement forestier, tracteurs et débusqueuses servant aux opérations forestières, pour le public en général.

Restriction:

Le service précité devra être opéré conjointement avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Interstate Commerce Commission et dont une copie devra être déposée à la Commission des transports du Québec.

et le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le service additionnel suivant:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte

De la frontière Québec – États-Unis (tous les ports d'entrée sur les frontières

f) De la frontière Québec – États-Unis (tous les ports d'entrée sur les frontières des États du Maine, New Hampshire et Vermont; points d'origine: tous points des États du Maine, Vermont, New Hampshire et Massachusetts) à tous points situés dans la province de Québec, à l'exclusion des comtés municipaux d'Abitibi et de Témiscamingue, et retour, pour le transport d'équipement forestier, tracteurs, débusqueuses, tronçonneuses servant aux opérations forestières, par fardiers.

Rôle Q-80-24253-9
Q-100,938-101-EC

COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE SCHEFFERVILLE

C.P. 189
Schefferville
(Territoire-du-Nouveau-Québec)
G0G 2T0
Requérante-adjudicatrice
Q-100,939-101-EC

ANDRÉ JACQUART LTÉE

C.P. 800
Schefferville
(Territoire-du-Nouveau-Québec)
G0G 2T0
Requérante-adjudicatrice

Transport exclusif négocié:

La requérante-adjudicatrice, demande à la Commission des transports du Québec de statuer sur le prix de contrat de transport exclusif négocié conclu entre la Commission Scolaire et André Jacquart Ltée.

Rôle Q-80-24254-7
Q-300 144-107-D
(2951-V)

TRANSPORT JEAN CÔTÉ LTÉE

233, St-Louis
Lac-à-la-Croix
(Lac-St-Jean-Est) QC
G0W 1W0

Modification de permis:

La requérante, Transport Jean Côté Ltée, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis additionnel suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

À Jonquière, de Montréal et Québec et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Service de Gestion J.G.F. Saguenay Ltée. En donnant le service, la requérante aura le droit de faire la cueillette et la livraison à tous les points des comtés électoraux-provinciaux de Dubuc, Roberval, Lac-St-Jean, Chicoutimi et Jonquière.

Rôle Q-80-24256-2
Q-000588-103-D
SYLVIO LAFOREST LTÉE
Lac-des-Aigles
(Rimouski)
G0K 1V0

Demande pour renouveler le permis suivant:
Transport saisonnier catégories Économique et Régulière
Service 1: Transport d'élèves, le midi, de l'école polyvalente de Trois-Pistoles à leurs résidences situées dans un rayon de six milles de l'école et retour.
Service 2: Transport d'élèves, le midi, des écoles de Trois-Pistoles à leurs résidences situées dans la municipalité de St-Siméon, et retour.
Service 3: Transport d'étudiants le dimanche et le vendredi de leurs résidences situées à St-Clément, St-Cyprien, Ste-Rita, St-Jean-de-Dieu et Ste-Françoise aux CEGEP et couvents de Rimouski.
Conditions et restrictions:
1. Ce permis est valide de septembre 1980 au 30 juin 1981.
2. Aucun droit aux privilèges de l'Ordonnance 17.
N.B. Nous prions la Commission que conformément à la loi et aux règlements, la décision devienne exécutoire dès que rendue.

Rôle Q-80-24257-0
Q-000588-102-D
SYLVIO LAFOREST LTÉE
Lac-des-Aigles
(Rimouski)
G0K 1V0

Demande pour renouveler le permis suivant:
Transport saisonnier catégories Économique et Régulière
Service: Transport de personnes faisant partie des groupes sociaux et culturels de Trois-Pistoles suivants: Cadets de l'Air - Clubs 4-H - étudiants - adultes - majorettes - âge d'or - filles d'Isabelle.
Destination: Ste-Anne-de-Beaupré et Colisée de Québec
Durée: Ce permis sera valide du 21 septembre 1980 au 20 septembre 1981.
N.B.: Nous prions la Commission que, conformément à la loi et aux règlements, la décision devienne exécutoire dès que rendue.

Rôle Q-80-24260-4
Q-000,202-106-D
AUTOBUS MÉNARD INC.
Case postale 424
Baie-St-Paul (Charlevoix-Ouest)
G0A 1B0
Adresse postale
98, rang La Rémie
Baie-St-Paul (Charlevoix-Ouest)
G0A 1B0
Place d'affaires

Demande de permis de transport saisonnier, catégorie Économique:
La requérante Autobus Ménard Inc. de Baie-St-Paul, permis Q-000,202 (2933 A) en vertu du Règlement 19, s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un renouvellement du transport saisonnier, catégorie Économique, pour le transport de personnes de Petite-Rivière-St-François vers le Centre hospitalier de Charlevoix et de différents endroits de Baie-St-Paul et retour ainsi que pour différentes activités religieuses, éducatives et culturelles, récréatives et de groupe telles que la décision rendue no Q-19644.

Rôle Q-80-24265-3
Q-507,358-101-D
BOUTIN & LAPIERRE INC.
1341, rue Provinciale
Duberger, QC
G1N 4A1
Requérante-cessionnaire
Q-506,358-101-D
RICHARD BÉLANGER
673, St-Vallier ouest
St-Sauveur, QC
G1N 1C7
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-506,358-001, région 03, pour le transport de matière en vrac à Boutin & Lapierre Inc..
De plus, les requérants demandent à la Commission que la décision relative à cette requête de transfert devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.
Liste des actionnaires

Jean Guy Boutin, président	49 actions ordinaires
Julien Lapierre, secrétaire	49 actions ordinaires
Pierrette Tanguay Lapierre	1 action ordinaire
Murielle Lachance Boutin	1 action ordinaire

Rôle Q-80-24266-1
Q-302 120-101-D
TRANSPORT LÉONCE BÉLANGER
(Bélanger, Léonce)
Ste-Louise
(L'Islet) QC
G0R 3K0

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Ste-Louise et des endroits situés dans un rayon de 50 km de cet endroit, pour le transport d'animaux vivants, pour le compte des cultivateurs, à destination d'Encan d'animaux de St-Romuald Inc., à St-Romuald, QC et retour avec animaux refusés.

Rôle Q-80-24267-9
Q-600,544-102-D
BERIC SPORT INC.
50, 3e Avenue
Val-d'Or (Abitibi)
J9P 1R2

Nouvelle demande:
La requérante Beric Sport Inc. de Val-d'Or, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation suivante:
Location à court terme à la place d'affaires sise au 50, 3e Avenue, à Val-d'Or, QC, de roulottes et maisons motorisées au public en général.

Rôle Q-80-24268-7
Q-700,101-101-DT
TRAVERSE OKA INC.
158, rue Principale
Hudson (Vaudreuil)
J0P 1A0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la saison de navigation 1981 d'environ 10%.
Les intéressés qui désirent obtenir les nouveaux taux, doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-80-24269-5
Q-000,352-101-D
(3578-A)
TRANSPORT MARIO CHIASSON ENRG.
C.P. 127
Île-du-Havre-Aubert (Îles-de-la-Madeleine)
G0B 1A0
Requérante

Demande un permis de transport touristique:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de demander une modification de son permis qui se lit comme suit:
Ajouter à son permis déjà existant l'autorisation de fournir un service touristique au moyen d'autobus ou de mini-bus de tout point sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine à tout point situé à l'intérieur de ce même territoire.

Rôle Q-80-24270-3
Q-300,450-102-D
* (12940-V)
BEAULIEU TRANSPORT LIMITÉE
10272, boul. des Hêtres
Shawinigan
(St-Maurice) QC
G9N 4Y4

Modification de permis (droit additionnel):
La requérante, Beaulieu Transport Limitée, détentrice du permis portant le numéro 12940-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée, conformément à l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976) ainsi qu'à l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage, à pouvoir utiliser les véhicules appartenant et/ou en possession légale de Express R.M. Inc., laquelle est une compagnie affiliée de la requérante et ce, sur toutes et chacune des clauses du permis 12940-V.

Rôle Q-80-24271-1
Q-300,450-103-D
(12940-V)
BEAULIEU TRANSPORT LIMITÉE
10272, boul. des Hêtres
Shawinigan
(St-Maurice) QC
G9N 4Y4
Requérante-tireur
Q-301,311-103-D
(24829-V)
EXPRESS R.M. INC.
975, rue St-Prosper
Trois-Rivières
(St-Maurice) QC
G9A 3V7
Requérante-tirée

Transport par remorquage:
La requérante, Beaulieu Transport Limitée, détentrice du permis portant le numéro 12940-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation suivante:
La requérante, Beaulieu Transport Limitée, est autorisée à tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie Express R.M. Inc., détentrice du permis Q-301,311 et ce, sur toutes et chacune des clauses dudit permis Q-301,311; ladite compagnie Express R.M. Inc. fait une demande de permis de courtier réciproque.

Rôle Q-80-24272-9
Q-301,311-101-D
(24829-V)
EXPRESS R.M. INC.
975, rue Saint-Prosper
Trois-Rivières
(St-Maurice) QC
G9A 3V7

Modification de permis (droit additionnel):
La requérante, Express R.M. Inc., détentrice du permis portant le numéro Q-301,311, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée, conformément à l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976) ainsi qu'à l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage, à pouvoir utiliser les véhicules appartenant et/ou en possession légale de Beaulieu Transport Limitée, laquelle est une compagnie affiliée de la requérante et ce, sur toutes et chacune des clauses du permis Q-301,311.

Rôle Q-80-24273-7
M-300,463-111-D
RICHMOND TRANSPORT INC.
79, rue Adam ouest
Richmond
(Richmond) QC
J0B 2H0

Demande de droit additionnel:
Richmond Transport Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, conformément à l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le droit d'utiliser les véhicules, propriété de ou en la possession légale de ses compagnies parentes, Le Transport Frenette Inc., Claro Express Inc., Gosselin Transport Limitée, Gosselin Express Ltée, Transport Jim Lynn (1976) Ltée, Sherbrooke Cartage Inc. et Transport Philip Inc. et ce, en donnant le service en vertu de son permis no 7233-V.

Si le présent droit additionnel lui est accordé, Richmond Transport Ltée demande à la Commission des transports du Québec d'annuler les droits additionnels qu'elle détient déjà pour utiliser certaines pièces d'équipement de Claro Express Inc., Le Transport Frenette Inc. et Gosselin Transport Limitée.

Rôle Q-80-24274-5
M-300,340-102-D
SHERBROOKE CARTAGE INC.
1905, rue Roy, C.P. 962
Sherbrooke
(Sherbrooke) QC
J1H 5L3

Demande de droit additionnel:

Sherbrooke Cartage Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, conformément à l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le droit d'utiliser les véhicules de ou en la possession légale de ses compagnies parentes, Le Transport Frenette Inc., Claro Express Inc., Gosselin Transport Limitée, Gosselin Express Ltée, Richmond Transport Ltée, Transport Jim Lynn (1976) Ltée et Transport Philip Inc. et ce, en donnant le service en vertu de son permis no 4181-V.

Si le présent droit additionnel lui est accordé, Sherbrooke Cartage Inc. demande à la Commission des transports du Québec d'annuler les droits additionnels qu'elle détient déjà pour utiliser certaines pièces d'équipement de Claro Express Inc., Le Transport Frenette Inc. et Gosselin Transport Limitée.

Rôle Q-80-24275-2
Q-000,108-105-D
(1888-A)
AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC.
2625, rue Watt
Ste-Foy (Québec)
G1P 3T2
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour le renouvellement de son permis de transport saisonnier, catégorie Économique qui se lit comme suit:

Service no 1: Transport le midi d'élèves de la Commission Scolaire Régionale de Tilly, du Campus no 7, 1100, de la Vigerie, Ste-Foy et de l'école St-Michel, 1225, Chanoine-Morel, Sillery, pour Ste-Foy et Sillery, et retour.

Véhicule utilisé: Autobus scolaire

Durée: Du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981.

Service no 2: Transport d'enfants dont l'âge varie de 4 à 8 ans de leur résidence située dans la ville de Ste-Foy et Sillery, à l'exception du quartier d'Ancienne-Lorette, aux écoles maternelles et spécialisées suivantes:

— Pensionnat St-Louis de Gonzague
— Couvent des Soeurs de St-Joseph St-Vallier
— Couvent des Ursulines
— Jardins St-Joseph
— Collège Jésus-Marie
— École St-Jean Berchmans

Véhicules utilisé: Autobus scolaire

Durée: Du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981

Service no 3: Transport d'étudiants du Collège François-Xavier Garneau au Centre Sportif St-Sacrement et autres endroits situés dans un rayon n'excédant pas trente (30) milles, et retour pour le compte du Collège François-Xavier Garneau.

Véhicule utilisé: Autobus scolaire

Durée: Du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981.

Service no 4: Transport d'équipes de hockey dans les villes avoisinantes de Sillery dans un rayon n'excédant pas trente (30) milles, et retour, par contrat avec la cité de Sillery pour le Service des Loisirs de Sillery.

Véhicule utilisé: Autobus scolaire

Durée: Du 1er octobre 1980 au 30 avril 1981.

Rôle Q-80-24276-0
M-300,463-110-D
RICHMOND TRANSPORT INC.
79, rue Adam ouest
Richmond
(Richmond) QC
J0B 2H0

Demande de permis:

Richmond Transport Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner un service de transport suivant:

1. Transport restreint - service local - contrat:

Service de cueillette et de livraison de marchandise à Montréal et Sherbrooke pour le compte de Gosselin Transport Ltée, pour le service autorisé en vertu du permis no 147-V.

2. Transport restreint - service local - contrat:

Service de cueillette et de livraison de marchandise à Montréal pour le compte de Le Transport Frenette Inc. pour le service autorisé en vertu du permis no 1467-V.

Rôle Q-80-24277-8
Q-301,311-102-D
(24829-V)

EXPRESS R.M. INC.

975, rue St-Prosper
Trois-Rivières
(St-Maurice) QC
G9A 3V7
Requérante-tireur
Q-300,450-101-D
(12940-V)

BEAULIEU TRANSPORT LIMITÉE

10272, boul des Hêtres
Shawinigan
(St-Maurice) QC
G9N 4Y4
Requérante-tirée

Transport par remorquage:

La requérante, Express R.M. Inc. détentrice du permis portant le numéro Q-301, 311, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation suivante:

La requérante, Express R.M. Inc., est autorisée à tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie Beaulieu Transport Limitée, détentrice du permis 12940-V et ce, sur toutes et chacune des clauses dudit permis 12940-V; ladite compagnie Beaulieu Transport Limitée fait une demande de permis de courtier réciproque.

Rôle Q-80-24278-6
Q-300,300-110-D
(7863-V)

TRANSPORT MORNEAU INC.

St-Arsène
(Rivière-du-Loup) QC
G0L 2K0

Demande de modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à modifier les clauses *i*) et *k*) du permis Q-300,300 qui se lisent présentement comme suit:

i) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

i) Transport de pommes de terre en sacs de St-Arsène (Rivière-du-Loup) à ailleurs dans la province de Québec à l'exception des comtés de Pontiac, Abitibi et Témiscamingue, et retour avec marchandises endommagées, pour le compte et sur paiement des frais de transport par:

a) La Société Coopérative Agricole Régionale de Rivière-du-Loup.

b) Denis Morneau, St-Arsène (Rivière-du-Loup).

k) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

k) Transport de pommes de terre de St-Arsène, comté de Rivière-du-Loup, à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ville de Dégelis), et retour, pour le compte de et sur le paiement des frais de transport par:

a) La Société Coopérative Agricole Régionale de Rivière-du-Loup.

b) Denis Morneau, St-Arsène (Rivière-du-Loup).

Condition:

Ce permis doit être opéré conjointement avec le permis complémentaire à être émis par New Brunswick Motor Carrier Board, si nécessaire.

Afin qu'elles se lisent comme suit:

i) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

i) Transport de pommes de terre en sacs, en vrac et/ou en caisses à claire-voie de St-Arsène, Trois-Pistoles et Isle Verte (Rivière-du-Loup) à ailleurs dans la province de Québec, et retour avec marchandises endommagées et caisses à claire-voie, vides, pour le compte et sur paiement des frais de transport par

a) La Société Coopérative Agricole Régionale de Rivière-du-Loup.

b) Denis Morneau, St-Arsène, (Rivière-du-Loup).

k) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

k) Transport de pommes de terre en sacs, en vrac et/ou en caisses à claire-voie de St-Arsène, Trois-Pistoles et Isle-Verte, comté Rivière-du-Loup, à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ville de Dégelis), et retour avec marchandises endommagées et caisses à claire-voie, vides, pour le compte de et sur le paiement des frais de transport par

a) La Société Coopérative Agricole Régionale de Rivière-du-Loup.

b) Denis Morneau, St-Arsène, (Rivière-du-Loup)

Condition:

Ce permis doit être opéré conjointement avec le permis complémentaire à être émis par New-Brunswick Motor Carrier Board, si nécessaire.

Rôle Q-80-24279-4
Q-000,599-101-D
AUTOBUS DE L'ANSE-ST-JEAN LTÉE
17, rue du Coin
Saint-Jean, (Chicoutimi)
G0V 1J0
Requérante-cessionnaire
Q-000,210-101-D
(3004-A)
AUTOBUS — TRANSPORT R. PELLETIER & FILS ENRG.
(Pelletier, Romuald)
17, rue du Coin
Saint-Jean (Chicoutimi)
G0V 1J0
Requérante-cédante

Demande de transfert de permis de transport en commun:

La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer à Autobus de l'Anse-St-Jean Ltée, requérante-cessionnaire, tous les droits, intérêts, privilèges et achalandages relatifs au permis Q-000,210, lequel se lit comme suit:

Classe de permis: 1. Autobus;
2. Taxi.

Service 1: de Petit Saguenay à Chicoutimi et retour.

Conditions et restrictions: pas de service local sur tout le parcours Port-Alfred - Chicoutimi.

Service 2: transport de colis légers dans les véhicules affectés au transport de voyageurs, par autobus.

Conditions et restrictions: selon les conditions et restrictions imposées dans l'Ordonnance no 3004-A, du 1er avril 1970.

Rôle Q-80-24280-2
Q-202,894-101-DT
COTE, LOUIS-CERYS
Cloridorme
(Gaspé-Est) QC
G0E 1G0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de transport par véhicule-taxi pour la région de Cloridorme.

Les tarifs sont les suivants:

Taux actuels	*Taux proposés*
0,80 $ départ de la chute	0,90 $ départ de la chute
0,70 chaque mille parcouru	0,85 chaque mille parcouru
0,15 chaque minute d'attente	0,20 chaque minute d'attente

La requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-80-24284-4
Q-600,490-102-DT
LOCALAC INC.
455, boul. Dequen nord
Alma
(Lac-St-Jean-Est) QC
G8B 5P6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de location à court terme pour ses véhicules de promenade et camions.

Les intéressés qui désirent obtenir les nouveaux taux, doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-80-24285-1
Q-000,530-108-D
(1722-A)
AUTOBUS COUTURE & CAHILL INC.
Ste-Thérèse-de-Gaspé
(Gaspé-Est)
G0C 3B0
Requérante

Demande de permis de transport saisonnier, catégorie économique:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie économique qui se lit comme suit:

Transport d'étudiants et de professeurs du CEGEP de Gaspé aux endroits suivants et retour.

Hopital de Gaspé
Sanatorium de Gaspé
Centre civique de Gaspé
Piscine de Gaspé
Piste de ski de Gaspé
Ville de Murdockville
Parc Forillon et Ville de Percé

Tous ces voyages sont organisés et payés par le CEGEP de Gaspé et ces voyages sont effectués sur demande.

Rôle Q-80-24286-9
Q-000297-104-D
AUTOBUS ROLAND LORD INC.
Ste-Louise
(L'Islet)
G0R 3K0

Transport saisonnier catégorie régulière:

Prenez avis que Autobus Roland Lord Inc., Ste-Louise, comté de l'Islet, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir les services suivants:

Transport saisonnier catégorie: Régulière

Service 1: Transport faisant partie des clubs d'Âge d'Or, cercles de fermières, équipes sportives locales de St-Onésime, St-Gabriel, La Pocatière, St-Roch-des-Aulnaies, St-Pacôme, désirant participer à des activités culturelles, sportives et religieuses, pour se rendre à tous les points dans la province de Québec et retour, sauf les territoires délimités géographiquement par les municipalités des comtés d'Abitibi, Témiscamingue, Pontiac et Îles-de-la-Madeleine.

Service 2: Transport des élèves du CEGEP du Collège et des Cadets de l'Air à la Pocatière, désirant participer à des activités culturelles, sportives et religieuses pour se rendre à tous les points dans la province de Québec et retour, sauf les terri-

toires délimités géographiquement par les municipalités des comtés d'Abitibi, Témiscamingue, Pontiac et Îles-de-la-Madeleine.

Service 3: Transport des membres des clubs Holstein de St-Roch-des-Aulnaies et la Pocatière, désirant participer à des activités culturelles, sportives et religieuses pour se rendre à tous les points dans la province de Québec et retour, sauf les territoires délimités géographiquement par les municipalités des comtés d'Abitibi, Témiscamingue, Pontiac et Îles-de-la-Madeleine.

La requérante était détentrice d'un permis identique pour l'année 1979.

Durée: du 22 novembre 1980 au 21 novembre 1981.

Rôle Q-80-24287-7
Q-507-142-102-D
DUBE, GÉRALD
31, Gauvreau
L'Isle-Verte, (Rivière-du-Loup)
G0L 1K0

Demande de modification:

Le requérant, détenteur des permis de camionnage en vrac Q-507 142-001 et 002, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'ajouter à ses permis le groupe 3 de l'article 3 du Règlement sur le camionnage en vrac.

Rôle Q-80-24288-5
Q-600,481-108-D
ENTREPRISES B.C. (MONTRÉAL) LIMITÉE
1600, rue Berri, suite 4
Montréal (Montréal)
H2L 4E4
Adresse de correspondance
1790, de la Canardière
Québec
G1J 2E3
Place d'affaires

Modification de permis de location:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à ses permis déjà existants les places d'affaires ci-après énumérées sans y faire aucune modification des restrictions mentionnées aux permis existants. En outre cette demande ne s'applique pas aux camions citernes et aux autobus scolaires.

École de Conduite Lauzon (de la Mauricie) Inc.
568, 4e Rue
C.P. 998
Shawinigan (St-Maurice)
G9N 7N5

École de Conduite Lauzon (Chicoutimi) Ltée
100, Racine est
Suite 208
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7H 1R1

École de Conduite Lauzon (Jonquière) Ltée
552, rue St-Hubert
Jonquière (Chicoutimi)
G7X 5N9

École de Conduite Lauzon (Victoriaville) Ltée
24 rue Notre-Dame est
Victoriaville (Arthabaska)
H6P 3Z5

École de Conduite Lauzon (Joliette) Ltée
37, Place Bourget sud
Joliette (Joliette)
J6E 5E9

École de Conduite Lauzon (Hull) Ltée
277, boul. St-Joseph
Suite 1
Hull (Hull)
J8Y 3Y2

École de Conduite Lauzon (Fairview) Ltée
11100, boul. Gouin ouest
Pierrefonds (Ile-de-Montréal)
H8Y 1X3

École de Conduite Lauzon (Atwater) Inc.
Plaza Alexis Nihon
1500, Atwater
Montréal (Montréal)
H3Z 1X5

Rôle Q-80-24289-3
Q-000,533-104-D
(2010-A)
TRANSPORT P.F. COUTURE INC.
B.P. 75
Ste-Thérèse-de-Gaspé (Gaspé-Est)
G0C 3B0
Requérante

Demande de modification de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir une modification à son permis.
Voyages spéciaux et à charte-partie
Entre St-Isidore, Ste-Thérèse, Grande-Rivière, Pabos Mills et Chandler.
Entre St-Isidore, Ste-Thérèse, Cap-d'Espoir et Percé pour le transport de passagers participant à des soirées de bingo tous les soirs de la semaine excepté le samedi.

Rôle Q-80-24290-1
Q-000,308-101-D
MME JOCELYNE TREMBLAY
(Tremblay, Mme Jocelyne)
1765m de la Vérendrye
Québec
G1J 4W2

Annulation de restriction:
Mme Jocelyne Tremblay (Tremblay, Mme Jocelyne) détentrice du permis no 3449-A s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir que soit enlevée la restriction numéro trois (3) apparaissant à son permis.
Classe de permis: Autobus
Service: Transport d'enfants handicapés physiquement, de leur résidence dans la cité de Québec et de tous points dans un rayon de 15 milles de ladite ville, au Centre Cardinal-Villeneuve, 2975, chemin St-Louis, QC, et retour, pour le compte du Centre Cardinal-Villeneuve.
Parcours à suivre: En donnant ce service, les arrêts et parcours à suivre sont subordonnés aux règlements municipaux.
Terminus: Centre Cardinal-Villeneuve: 2975, chemin St-Louis, QC.
Restrictions:
1. Ce service sera donné par autobus d'une capacité de 25 élèves dont l'intérieur est spécialement aménagé pour cette catégorie d'enfants à être transportés.
2. Ce service ne confère aucun droit aux privilèges de l'Ordonnance générale no 7 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.
3. Valide tant et aussi longtemps que ce propriétaire détiendra un contrat avec le «Centre Cardinal Villeneuve».

Rôle Q-80-24291-9
Q-300,102-111-D
(1467-V)
LE TRANSPORT FRENETTE INCORPORÉE
251, rue Principale
Notre-Dame-de-Portneuf
(Portneuf) QC
G0A 2Z0
Place d'affaires
3650, boul. de la Chaudière
Ste-Foy
(Québec) QC
G1X 3X4

Demande de permis:
Le Transport Frenette Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner un service de transport suivant:
1. Transport restreint - service local - contrat
Service de cueillette et de livraison de marchandise à Montréal pour le compte de Richmond Transport Inc. pour le service autorisé en vertu du permis 7233-V.
2. Transport restreint - service local - contrat
Service de cueillette et de livraison de marchandise à Québec et Montréal pour le compte de Gosselin Transport Ltée pour le service autorisé en vertu du permis no 147-V.

Rôle Q-80-24292-7
Q-00405-105-D
AUTOBUS BOULET & FILS INC.
1190, rue Philippe
Thetford-Mines (Mégantic)
G6G 6J3

Demande de permis saisonnier:
La requérante demande un transport saisonnier
Service no 1: Transport, le midi, d'étudiants résidant à Thetford-Mines et fréquentant les écoles suivantes:
École Notre-Dame
École Secondaire Pratique
École Ste-Marthe
École St-Noël
Pavillon des Métiers
École St-Jean-Baptiste, et retour.
Service no 3: Transport, le matin et le soir, d'étudiants résidant à Thetford-Mines et fréquentant les écoles suivantes:
École Notre-Dame
École Secondaire Pratique
École Ste-Marthe
École St-Noël
Pavillon des Métiers
École St-Jean-Baptiste, et retour.
Durée: valides jusqu'au 25 novembre 1980.

Rôle Q-80-24293-5
Q-300,022-124-D
(147-V)

GOSSELIN TRANSPORT LTÉE

141, boul. Smith sud, C.P. 456
Thetford-Mines
(Mégantic) QC
G6G 6K2

Demande de droit additionnel:

Gosselin Transport Limitée s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, conformément à l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le droit d'utiliser les véhicules, propriété de ou en la possession légale de ses compagnies parentes, Le Transport Frenette Inc., Claro Express Inc., Gosselin Express Ltée, Richmond Transport Ltée, Transport Jim Lynn (1976) Ltée, Sherbrooke Cartage Inc. et Transport Philip Inc. et ce, en donnant le service en vertu de son permis no 147-V.

Si le présent droit additionnel lui est accordé, Gosselin Transport Limitée demande à la Commission des transports du Québec d'annuler les droits additionnels qu'elle détient déjà pour utiliser certaines pièces d'équipement de Claro Express Inc., Le Transport Frenette Inc. et Gosselin Express Ltée.

Rôle Q-80-24294-3
Q-300,102-112-D
(1467-V)

LE TRANSPORT FRENETTE INCORPORÉE

251, rue Principale
Notre-Dame-de-Portneuf
(Portneuf) QC
G0A 2Z0
Place d'affaires
3650, boul. de la Chaudière
Ste-Foy
(Québec) QC
G1X 3X4

Demande de droit additionnel:

Le Transport Frenette Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, conformément à l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le droit d'utiliser les véhicules, propriété de ou en la possession légale de ses compagnies parentes, Claro Express Inc., Gosselin Transport Limitée, Gosselin Express Ltée, Richmond Transport Ltée, Transport Jim Lynn (1976) Ltée, Sherbrooke Cartage Inc. et Transport Philip Inc. et ce, en donnant le service en vertu de son permis no 1467-V.

Si le présent droit additionnel lui est accordé, Le Transport Frenette Inc. demande à la Commission des transports du Québec d'annuler les droits additionnels qu'elle détient déjà pour utiliser certaines pièces d'équipement de Claro Express Inc., Gosselin Transport Limitée et Gosselin Express Ltée.

Rôle Q-80-24295-0
Q-300,109-103-D
(1756-V)

TRANSPORT PHILIPPE INC.

3650, boul. Chaudière
Ste-Foy
(Québec) QC
G1X 3X4

Demande de droit additionnel:

Transport Philip Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, conformément à l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le droit d'utiliser les véhicules, propriété de ou en la possession légale de ses compagnies parentes, Le Transport Frenette Inc., Claro Express Inc., Gosselin Transport Limitée, Gosselin Express Ltée, Richmond Transport Ltée, Transport Jim Lynn (1976) Ltée et Sherbrooke Cartage Inc. et ce, en donnant le service en vertu de son permis No. 1756-V.

Si le présent droit additionnel lui est accordé, Transport Philip Inc. demande à la Commission des transports du Québec d'annuler les droits additionnels qu'elle détient déjà pour utiliser certaines pièces d'équipement de Claro Express Inc., Le transport Frenette Inc. et Gosselin Transport Limitée.

Rôle Q-80-24296-8
Q-301,219-101-D
(24003-V)

BEL-MONT EXPRESS INC.
EXPRESS BEL-MONT INC.

143, rue Hébert
Mont-Joli
(Rimouski) QC
G5H 1M4

Demande de suppression totale de service:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de règle interne de la Commission des transports du Québec, Belmont Express Inc. demande la suppression totale de son permis Q-301,219 (24003-V).

Rôle Q-80-24297-6
Q-000,315-101-D
(3484-A)

ROCHETTE, LUCIEN

1021, Déry
Val-Bélair, QC
G0A 1G0

Demande de suppression de permis:

Le requérant est détenteur du permis Q-000,315, classe «autobus» (règlement no 16 sur le transport en commun).

Dans une lettre reçue à nos bureaux le 20 juin 1980, le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis l'autorise à fournir.

Rôle Q-80-24298-4
Q-300,022-122-D
(147-V)

GOSSELIN TRANSPORT LTÉE

141, boul. Smith sud, C.P. 456
Thetford-Mines
(Mégantic) QC
G6G 5T3

Demande de permis:

Gosselin Transport Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services de transport suivants:

1. Transport restreint - service local - contrat

Service de cueillette et de livraison de marchandise à Sherbrooke et Montréal pour pour le compte de Le Transport Frenette Inc., pour le service autorisé en vertu du no 7233-V.

2. Transport restreint - service local - contrat

Service de cueillette et de livrraison de marchandise à Québec et Montréal pour le compte de Le Transport Frenette Inc., ;our le service autorisé en vertu du permis 1467-V.

Rôle Q-80-24299-2
Q-203,255-103-D

TAXI BEAULIEU

(Beaulieu, Clément)
112A, rue Principale est
Lyster, (Mégantic)
G0S 1V0

Demande de suppression de permis:

La requérante est détentrice des permis Q-203,255-001 et 002 pour la municipalité de Lyster (03-2753-SD).

Dans une lettre reçue à nos bureaux le 27 juin 1980, la requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que ses permis l'autorisent à fournir.

Rôle Q-80-24300-8
Q-300,144-108-D
(2951-V)

TRANSPORT JEAN CÔTÉ LTÉE

233, St-Louis
Lac-à-la-Croix
(Lac St-Jean-Est) QC
G0W 1W0

Demande de permis:

La requérante, Transport Jean Côté Ltée, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le service additionnel suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte

À Chicoutimi de Québec et Montréal et retour, pour le transport de marchandises. En donnant ce service, la requérante aura le droit de faire la cueillette et la livraison à tous les points des comtés électoraux provinciaux de Dubuc, Roberval, Lac St-Jean, Chicoutimi et Jonquière.

Restrictions:

En donnant ce service, la requérante n'aura pas le droit de donner le service décrit à la clause *d*) de son permis qui se lit comme suit:

d) Transport général - longue distance - régulier - route restreinte - (au moins une fois par semaine)

d) De Ste-Croix à Québec et Montréal, et retour.

Rôle Q-80-24301-6
Q-000,533-103-D

TRANSPORT P. F. COUTURE INC.

B.P. 75
Ste-Thérèse de Gaspé (Gaspé-Est)
G0C 3B0
Adresse postale
Ste-Thérèse de Gaspé (Gaspé-Est)
G0C 3B0
Adresse d'affaires

Demande de transport saisonnier, catégorie Économique:

La requérante Transport P.F. Couture Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de fournier le service suivant:

Transport d'étudiants le midi de la Polyvalente C.-E.-Pouliot, école St-Rosaire et école Sacré-Coeur aux résidences des étudiants à Gaspé, Sandy Beach, Gaspé Harbour, Wakeham, Gaspé ouest et retour selon les circuits 1-2-25 de la Commission scolaire.

Rôle Q-80-24304-0
Q-000,530-107-D
(1722-A)

AUTOBUS COUTURE & CAHILL INC.

Grande-Rivière
(Gaspé-Est)
G0C 3B0
Requérante

Demande de permis de transport saisonnier:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier qui se lit comme suit:

Transport de passagers le vendredi soir, une fois par semaine:
Départ de St-Yvon 8 h 30
Arrivée à Grande-Vallée 9 h 15

Départ de Grande-Vallée minuit
Arrivée à St-Yvon 00 h 45

Le vendredi: Départ de Gaspé à 3 h 45
Arrivée à Grande-Vallée 5 h 15

Le dimanche: Départ de Grande-Vallée 7 h 00
Arrivée à Gaspé 8 h 30
Départ de Gaspé 9 h 00
Arrivée à Grande-Vallée 10 h 30

Rôle Q-80-24305-7
Q-600,543-102-D
JEAN-CLAUDE SAILLANT
(Saillant, Jean-Claude)
1304, Dorchester
Québec (Québec)
G1L 4M2

Demande de permis de location:
Le requérant Jean-Claude Saillant (Saillant, Jean-Claude) s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location à long terme de Corvette et Cadillac usagées au 1304, Dorchester nord, Québec.

Rôle Q-80-24306-5
Q-000,006-103-D
AUTOBUS DES BOIS FRANCS LTÉE
668, rue Calixte
Plessisville (Mégantic)
G6L 2Y8

Demande de permis de transport saisonnier, catégorie Économique:
Autobus des Bois Francs Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir le permis suivant, savoir:
Service 1. Transport des étudiants de Victoriaville et Princeville à destination du Collège de Cap-Rouge, et retour, les dimanches et vendredis seulement. Le transport sera effectué au moyen d'un véhicule de 15 passagers.
Service 2. Transport des élèves de Plessisville, Princeville et Victoriaville à destination des écoles secondaires de Nicolet, et retour, les dimanches et vendredis seulement.
Durée: du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981.

Rôle Q-80-24307-3
Q-000530-109-D
AUTOBUS COUTURE & CAHILL INC.
Grande Rivière
(Gaspé-Est)
G0C 1V0

Modification de permis:
Service présent: Service 1 Transport en commun: De Grande-Vallée, Petite-Vallée, Pointe-Frégate, Petite-Anse, Cloridorme, St-Yvon, Grand-Étang, Anse-à-Valleau, Pointe-Jaune, St-Maurice, Petit-Cap, Petite-Rivière-au-Renard, Rivière-au-Renard, Rivière Morris, St-Majorique, Pointe-Navare-à-Gaspé et retour pour le transport de passagers.
Service 2: Transport de colis dans les véhicules affectés au transport de voyageurs aux conditions et restrictions de l'Ordonnance de la Commission des transports en date du 1er avril 1970.
Nouveau service demandé:
Transport en commun: De Grande-Vallée, Murdockville, Petite-Vallée, Pointe-Frégate, Petite-Anse, Cloridorme, St-Yvon, Grand-Étang, Anse-à-Valleau, Pointe-Jaune, St-Maurice, Petit-Cap, Petite-Rivière-au-Renard, Rivière-au-Renard, Rivière Morris, St-Majorique, Pointe Navare à Gaspé et retour pour le transport de passagers.
Service 2: Transport de colis légers dans des véhicules affectés au transport de voyageurs aux conditions et restrictions de l'Ordonnance de la Commission des transports du 1er avril 1970.

Rôle Q-80-24309-9
Q-203,434-101-D
HENRI COUTURE ENR.
(Couture, Henri)
434, route Chassé
Sainte-Marie (Beauce)
G0S 2Y0
Requérante-cessionnaire
Q-203,299-103-D
RUEL, LÉONIDAS
Case postale 531
Sainte-Marie (Beauce)
G0S 2Y0
Adresse postale
296, Notre-Dame sud
Sainte-Marie (Beauce)
G0S 2Y0
Place d'affaires
Requérant-cédant

Demande de transfert de permis de propriétaire de véhicule-taxi:
M. Léonidas Ruel demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Henri Couture Enr., le permis Q-203,299-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Sainte-Marie (03-2375-V).

Rôle Q-80-24310-7
Q-203,201-102-D
LEBLANC, RÉAL
545, Principale
St-Léon-de-Standon (Dorchester)
G0R 4L0
Requérant

Modification de permis:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de modifier son permis Q-203,201-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire en ajoutant les municipalités de St-Malachie 03-2221-P et St-Nazaire-de-Dorchester 03-2219-P.

8218-o

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Suivant l'article*	*Pour la région*
M-80-53808-0	M-710731-101-D **CORPORATION MUNICIPALE DE PALMAROLLE** 124, rue Principale Palmarolle (Abitibi) QC J0Z 3C0	Déchets solides		8
Q-80-24239-8	Q-710,722-102-D **HENRY, J. LÉONARD** Case postale 53 New-Carlisle (Bonaventure) G0C 1Z0 Adresse de correspondance New-Carlisle (Bonaventure) G0C 1Z0 Place d'affaires	Déchets solides		1
Q-80-24241-4	Q-710,723-101-D **GAUDET AZADE** C.P. 7 Fatima (Îles-de-la-Madeleine) G0B 1G0	Déchets solides		1

8218-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-80-51445	80 08 05	Décision: MPV-1911-S M-000416-101-DS RAYMOND ALIE TRANSPORT ENRG.	Le Devoir	15, 16, 17 mai 80	Demande de permis saisonnier Accordée telle qu'amendée Ce permis est valide jusqu'au 31 juillet 1981.
M-80-51555	80 08 04	Décision: MPV-1876-S-C M-000060-108-DS TERREBONNE AUTOBUS INC.	Le Devoir	20, 21 et 22 mai 1980	

Correction de décision

La Commission:

1. Maintient les items 1, 2, 4, 5, 6, et 7 de la décision MPV-1876-S datée du 3 juillet 1980.

2. Corrige la page 1 ainsi que l'item 3 du dispositif de ladite décision en ajoutant à la cédule un service pour le mardi originant de Mascouche et Terrebonne et devant se rendre à la Discothèque à Montréal (Lacordaire).

3. En conformité avec les dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, la Commission décrète que cette décision devient en vigueur immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en révision ou en appel dans les délais légaux.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-51674	80 07 29	Décision: MPV-1910-TF M-000170-101-D VILLE DE GATINEAU Requérante M-00003T-101-D C.T.C.R.O. Intimée	G.O.Q. no 26 p. 7260	80 06 28	Modification de tarifs Désistement
M-80-53454-3	80 08 07	Décision: MPV-1914-S 6-M-000181-101-DS LACHAINE, JEAN PIERRE Requérant	Le Devoir	09, 10, 11 juin 1980	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80-08-07 Date d'expiration: 3 août 1981
M-80-53820-5	80 08 06	Décision: MPV-1913-S 7-M-000032-103-DS AUTOBUS LE PROMENEUR INC. Requérante	Le Devoir	16, 17, 18 juillet 1980	Demande de permis Accordée Durée: 364 jours
Q-80-23580-6	80 07 04	Décision: QPV 1592 0-Q-000009-101-D AUTOBUS VICTORIAVILLE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 22 6473	80 05 31	Maintien de permis Changement de contrôle Accordée
Q-80-23883-4	80 08 06	Décision: QPV-1609-S 5-Q-000095-102-D HUARD AUTOBUS ENR. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7472	80 07 05	Demande de permis Accordée Du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981.
Q-80-23908-9	80 08 08	Décision: QPV-1612-S 3-Q-000501-104-D ENTREPRISES JEAN-LOUIS ALLARD ENR. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7476	80 07 05	Demande de permis Accordée
Q-80-23925-3	80 08 07	Décision: QPV-1611-S 1-Q-000297-103-D AUTOBUS ROLAND LORD INC. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7478	80 07 05	Demande de permis Accordée Durée: du 16 septembre 1980 au 15 septembre 1981.
Q-80-23928-7	80 08 06	Décision: QPV-1610-S 3-Q-000253-102-D ROGER DUPONT ENR. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7478	80 07 05	Demande de permis Accordée Durée 1er septembre 1980 au 30 juin 1981.
Q-80-24158-0	80 07 24	Décision: QS-3196-S 2-Q-000601-101-S FECTEAU & FRÈRES INC. Requérante	Journal de Québec	10, 11, 12 juillet 1980	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 24 au 1er septembre 1980
Q-80-24201-8	80 07 30	Décision: QS 3217 0-Q-000108-104-S AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC. Requérante	Journal de Québec	2, 4, 5 juillet 1980	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 30 telle qu'amendée

Annexe

Service 1: Validité jusqu'au 1er novembre 1980
Service 2: Validité jusqu'au 15 août 1980
Service 3: Validité jusqu'au 1er novembre 1980
Service 4: Validité jusqu'au 8 août 1980

Q-80-24203-4	80 07 30	Décision: QS 3216 S 0-Q-000108-106-S AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC. Requérante	Journal de Québec	28, 30 juin 80 et 2 juillet 80	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 30 jusqu'au 30 juin 1981.
Q-80-24205-9	80 07 30	Décision: QS 3215 S 0-Q-000223-103-S AUTOBUS SCOLAIRE DROLET LIMITÉE Requérante	Journal de Québec	02, 03, 04 juillet 1980	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 30 jusqu'au 3 septembre 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-24225-7	80 07 31	Décision: QPV-1608-H 5-Q-000210-102-HPT AUTOBUS R. PELLETIER & FILS ENRG. Requérante	Le Quotidien	26, 27, 28 juin 1980	Modification d'horaire Accordée
QI-80-00010	80 07 30	Décision: QI-00010 Q-000 503 JEAN MONTMINY			Permis identique *instanter* Rejetée
		ÉCOLIER			
Q-80-23871-9	80 07 31	Décision: QPE-1894 5-Q-100010-102-EC COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE BOIS-FRANCS Requérante 5-Q-100283-101-EC AUTOBUS VICTORIAVILLE LTÉE Intimée	G.O.Q. no 26 p. 7279	80 06 28	Fixation du prix d'un contrat de transport intégré Accordée
		TAXI			
M-80-45376	80 07 30	Décision: MPT-15484 M-20011-101-D LA LIGUE NOUVELLE DES PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DE MONTRÉAL INC. Requérante M-206264 GÉRARD GASCON Intimé	G.O.Q. no 48 p. 10163	79 12 01	Demande d'annulation de permis Désistement
M-80-46498	80 07 30	Décision: MPT-15483 M-20011-103-D LA LIGUE NOUVELLE DES PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DE MONTRÉAL INC. Requérante M-208738 JERRY EARL COHEN M-205319 DAME LAURETTE JEAN TREMBLAY M-208383 MARCEL DAGENAIS M-207305 ANIS EL OBEIDY M-209005 SAMIR LIBBOS M-208947 JOSEPH JULIEN M-208774 MARTIAL MILLIEN Intimés	G.O.Q. no 3 p. 395	80 01 19	Demande d'annulation de permis Désistement
M-80-47032	80 07 08	Décision: MPT-15438 M-207251-101-D DORMEUS, PIERRE JOSEPH Requérant-cédant M-209570-002 FLORESTAL, EMMANUEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1599	80 02 09	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-49349	80 07 14	Décision: MPT-15447 M-206361-101-D BOUCHARD, LIONEL Requérant-cédant M-210298-001-002 TAXI MINI Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 5010	80 04 12	Transfert de permis Accordée Marieville 06 5212 V
M-80-49399	80 06 20	Décision: MPT-15425 M-208564-102-D AUBOURG, JOSEPH-POLYNICE Requérant-cédant M-210315-001 BORGE, ANNE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 5138	80 04 19	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50207	80 07 24	Décision: MPT-15477 M-203391-102-D MARTIN, CÉLESTIN Requérant-cédant M-210342-001 BARON, GÉRALD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 5520	80 05 03	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50219	80 07 23	Décision: MPT-15476 M-207021-101-D LEBEAU, MARIETTE Requérante-cédante M-210352-001 MASSICOTTE, GILLES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 5521	80 05 03	Transfert de permis Accordée A-5
M-80-50434	80 06 12	Décision: MPT-15375 M-200761-101-D LARIVIÈRE, LUCIEN Requérant-cédant M-210370-001 DAIGNEAULT, CLAUDETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 19 p. 5722	80 05 10	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50525	80 07 16	Décision: MPT-15449 M-202448-101-D CHAMBERLAND, MARCEL Requérant-cédant M-210373-001 GODBOUT, MICHEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 19 p. 5726	80 05 10	Transfert de permis Accordée A-43
M-80-50610	80 07 17	Décision: MPT-15452 M-203894-101-D FORTIN, HÉLÈNE Requérante-cédante M-209659-102-D 88920 CANADA LTÉE. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5942	80 05 17	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50611	80 07 17	Décision: MPT-15453 M-209927-102-D CÔTÉ, RITA Requérante-cédante M-210390-001 AUBÉ, JACQUES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5942	80 05 17	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50654	80 07 17	Décision: MPT-15456 M-204749-103-D GALMA LTD. Requérante-cédante M-210389-001 BELLEFLEUR, RÉJEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5950	80 05 17	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-50655	80 07 17	Décision: MPT-15457 M-208439-101-D SÉGUIN, MME FRANÇOISE Requérante-cédante M-210394-001 JETTE, PIERRE Requérant-cédant	G.O.Q. no 20 p. 5951	80 05 17	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50659	80 07 17	Décision: MPT-15460 M-210005-102-D MARTINEAU, JEAN-PIERRE Requérant-cédant M-205063-002 GERMAIN, GRÉGOIRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5952	80 05 17	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50784	80 06 23	Décision: MPT-15431 M-207282-101-D SÉVÈRE, JEAN-ROBERT Requérant-cédant M-210399-001-002-101-D ST-PHACILE, JOSEPH-CONSOLE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5960	80 05 17	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50869	80 07 17	Décision: MPT-15461 M-207774-101-D TSAMIS, CONSTANTINE Requérant-cédant M-210408-001 DI PALMA, LUIGI Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 22 p. 6460	80 05 21	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-50927	80 07 17	Décision: MPT-15463 M-209510-102-D GAUTHIER, DANIEL Requérant-cédant M-210410-001 PICHÉ, SYLVAIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 22 p. 6460	80 05 31	Transfert de permis Accordée R-07 7842-VT
M-80-50963	80 07 17	Décision: MPT-15466 M-209163-101-D BENOLIEL, ROBERT Requérant-cédant M-210376-002 BÉNÉDIK, PERRY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 22 p. 6461	80 05 31	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-51021	80 07 17	Décision: MPT-15470 M-209521-101-D TAXIPERM AUTO TRANSPORTS INC. Requérante-cédante M-210413-001 DÉMOSTHÈNE, JEAN ROOSEVELT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 22 p. 6463	80 05 31	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-51154	80 07 10	Décision: MPT-15445 M-207172-101-D PATENAUDE, LUCIEN Requérant-cédant M-201849-002 CÔTÉ, EDMOND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6728	80 06 07	Transfert de permis Accordée A-8
M-80-51156	80 07 10	Décision: MPT-15442 M-207893-101-D TRAVERSE, STANLEY Requérant-cédant M-210425-001 ARABAGHIAN, ABKAR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6728	80 06 07	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51402	80 07 30	Décision: MPT-15488 M-203105-101-D DASSYLVA, SANDY Requérant-cédant M-210435-001 GAGUY TRANSPORT ENREGISTRÉ Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6898	80 06 04	Transfert de permis Désistement
M-80-51717	80 07 29	Décision: MPT-15481 M-210102-104-D LANDRY, MICHELINE FERLAND Requérante-cédante M-208662-004 FERLAND, GÉRARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 26 p. 7266	80 06 28	Transfert de permis Accordée A-11
Q-80- 23584-8	80 07 03	Décision: QPT-5207 Q-203 394-101-D MERCIER, DANIEL Requérant-cessionnaire Q-202 311-102-D FLEURY, MME GENEVIÈVE Requérante-cédante	G.O.Q. no 31	80 05 31	Transfert de permis A-52 Accordée
Q-80- 23707-5	80 07 17	Décision: QPT-05224 2-Q-203403-101-D ADÉLARD NADEAU ENR. Requérante-cessionnaire 8-Q-200486-101 AUDET, CLAUDE Requérant-cédant	G.O.Q. no 24 p. 6907	80 06 14	Transfert de permis Accordée
Q-80- 23754-7	80 07 22	Décision: QPT-5229 7-Q-202285-102-D LEMIEUX, ROGER Requérant-cessionnaire 6-Q-203128-102 NADEAU, PIERRE Requérant-cédant	G.O.Q. no 25 p. 7078	80 06 21	Transfert de permis Accordée
Q-80- 23783-6	80 07 22	Décision: QPT-5230 6-Q-203409-101-D CHABOT, FABIEN Requérant-cessionnaire 1-Q-202893-101 RAYMOND GAUTHIER Requérant-cédant	G.O.Q. no 25 p. 7082	80 06 21	Transfert de permis Accordée
Q-80- 23812-3	80 07 31	Décision: QPT-5242 6-Q-200926-101-D BOLDUC, JEAN-MARIE Requérant	G.O.Q. no 26 p. 7269	80 06 28	Demande de permis Accordée
Q-80- 23867-7	80 07 31	Décision: QPT-5243 1-Q-202414-101-D RAYMOND, GÉRARD Requérant	G.O.Q. no 26 p. 7279	80 06 28	Suppression totale de service Accordée Annule le permis Q-202414
Q-80- 23881-8	80 08 06	Décision: QPT-5244 3-Q-202909-101-D JOBIN, MME MARIE-JEANNE Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7472	80 07 05	Suppression totale de service Accordée
Q-80- 24000-4	80 08 04	Décision: QPT-5245 3-Q-20000C-106-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante 0-Q-200666-104 CLOUTIER, MME MICHELINE H. Mise en cause	G.O.Q. no 28 p. 7609	80 07 12	Révocation d'une décision (art. 22) Révoque la décision QPT-5128

CAMIONNAGE RÉGULIER

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-46563	80 01 30	Décision: MCR-5677 M-300737-101-DS HALL'S MOTOR TRANSIT COMPANY à TIGER TRUCKS INC. Requérantes TIGER INTERNATIONAL INC. Mise en cause	Le Devoir	29 et 30 novembre 1979 et 1er décembre 1979	Transfert de permis suite à une fusion. Accordée
M-80-49917	80 07 17	Décision: MCR-6048-TF M-300959-101-DT BROD EXPRESS ENRG.	G.O.Q. no 18 p. 5504	80 05 03	Modification de tarifs Accordée
M-80-50596	80 07 17	Décision: MCR-6044-TF M-30007-136-DT SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE	G.O.Q. no 21 p. 6155	80 05 24	Modification de tarifs Accordée
M-80-50597	80 07 17	Décision: MCR-6045-TF M-30007-137-DT SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE	G.O.Q. no 21 p. 6156	80 05 24	Modification de tarifs Accordée
M-80-50598	80 07 17	Décision: MCR-6046-TF M-30007-138-DT SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE	G.O.Q. no 21 p. 6156	80 05 24	Modification de tarifs Accordée
M-80-50599	80 07 16	Décision: MCR-6039-TF M-30005-119-DT MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT	G.O.Q. no 21 p. 6156	80 05 24	Modification de tarifs Accordée
M-80-51564	80 08 01	Décision: MCR-6069-TF M-30003-413-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 25 p. 7069	80 06 21	Modification de tarifs Accordée
M-80-51565	80 08 01	Décision: MCR-6070-TF M-30003-414-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 25 p. 7071	80 06 21	Modification de tarifs Accordée
M-80-51722	80 07 31	Décision: MCR-6066 M-300397-108-D TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS (INTERNATIONAL) INC.	G.O.Q. no 26 p. 7268	80 06 28	Demande de permis Accordée partiellement
M-80-51766	80 08 04	Décision: MCR-6013-C M-303433-103-D YOTT COURIER SERVICE LTD.			

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision MCR-6013 du 3 juillet 1980, à la page frontispice de façon à ce que le nom de l'intimée se lise Yott Courier Service Ltd.

M-80-53758-7	80 07 30	Décision: MS-6204 8-M-304748-101-S GÉRALD C. SARCHFIELD & SONS LIMITED Requérante	Journal de Montréal	80 06 04 80 06 05 80 06 06 04, 05, 06 juin 1980	Demande de permis Rejetée
M-80-53774-4	80 07 25	Décision: MCR-6063-TF 0-M-30004B-549-TT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante			Modification des taux & tarifs Accordée
Q-80-23084	80 07 25	Décision: QCR-3212-TF Q-301 384-101-DT MICHEL COTNOIR INC.	G.O.Q. no 15 p. 5015	80 04 12	Modification de tarifs Accordée

Augmentation de tarifs

Service		*Tarif actuel*	*Tarif proposé*
De Montréal à Morin-Height, Ste-Adèle, Ste-Agathe, St-Jovite, St-Donat, L'Annonciation, Mont-Laurier, Fermeneuve, Maniwaki, Val-d'Or, Malartic, Rouyn-Noranda, LaSarre, Macamic, Amos, Barraute, Senneterre, et retour, pour le transport de films.			
Morin-Height	— par salle de cinéma	45,00 $/sem.	55,00 $/sem.
Ste-Adèle	— par salle de cinéma	7,00 /trailer	8,25 /trailer
Ste-Adèle	— par salle de cinéma	7,00 /poster	8,25 /poster
Ste-Adèle	— par salle de cinéma	7,00 /film	8,25 /film
Ste-Agathe	— par salle de cinéma	190,00 /mois	230,00 /mois
St-Jovite	— par salle de cinéma	95,00 /mois	115,00 /mois
St-Donat	— par salle de cinéma	95,00 /mois	115,00 /mois
L'Annonciation	— par salle de cinéma	100,00 /mois	120,00 /mois
Mt-Laurier	— par salle de cinéma	35,00 /sem.	42,00 /sem.
Fermeneuve	— par salle de cinéma	55,00 /sem.	68,00 /sem.
Maniwaki	— par salle de cinéma	85,00 /sem.	100,00 /sem.
Val-d'Or	— par salle de cinéma	50,00 /sem.	65,00 /sem.
Malartic	— par salle de cinéma	50,00 /sem.	65,00 /sem.
Rouyn-Noranda	— par salle de cinéma	55,00 /sem.	70,00 /sem.
La Sarre	— par salle de cinéma	55,00 /sem.	70,00 /sem.
Macamic	— par salle de cinéma	55,00 /sem.	70,00 /sem.
Amos	— par salle de cinéma	50,00 /sem.	65,00 /sem.
Barraute	— par salle de cinéma	50,00 /sem.	65,00 /sem.
Senneterre	— par salle de cinéma	50,00 /sem.	65,00 /sem.

De Val-d'Or à Rouyn-Noranda, La Sarre et toutes les municipalités sises dans le district électoral de Témiscamingue, et retour, pour le transport de journaux et d'imprimés.

De Val-d'Or à Montréal et Hull, et retour, ainsi que tous les points intermédiaires situés sur les 2 routes, pour le transport de journaux et d'imprimés.

Imprimés:

Tarif actuel: 5,00 $ de l'arrêt plus 0,75 $ la boîte de moins de 50 livres et 1,15 $ la boîte de plus de 50 livres.

Tarif proposé: 6,00 $ de l'arrêt plus 1,00 $ la boîte de moins de 50 livres et 1,40 $ la boîte de plus de 50 livres.

Journaux:

a) *tarif actuel*: 8,40 $ les 100 livres avec un minimum de 500 livres.
tarif proposé: 10,00 $ les 100 livres avec un minimum de 500 livres.

b) *tarif actuel*: 9,40 $ les 100 livres avec un minimum de 500 livres.
tarif proposé: 11,50 $ les 100 livres avec un minimum de 500 livres.

De Montréal à tous les points dans les districts électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda, et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le transport de disques et cassettes. Contrat avec Trans Canada Musique Service Inc.

Tarif actuel: 9,90 $ par 100 livres, minimum 2 000 livres, plus 5,25 $ par arrêt, plus 0,75 $ la boîte de moins de 50 livres.

Tarif proposé: 11,00 $ par 100 livres, minimum 2 000 livres, plus 6,25 $ par arrêt plus 1,00 $ la boîte de moins de 50 livres.

De Montréal à Evain et à tous les points dans les comtés d'Abitibi-Est, d'Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda, et retour avec copies non vendues, marchandises refusées ou avariées, pour le transport de journaux, revues, périodiques, suppléments publicitaires, livres de poche et fournitures scolaires.

Tarif actuel:
1. 450,00 $ par jour pour le transport d'un journal quotidien de Montréal à Rouyn, incluant 20 livraisons.
2. 525,00 $ pour un voyage d'hebdomadaires, poids maximum 5 tonnes.
3. Pour livraisons à des endroits intermédiaires:
   a) Labelle: 2,80 $ le paquet ou la boîte minimum
   b) Mt-Laurier: 3,90 $ le paquet ou la boîte minimum
   c) Val d'Or: 5,40 $ le paquet ou la boîte minimum
   d) Rouyn: 6,25 $ le paquet ou la boîte minimum.
4. Pour les boîtes ou paquets dépassant le poids minimum un supplément de 0,07 $ la livre sera chargé.

Tarif proposé:
1. 550,00 $ par jour pour le transport d'un journal quotidien de Montréal à Rouyn, incluant 20 livraisons.
2. 700,00 $ pour un voyage d'hebdomadaires, poids maximum 5 tonnes.
3. Pour livraisons à des endroits intermédiaires:
   a) Val-d'Or: 6,50 $ la boîte ou le paquet minimum
   b) Rouyn: 7,25 $ le paquet ou la boîte minimum
4. Pour les boîtes ou paquets dépassant le poids minimum un supplément de 0,08 $ la livre sera chargé.

De Montréal à Evain et à tous les points dans les comtés d'Abitibi-Est, d'Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda, et retour avec copies non vendues, marchandises refusées ou avariées, pour le transport de journaux, revues, périodiques, suppléments publicitaires, livres de poche et fournitures scolaires.

Nouveaux tarifs

		30 000 lb	40 000 lb
Montréal — Val-d'Or Minimum 14,20 $	*a*) 10,38 $ cwt *b*) 9,87 cwt *c*) 8,88 *d*) 7,10 *e*) 5,68 *f*) 4,26 *g*) 3,23 *h*)	2,78 $	2,42 $
Montréal — Amos Minimum 14,20 $	*a*) 11,13 $ cwt *b*) 10,58 *c*) 9,52 *d*) 7,63 *e*) 6,11 *f*) 4,57 *g*) 3,47 *h*)	2,93 $	2,60 $
Montréal — Evain Rouyn-Noranda Minimum 14,20 $	*a*) 11,30 $ cwt *b*) 10,72 *c*) 9,65 *d*) 7,74 *e*) 6,18 *f*) 4,64 *g*) 3,55 *h*)	2,99 $	2,62 $

a) = 0 à 499 lb
b) = 500 à 999 lb
c) = 1 000 à 1 999 lb
d) = 2 000 à 4 999 lb
e) = 5 000 à 9 999 lb
f) = 10 000 à 19 999 lb
g) = 20 000 à 29 999 lb

		30 000 lb	40 000 lb
Montréal — La Sarre Minimum 14,20 $	*a*) 11,91 $ *b*) 11,32 *c*) 10,19 *d*) 8,14 *e*) 6,52 *f*) 4,88 *g*) 3,70 *h*)	3,10 $	2,79 $

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80- 23486-6	80 07 14	Décision: QCR-3189-C COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-300 937-102-DS COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE Mise en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juillet 1980.
Q-80- 23569-9	80 07 30	Décision: QCR-3220 0-Q-302074-101-D DUBÉ, JEAN-BAPTISTE Requérant-cessionnaire 9-Q-300301-101 DUBÉ & FRÈRE ENR Requérante-cédante	G.O.Q. no 22 p. 6471	80 05 31	Transfert total de permis Rejetée Annule le permis numéro 7892-V
Q-80- 23658-0	80 07 15	Décision: QCR-3201-TF 3-Q-301701-103-DT JARDINE TRANSPORT LTD Requérante	G.O.Q. no 23 p. 6731	80 06 07	Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 15

Annexe «A»

Jardine Transport Ltd.
Blackville, N.B.

Taux

De tout point au Québec à tout point au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

	Tandem		Trois essieux espacés		Trois essieux	
Milles	A	B	A	B	A	B
Min. Charge	145,88 $	124,00 $	160,00 $	136,00 $	174,11 $	148,00 $
80 — 200	1,82	1,55	2,00	1,70	2,18	1,85
201 — 300	1,76	1,50	1,88	1,60	2,06	1,75
301 — 400	1,70	1,45	1,76	1,50	1,94	1,65
401 — 500	1,65	1,40	1,70	1,45	1,88	1,60
501 — 600	1,60	1,36	1,68	1,43	1,84	1,56
601 — 700	1,56	1,33	1,65	1,40	1,80	1,53
Plus de 700	1,53	1,30	1,62	1,38	1,76	1,50

1. Les taux figurant à la colonne A) s'appliquent aux expéditions non admissibles aux subventions accordées en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique.
2. Les taux figurant à la colonne B) s'appliquent aux expéditions transportées à l'intérieur du territoire visé par la loi et admissibles aux subventions prévues par cette loi.
3. La base du taux est le mille parcouru par un véhicule en charge.
4. Le prix du bâchage complet est de 41,17 $ par chargement ou de 35,00 $ par chargement lorsqu'il s'agit d'expéditions admissibles aux subventions susdites.
5. À l'exclusion de la première, des frais de 41,17 $ sont imposés pour chaque livraison ou cueillette. Dans le cas d'expéditions admissibles aux subventions susdites, ces frais sont de 35,00 $.
6. Toute pénalisation imposée pour excès de poids et tous les droits de traverser par bateau sont à la charge de l'expéditeur.
7. Les poids maximums sont établis comme suit:
   Véhicule Tandem: 50 000 livres
   Véhicule à trois essieux espacés: 57 000 livres
   Véhicule à trois essieux: 70 000 livres
8. Taux effectifs le 1980.

Annexe «B»

Jardine Transport Ltd.
Blackville, N.B.

Taux

Vers tout point à Terre-Neuve à partir des autres provinces et inversement.

	Tandem		Trois essieux espacés		Trois essieux	
Milles	A	B	A	B	A	B
Min. Charge	323,54 $	275,00 $	647,08 $	550,00 $	1 000,03 $	850,00 $
To 400	1,84	1,56	2,35	2,00	3,00	2,55
401 — 450	1,81	1,54	2,24	1,90	2,84	2,41
451 — 500	1,79	1,52	2,18	1,85	2,68	2,28
501 — 550	1,76	1,50	2,12	1,80	2,53	2,15
551 — 600	1,74	1,48	2,00	1,70	2,41	2,05
601 — 650	1,72	1,46	1,94	1,65	2,29	1,95
651 — 700	1,69	1,44	1,92	1,63	2,18	1,85
701 — 750	1,67	1,42	1,89	1,61	2,14	1,82
751 — 800	1,65	1,40	1,87	1,59	2,12	1,80
801 — 850	1,64	1,39	1,85	1,57	2,07	1,76
851 — 900	1,61	1,37	1,82	1,55	2,05	1,74
901 — 950	1,59	1,35	1,80	1,53	2,00	1,70
951 — 1000	1,58	1,34	1,75	1,49	1,93	1,64
1001 — 1050	1,56	1,33	1,72	1,46	1,91	1,62
1051 — 1100	1,55	1,32	1,69	1,44	1,88	1,60
1101 — 1150	1,54	1,31	1,67	1,42	1,86	1,58
1151 — 1200	1,53	1,30	1,66	1,41	1,84	1,56
1201 — 1250	1,52	1,29	1,64	1,39	1,81	1,54
1251 — 1300	1,51	1,28	1,62	1,38	1,79	1,52
1301 — 1350	1,79	1,27	1,61	1,37	1,76	1,50
1351 — 1400	1,48	1,26	1,60	1,36	1,74	1,48
Plus de 1400	1,47	1,25	1,59	1,35	1,72	1,46

1. Les taux figurant à la colonne A) s'appliquent aux expéditions non admissibles aux subventions accordées en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique.
2. Les taux figurant à la colonne B) s'appliquent aux expéditions transportées à l'intérieur du territoire visé par la loi susdite et admissibles aux subventions prévues par cette loi.
3. La base du taux est le mille parcouru par un véhicule en charge.
4. Le prix du bâchage complet est de 41,17 $ par chargement ou de 35,00 $ par chargement lorsqu'il s'agit d'expéditions admissibles aux subventions susdites.
5. À l'exclusion de la première, des frais de 41,17 $ sont imposés pour chaque livraison ou cueillette. Dans le cas d'expéditions admissibles aux subventions susdites, ces frais sont de 35,00 $.
6. Toute pénalisation imposée pour excès de poids et tous les droits de traverser par bateau sont à la charge de l'expéditeur.
7. Les poids maximums sont établis comme suit:
   Véhicule Tandem: 50 000 livres
   Véhicule à trois essieux espacés: 57 000 livres
   Véhicule à trois essieux: 70 000 livres
8. Taux effectifs le 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-23733-1	80 08 01	Décision: QCR-3221 5-Q-301972-102-D GEORGES BERNIER ENR. Requérant	G.O.Q. no 24 p. 6912	80 06 14	Demande de permis Accordée
Q-80-23778-6	80 07 29	Décision: QCR-3211-TF 4-Q-300827-105-DT L. BILODEAU ET FILS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 25 p. 7081	80 06 21	Modification des taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 29
Q-80-23855-2	80 07 31	Décision: QCR-3222 2-Q-301991-103-D LIVRAISON G.L. ENRG. Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7278	80 06 28	Demande de permis Accordée
Q-80-23910-5	80 08 08	Décision: QCR 3224 2-Q-301991-105-D LIVRAISON G.L. ENRG. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7476	80 07 05	Demande de permis Accordée
Q-80-24145-7	80 07 31	Décision: QS-3221 3-Q-302113-101-S LABRECQUE, ROBERT Requérant-tireur 3-Q-300174-112 BEAUCE EXPRESS INC. Requérante-tirée	Journal de Québec	80 07 05 80 07 07 80 07 08	Demande de permis Accordée Durée: du 31 juillet 1980 au 23 avril 1981
Q-80-24147-3	80 07 28	Décision: QS-3205 4-Q-302112-101-S BROCHU, RÉAL Requérant-tireur 8-Q-300294-134 BELLECHASSE TRANSPORT INC Requérante-tirée	Journal de Québec	80 07 08 80 07 09 80 08 10	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 28 au 28 avril 1981
Q-80-24187-9	80 07 22	Décision: QCR-3209-TF 9-Q-300202-206-PSS TRANSPORT MAGNY INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 22

Annexe

a) Acceptation et fixation de taux.
b) Pour les permis: Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - De Tracy, à Matagami et à la municipalité de la Baie James pour le transport de turbines-alternateurs et de leur équipement de montage pour le compte de Marine Industrie Limitée.
c) Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.

Q-80-24188-7	80 07 22	Décision: QCR-3210-TF 1-Q-301190-116-PSS TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 22

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Annexe

a) Acceptation et fixation de taux.
b) Pour le transport des explosifs et autres matières en vertu des permis détenus.
c) Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.

Q-80-24224-0	80 07 31	Décision: QS-3222 3-Q-302113-103-S LABRECQUE, ROBERT Requérant-tireur 3-Q-300927-113 CHO-BO INC. Requérante-tirée	Journal de Québec	80 07 19 80 07 21 80 07 22	Demande de permis Accordée Du 31 juillet 1980 au 30 avril 1981
Q-80-24327-1	80 08 07	Décision: QT-962 2-Q-300431-103-SI RUSSELL & FILS ENR. Requérante			Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 08 Jusqu'au 22 août 1980 inclusivement.

CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ

M-80-35909	80 08 04	Décision: MCS-5290 M-303566-D-1 DARMOUTH TRANSFER AND WAREHOUSING COMPANY LIMITED	G.O.Q. no 46	78 11 18	Demande de permis Accordée
M-80-38002	80 07 30	Décision: MCS-5286 M-301492-16-D R. MARTEL EXPRESS LIMITÉE	G.O.Q. no 8	79 02 24	Demande de permis Désistement
M-80-38577	80 08 04	Décision: MCS-5291 M-301492-17-D R. MARTEL EXPRESS LTÉE	G.O.Q. no 12	79 03 24	Demande de permis Accordée
M-80-45893	80 07 04	Décision: MCS-5213 M-301553-D-101 MATLACK INC.			

Révision de décision
La Commission:
1. Révise la décision MI-30057, rendue le 18 septembre 1979;
2. Autorise l'émission *instanter* d'un permis identique au permis M-301553, sur paiement des droits exigibles majorés 10%.

M-80-49379	80 07 25	Décision: MCS-5268 M-305139-101-D BOYER, RÉMI Voiturier-remorqueur M-304623-112-D KINGSWAY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. no 16 p. 5135	80 04 19	Demande de permis Accordée
M-80-49381	80 07 25	Décision: MCS-5269 M-305142-102-D OUELLETTE, TERENCE Voiturier-remorqueur M-304623-117-D KINGSWAY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. no 16 p. 5135	80 04 19	Demande de permis Accordée
M-80-50038	80 06 05	Décision: MCS-5137 M-305135-101-D MAILHOT, CLAUDE Voiturier-remorqueur Q-300202-199-D MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 18 p. 5507	80 05 03	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-50830	80 07 18	Décision: MCS-5253 M-300447-106-D ASBESTOS EXPRESS LIMITÉE Voiturier-remorqueur M-300205-103-D MAGOG EXPRESS INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 21 p. 6163	80 05 24	Demande de permis Accordée
M-80-50853	80 07 02	Décision: MCS-5209 M-301077-101-D CASTONGUAY TRANSPORT ENRG. (Trépanier, Denise) Requérante-cédante M-305129-101-D CASTONGUAY TRANSPORT ENRG. (Tasse, Michel) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 21 p. 6168	80 05 24	Transfert de permis Accordée
M-80-51267	80 07 22	Décision: MCS-5262-TF M-40003-364-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 25 p. 7060	80 06 21	Modification de tarifs Accordée
M-80-51293	80 07 22	Décision: MCS-5260-TF M-40003-365-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 25 p. 7062	80 06 21	Modification de tarifs Accordée
M-80-51294	80 07 22	Décision: MCS-5261-TF M-40003-366-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 25 p. 7062	80 06 21	Modification de tarifs Accordée
M-80-51304	80 07 28	Décision: MCS-5275 M-303524-106-D LES ENTREPRISES P.A. BONNEAU LTÉE Voiturier-remorqueur M-303524-106-D TRANSPORT BIENVENUE (St-Valérien) LTÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 24 p. 6896	80 06 14	Demande de permis Accordée
M-80-51431	80 07 29	Décision: MCS-5285-TF M-302147-101-DT UNIK SOLVANT ENRG.	G.O.Q. no 24 p. 6900	80 06 14	Modification de tarifs Accordée
M-80-51559	80 07 07	Décision: MCS-5259 M-300624-101-DS ST-JOVITE TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante M-300680-002 A. PROULX TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire	La Presse	5, 6, 7 mai 80	Transfert de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-53560-7	80 07 14	Décision: MS-06188 5-M-305094-102-S BLONDIN, CLAUDE Requérant-tireur 3-M-300238-290 LES TRANSPORTS PROVOST INC. 8-M-300001-146 INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE Requérantes-tirées	Le Devoir	80 06 18 80 06 19 80 06 20	Demande de permis Accordée Du 14 juillet 1980 au 13 juillet 1981
M-80-53561-5	80 07 14	Décision: MS-06192 5-M-305235-101-S F.E.A.D. TRANSPORT CO LTD Requérante-tireur 8-M-300001-138 INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	Le Devoir	80 06 18 80 06 19 80 06 20	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 14 Du 14 juillet 1980 au 13 juillet 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-53562-3	80 07 14	Décision: MS-06191 2-M-305238-101-S DÉSILET, PIERRE Requérant-tireur 8-M-300001-144 INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	Le Devoir	80 06 18 80 06 19 80 06 20	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 14 Du 14 juillet 1980 au 13 juillet 1981
M-80-53563-1	80 07 14	Décision: MS-06190 3-M-305237-102-S GAUCHER, CLAUDE Requérant-tireur 8-M-300001-141 INTER CITÉ TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	Le Devoir	80 06 18 80 06 19 80 06 20	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 14 Du 14 juillet 1980 au 13 juillet 1981
M-80-53564-9	80 07 14	Décision: MS-06189 7-M-305092-102-S SANTERRE, ANDRÉ Requérant-tireur 8-M-300001-142 INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	Le Devoir	80 06 18 80 06 19 80 06 20	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 14 Du 14 juillet 1980 au 13 juillet 1981
M-80-53740-5	80 07 25	Décision: MS-6194 4-M-305046-133-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE Requérante-tireur 2-M-300080-108 LA CIE DE TRANSPORT H. SMITH LTÉE Requérante-tirée	Le Journal de Montréal	80 06 10 80 06 11 80 06 12	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 25 Date d'échéance 24 juillet 1981
M-80-53741-3	80 07 25	Décision: MS-6195 3-M-305252-101-S LES ENTREPRISES JEAN-GUY BRAULT LTÉE Requérante-tireur 8-M-304623-123 KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED Requérante-tirée	Le Devoir	80 07 08 80 07 09 80 07 10	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 25 Date d'échéance 24 juillet 1981
M-80-53746-2	80 07 25	Décision: MS-6193 0-M-305107-104-S CAMIONNAGE BELL INC. Requérante-tireur 3-M-300196-105 H. LAPALME TRANSPORT LTÉE Requérante-tirée	Le Devoir	80 07 07 80 07 08 80 07 09	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 25 Date d'échéance 24 juillet 1981
M-80-53760-3	80 07 25	Décision: MS-6199 5-M-305201-102-S J. ALBERT MARTEL & FILS INC. Requérante	La Tribune	80 06 09 80 06 10 80 06 11	Demande de permis Rejetée
Q-80-23276	80 07 09	Décision: QCS-2388 Q-300 228-102-D LA MAURICIE TRANSPORT INC. Tireur M-300 205-101-D MAGOG EXPRESS INC. Tirée	G.O.Q. no 18 p. 5532	80 05 03	Permis de transport par remorquage Accordée
Q-80-23352	80 07 31	Décision: QCS-2416 Q-301 601-106-D PAUL MARCHAND	G.O.Q. no 21 p. 6169	80 05 24	Demande de permis Accordée
Q-80-23848-7	80 08 01	Décision: QCS-2417 5-Q-300842-106-D DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPOSAGE VICTORIA LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7277	80 06 28	Droit additionnel Accordée en partie

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-23850-3	80 08 06	Décision: QCS-2421 1-Q-300127-112-D TRANSPORT HAMEL INC. Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7278	80 06 28	Demande de permis Accordée
Q-80-23851-1	80 07 30	Décision: QCS-2415 0-Q-300524-101-D BERTRAND BLANCHETTE & FILS INC Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7278	80 06 28	Suppression totale de service Accordée Annule le permis Q-300524
Q-80-23888-3	80 07 31	Décision: QCS-2418 7-Q-302077-101-DS C.E. ST-PIERRE INC. Requérante-cessionnaire 1-Q-300390-101 ST-PIERRE, CHARLES-EUGÈNE Requérant-cédant	Le Soleil	80 06 02 80 06 03 80 06 04	Transfert total de permis Rejetée Annule le permis numéro 11026-V
Q-80-23897-4	80 08 06	Décision: QCS-2420 2-Q-301231-101-D DESCHÊNES & VALOIS INC Requérant	G.O.Q. no 27 p. 7474	80 07 05	Suppression totale de service Accordée
Q-80-23911-3	80 08 07	Décision: QCS-2422 5-Q-302087-103-D GENESSE, ANDRÉ Requérant	G.O.Q. no 27 p. 7476	80 07 05	Demande de permis Accordée Annule le permis spécial Q-302 087-102-S
Q-80-23947-7	80 06 19	Décision: QS-3172 5-Q-302087-102-S GENESSE, ANDRÉ Requérant	Journal de Québec	80 06 02 80 06 03 80 06 04	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 06 19 Durée: du 19 juin au 31 octobre 1980
Q-80-24016-0	80 07 25	Décision: QS-3213 4-Q-301908-103-S FLOJO CONTRACTING INC. Requérante	Journal de Montréal	80 06 12 80 06 13 80 06 14	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 25 Jusqu'au 23 avril 1981
Q-80-24017-8	80 07 25	Décision: QS-3201 4-Q-301908-104-S FLOJO CONTRACTING INC. Requérante	Journal de Québec	80 06 11 80 06 12 80 06 13	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 25 Au 23 avril 1981
Q-80-24018-6	80 07 10	Décision: QS-3185 8-Q-300088-105-S MARC-A. TREMBLAY TRANSPORT ENR. Requérante	Journal de Québec	80 06 21 80 06 23 80 06 25	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 10 Durée: du 10 juillet 1980 au 10 avril 1981
Q-80-24051-7	80 07 11	Décision: QS-3186 0-Q-300300-108-S TRANSPORT MORNEAU INC. Requérante	Journal de Québec	80 06 27 80 06 28 80 06 30	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 11 Durée: du 1 juillet 1980 au 10 avril 1981
Q-80-24081-4	80 07 10	Décision: QT 943 3-Q-301701-104-SI JARDINE TRANSPORT LTD Requérante			Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 10 Durée 10 et 11 juillet 1980
Q-80-24083-0	80 08 01	Décision: QCS 2408 2-Q-301959-103-DS LE FARDIER DU BAS ST-LAURENT LTÉE Requérante	Le Devoir	80 07 07 80 07 08 80 07 09	Maintien de permis-changement de contrôle Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 01

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-24282-8	80 08 01	Décision: QS-3226 1-Q-301828-104-S FERNAND DAIGLE Requérant-tireur 1-Q-301513-104 LES TRANSPORTS DROUIN & FRÈRES LTÉE Requérante-tirée	Journal de Québec	80 07 19 80 07 21 80 07 22	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 01 Jusqu'au 1er avril 1981

PRODUITS NOMMÉS

M-80-52259	80 07 29	Décision: MPN-12274 M-402487-PN-1 OL'SARGE TRANSPORT SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 29 juillet 1980 au 31 mars 1981
M-80-52261	80 07 29	Décision: MPN-12276 M-402250-PN-2 J.L. SENIOR			Demande de permis Accordée Du 29 juillet 1980 au 31 mars 1981
M-80-52262	80 07 29	Décision: MPN-12277 M-401922-PN-4 K.R.W. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 29 juillet 1980 au 31 mars 1981
M-80-52263	80 07 29	Décision: MPN-12278 M-401609-PN-2 ROBERT ARTHUR TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 29 juillet 1980 au 31 mars 1981
M-80-52265	80 08 05	Décision: MPN-12280 M-402212-PN-1 INGRAM CONSTRUCTION CO., INC. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 5 août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52266	80 07 31	Décision: MPN-12281 M-402465-PN-2 SWIN TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 31 juillet 1980 au 31 mars 1981
M-80-52267	80 07 31	Décision: MPN-12282 M-402476-PN-3 CHAPERON, RICHARD			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52268	80 07 31	Décision: MPN-12283 M-401173-PN-38 CONSOLIDATED CARRIERS CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 31 juillet 1980 au 31 mars 1981
M-80-52269	80 08 01	Décision: MPN-12284 M-402475-PN-1 DZINDIO, SLAWOMIR			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52270	80 08 01	Décision: MPN-12285 M-402276-PN-2 RON'S USED AUTO PARTS INC.			Demande de permis Accordée Du 1er août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52271	80 08 01	Décision: MPN-12286 M-402138-PN-14 DECKER TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52272	80 08 04	Décision: MPN-12287 M-402487-PN-2 OL'SARGE TRANSPORT SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 4 août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52273	80 08 04	Décision: MPN-12288 M-401411-PN-2 PRICE, JESSE P.			Demande de permis Accordée Du 4 août 1980 au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-52274	80 08 04	Décision: MPN-12289 M-401411-PN-3 PRICE, JESSE P.			Demande de permis Accordée Du 4 août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52275	80 08 05	Décision: MPN-12290 M-402489-PN-1 WARE, A.			Demande de permis Accordée Du 5 août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52276	80 08 05	Décision: MPN-12291 M-402489-PN-2 WARE, A.			Demande de permis Accordée Du 5 août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52277	80 08 05	Décision: MPN-12292 M-401748-PN-2 D.G. CLARK CO.			Demande de permis Accordée Du 5 août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52278	80 08 05	Décision: MPN-12293 M-401748-PN-3 D.G. CLARK CO.			Demande de permis Accordée Du 5 août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52279	80 08 05	Décision: MPN-12294 M-401748-PN-4 D.G. CLARK CO.			Demande de permis Accordée Du 5 août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52280	80 08 05	Décision: MPN-12295 M-401296-PN-16 PRESLEY, JERRY A.			Demande de permis Accordée Du 5 août 1980 au 31 mars 1981
M-80-52281	80 08 05	Décision: MPN-12296 M-401296-PN-17 PRESSLEY, JERRY A.			Demande de permis Accordée Du 5 août 1980 au 31 mars 1981

LOCATION

M-80-46940	80 08 04	Décision: ML-2324 M-600850-102-D LOCATION ALOUETTE INC.	G.O.Q. no 5 p. 1355	80 02 02	Demande de changement de place d'affaires Désistement
M-80-49897	80 07 02	Décision: ML-2290-TF M-601115-102-DT LOCATION P.M. INC.	G.O.Q. no 17 p. 5324	80 04 26	Modification de tarifs Accordée
M-80-50216	80 07 15	Décision: ML-2309 M-600123-101-DS GARAGE LUCIEN MARIER INC. Requérante-cédante M-600634-102-DS FERNAND FOUQUETTE AUTO INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	1, 2, 3 avril 80	Transfert de permis Accordée
M-80-50230	80 06 09	Décision: ML-2271 M-600485-102-D BROUILLETTE, GÉRARD BROUILLETTE, JEAN-CLAUDE BROUILLETTE, ALAIN BROUILLETTE, LEBLANC CÉCILE Requérants-cédants BROUILLETTE, ALAIN FERLAND, ROLLAND ARCHAMBAULT, FERNAND Requérants-cessionnaires BROUILLETTE AUTOMOBILE INC. Mise en cause	G.O.Q. no 18 p. 5524	80 05 03	Demande de changement de contrôle Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-50616	80 08 04	Décision: ML-2323 M-601258-101-D LOMABEC INC.	G.O.Q. no 20 p. 5943	80 05 17	Demande de permis Accordée
M-80-50736	80 06 19	Décision: ML-2285-TF M-600298-102-DT LOCATION MINICO LIMITÉE	G.O.Q. no 20 p. 5955	80 05 17	Modification de tarifs Accordée
M-80-51023	80 08 05	Décision: ML-2325 M-601265-102-D LE CARTIER AMC JEEP LTÉE	G.O.Q. no 22 p. 6464	80 05 31	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-51024	80 08 05	Décision: ML-2326 M-601265-101-D LE CARTIER AMC JEEP LTÉE	G.O.Q. no 22 p. 6464	80 05 31	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-51290	80 08 04	Décision: ML-2327 M-600218-101-D LEND LEASE TRANSPORTATION LIMITED	G.O.Q. no 24 p. 6894	80 06 14	Changement de place d'affaires Accordée
M-80-51528	80 07 30	Décision: ML-2322 M-600863-101-D COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE	G.O.Q. no 25 p. 7065	80 06 21	Demande de suppression de permis Accordée
Q-80-22117	80 08 11	Décision: QL-1083 Q-600 504-101-D LOCATION M.M. ENR. (Claude Meunier et Vital Michaud)	G.O.Q. no 52 p. 10688	79 12 29	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-23339	80 06 18	Décision: QL-1042-TF Q-600 390-105-DT LOCATION AUTOS RAY LEG LTÉE	G.O.Q. no 20 p. 5967	80 05 17	Modification de tarifs Accordée en partie

Annexe

Liste des tarifs de location à court terme

Catégorie	*Jour*		*Semaine*		*Mois*	
Sous-compacte	28,95 $	160 kilomètres gratuits excédent 0,12 $/km	150,00 $	1 200 kilomètres gratuits excédent 0,12 $/km	475,00 $	3 000 kilomètres gratuits excédent 0,12 $/km
Compacte	32,95		160,00		500,00	
Intermédiaire	34,95		170,00		575,00	
De base	36,95		195,00		625,00	
Familiale 9 passagers (Pas de kilomètres gratuits) 0,12 $ du kilomètre	27,50		150,00		475,00	

Q-80-23506-1	80 08 04	Décision: QL-1079 1-Q-600500-103-D PASCAL CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 21 p. 6172	80 05 24	Modification de permis Accordée
Q-80-23685-3	80 07 22	Décision: QL-1067-TF 7-Q-600140-101-DT GARAGE VÉZINA & FRÈRE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 23 p. 6735	80 06 07	Modification des taux et tarifs Accordée
Q-80-23729-9	80 07 22	Décision: QL-1071-TF 8-Q-600412-106-DT LOCATION NORCO LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 6911	80 06 14	Modification des taux et tarifs Accordée

Tarifs à court terme — Automobiles

Tarifs quotidiens					
Sous-compacte	de	10,00 $	à	30,00 $	Frais de kilométrage selon la facturation
compacte	de	12,00	à	32,00	
intermédiaire	de	14,00	à	34,00	
régulière	de	16,00	à	36,00	
voiture luxueuse	de	18,00	à	38,00	
station-wagon	de	18,00	à	38,00	
suburban 2x2	de	20,00	à	40,00	

Tarifs spéciaux pour fin de semaine: du vendredi midi au lundi 9 heures

sous-compacte	de	16,95 $	à	36,95 $	Frais de kilométrage selon la facturation
compacte	de	20,95	à	40,95	
intermédiaire	de	22,95	à	42,95	
régulière	de	25,95	à	45,95	
voiture luxueuse	de	26,95	à	46,95	
station-wagon	de	30,95	à	50,95	
suburdan 2x2	de	32,95	à	52,95	

Taux hebdomadaires					
sous-compacte	de	60,00 $	à	150,00 $	Frais de kilométrage selon la facturation
compacte	de	60,00	à	170,00	
intermédiaire	de	70,00	à	180,00	
régulière	de	80,00	à	200,00	
luxueuse	de	80,00	à	210,00	
station-wagon	de	90,00	à	250,00	
suburdan 2x2	de	100,00	à	260,00	

Tarifs mensuels					
sous-compacte	de	180,00 $	à	450,00 $	Frais de kilométrage selon la facturation
compacte	de	180,00	à	510,00	
intermédiaire	de	210,00	à	540,00	
régulière	de	240,00	à	600,00	
luxueuse	de	240,00	à	630,00	
station-wagon	de	270,00	à	750,00	
suburdan 2x2	de	390,00	à	780,00	

Location à long terme — Automobiles

Tarifs mensuels

12 mois de 4,0% à 6,0%
24 mois de 3,0% à 5,0%
30 mois de 3,1% à 5,25%
36 mois de 2,25% à 4,25%

Location à court terme — Camions

Tarifs quotidiens

pick up 1/2 ton + van 1/2 ton	de 10,00 $	à 35,00 $	heures additionnelles	8,00 $
pick up 3/4 ton + van 3/4 ton	de 12,00	à 37,00	heures additionnelles	8,00
pick up 1 ton + van 1 ton	de 14,00	à 39,00	heures additionnelles	9,00
pick up 4x4 + Crew cab + 4x4 + suburdan 4x4	de 20,00	à 50,00	heures additionnelles	10,00
step van 9′	de 20,00	à 45,00	heures additionnelles	9,00
step van 12′	de 22,00	à 47,00	heures additionnelles	10,00
step van 14′	de 24,00	à 49,00	heures additionnelles	12,00
step van 16′	de 26,00	à 51,00	heures additionnelles	13,00
camion 3 tonnes avec boîte 10′ ou plus	de 25,00	à 60,00	heures additionnelles	14,00
camion 5 tonnes avec boîte 16′ ou plus	de 28,00	à 70,00	heures additionnelles	16,00
réfrigérée supplément de	de 10,00	à 25,00	par jour	
tracteur diésel, 6 roues	de 75,00	à 150,00	heures additionnelles	20,00
tracteur diésel, 10 roues	de 75,00	à 175,00	heures additionnelles	25,00

Frais de kilométrage selon la facturation

Tarifs hebdomadaires

pick up 1/2 ton + van 1/2 ton	de 100,00 $	à 175,00 $	
pick up 3/4 ton + van 3/4 ton	de 110,00	à 185,00	
pick up 1 ton + van 1 ton	de 120,00	à 195,00	
pick up 4x4 + Crew cab + 4x4 + suburdan 4x4	de 130,00	à 250,00	
step van 9′	de 100,00	à 225,00	
step van 12′	de 110,00	à 235,00	
step van 14′	de 120,00	à 245,00	
step van 16′	de 130,00	à 255,00	
camion 3 tonnes avec boîte 10′ et plus	de 175,00	à 300,00	
camion 5 tonnes avec boîte 16′ et plus	de 225,00	à 400,00	
avec boîte réfrigérée	de 50,00	à 125,00	
tracteur diésel, 6 roues	de 450,00	à 750,00	
tracteur diésel, 10 roues	de 500,00	à 800,00	
fourgonnette camper	de 150,00	à 350,00	
camper	de 175,00	à 500,00	

Frais de kilométrage selon la facturation

Tarifs mensuel — Camions

pick up 1/2 ton + van 1/2 ton	de 300,00 $	à 525,00 $	
pick up 3/4 ton + van 3/4 ton	de 330,00	à 555,00	
pick up 1 ton + van 1 ton	de 360,00	à 585,00	
pick-up 4x4 + Crew Cab 4x4 + suburdan 4x4	de 390,00	à 750,00	
step van 9′	de 310,00	à 675,00	
step van 12′	de 330,00	à 705,00	
step van 14′	de 360,00	à 735,00	
step van 16′	de 390,00	à 765,00	
camion 3 tonnes avec boîte 10′ et plus	de 525,00	à 900,00	
camion 5 tonnes avec boîte 16′ et plus	de 675,00	à 1 200,00	
boîte réfrigérée, supplément	de 150,00	à 375,00	
tracteur diésel, 6 roues	de 1 350,00	à 1 050,00	
tracteur diésel, 10 roues	de 1 500,00	à 1 500,00	
fourgonnette camper	de 450,00	à 2 250,00	
camper	de 525,00	à 2 400,00	

Frais de kilométrage selon la facturation

Location à long terme — Camions

Tarifs mensuels

12 mois de 4,5% à 6,5% du coût total du véhicule
24 mois de 3,5% à 5,75%
30 mois de 3,5% à 5,0%
36 mois de 2,75% à 4,0%

Autobus

Tarifs quotidiens			Frais de kilométrage selon la facturation
12 à 15 passagers	de 25,00 $ à 50,00 $	heures additionnelles 10,00 $	
15 à 20 passagers	de 30,00 à 60,00	heures additionnelles 15,00	
20 à 24 passagers	de 35,00 à 70,00	heures additionnelles 20,00	
Tarifs hebdomadaires			
12 à 15 passagers	de 100,00 $ à 250,00 $		
15 à 20 passagers	de 150,00 à 300,00		
20 à 24 passagers	de 175,00 à 350,00		
Tarifs mensuels			
12 à 15 passagers	de 300,00 $ à 750,00 $		
15 à 20 passagers	de 450,00 à 900,00		
20 à 24 passagers	de 525,00 à 1 050,00		

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-23737-2	80 07 21	Décision: QL-1063-TF 9-Q-600494-103-DT 93629 CANADA LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 6913	80 06 14	Modification des taux et tarifs Accordée

Annexe

Nouveaux tarifs

Le 1er mai 1980

	Plan A et B						Plan C				Plan D			
	Par jour		*km*		*Hre suppl.*		*Semaine*		*Fin de semaine prom. camions Hre min. 3 hres*	*Corp rate*	*Par jour*		*km*	
Modèles:	*Min.*	*Max.*	*Min.*	*Max.*	*Min.*	*Max.*	*Min.*	*Max.*			*Min.*	*Max.*	*Min.*	*Max.*
MM	16,95$	29,95$	—	—	5	7	85,00$	155,00$		17,00$ 29,00$	9,95$	19,95$	0,06$	0,20$
CO.	17,95	32,95	—	—	5	7	105,00	175,00		17,00 30,00	14,95	19,95	0,06	0,20
IN.	18,95	35,95	—	—	6	8	115,00	195,00		17,00 32,00	17,95	23,95	0,08	0,25
ST.	19,95	39,95	—	—	6	8	125,00	205,00		17,00 36,00	19,95	25,95	0,10	0,30
DS.	20,95	42,95	—	—	6	8	135,00	235,00		17,00 38,00	21,95	27,95	0,10	0,35
SP.	18,95	35,95	—	—	6	8	115,00	195,00		17,00 38,00	19,95	29,95	0,10	0,35
LU.	30,95	59,95	0,10$	30km	7	10	185,00	325,00			25,95	59,95	0,15	0,55
WG.	17,95	49,95	—	—	6	8	150,00	250,00			18,95	29,95	0,10	0,30
B1	45,00	100,00	0,30	75km	12	20								
B5	25,00	50,00	0,20	50km	6	10	110,00	275,00	Tarif à l'heure					
TR	20,00	40,00	0,10	25km	5	10	80,00	200,00	supplémentaire					
TC	25,00	50,00	0,10	25km	5	10	100,00	210,00	plus km					
T2	32,00	60,00	0,15	35km	7	12	150,00	250,00	min. 3 heures					
T4	34,00	65,00	0,15	35km	8	12	160,00	290,00						
T6	34,00	70,00	0,20	40km	10	15	170,00	300,00						
T8	40,00	80,00	0,20	40km	10	15	180,00	310,00						
T9	45,00	90,00	0,20	40km	10	16	190,00	325,00						
T0	48,00	95,00	0,20	40km	10	16	200,00	350,00						

Annexe A

1. Plan A — Voir tableau
2. Plan B — Mêmes prix que plan A sauf que le maximum de kilomètres gratuits par jour sur les modèles MMC, IN, ST, DS, SP, WG variera, selon les modèles, entre 100 — 300 kilomètres par jour. Les kilomètres en excès seront chargés selon les tables des KM du plan D.
3. Essence: Non comprise sur tous les modèles.
4. Air climatisé: 0,00 $ à 5,00 $ en plus par jour, selon le modèle.
5. Tarif mensuel: 3 à 4 fois le tarif hebdomadaire.
6. Collision automobiles:

Chauffeurs de 25 ans et plus, avec franchise de 300,00 $ incluse; sans franchise moyennant 4,00 $ par jour.

Conducteur de moins de 25 ans avec franchise de 300,00 $ obligatoire, 5,00 $ par jour.

7. Modèles: TR, TC, T2, T4, T6, T8, T9, T0 — B1, B2, B5, A et B.

Collision:

Conducteur 25 ans et plus avec franchise de 500,00 $ incluse; sans franchise moyennant 5,00 $ par jour. Conducteur de moins de 25 ans avec franchise de 500,00 $ obligatoire, 5,00 $ par jour.

Caisse d'acier

Conducteur 25 ans et plus avec franchise de 500,00 $ incluse; sans franchise moyennant 6,00 $ par jour. Conducteur de moins de 25 ans avec franchise de 500,00 $ obligatoire, 6,00 $ par jour.

12 pieds et plus

Conducteur 25 ans et plus avec franchise de 500,00 $ incluse; sans franchise moyennant 7,00 $ par jour. Conducteur de moins de 25 ans avec franchise de 500,00 $ obligatoire, 7,00 $ par jour.

Nonobstant le fait que le locataire paie ou non des frais pour la protection de franchise, il est expressément convenu que le locataire sera tenu responsable de tout dommage causé par la collision du véhicule du locateur avec quelque objet fixe à moins que telle collision ne survienne sur un chemin public alors que le véhicule loué quitte ou est projeté accidentellement hors de la chaussée.

8. Modèles TR, TC, T2, T4, T6, T8, T9, T0: durant les fins du mois, la période de déménagement, et les fins de semaine, le tarif horaire, les heures supplémentaires et les km s'appliquent.
9. Spécial d'ouverture: 50% du tarif selon le plan A ou B.
10. Spécial de 3 jours promotion seulement: une journée gratuite sur 3 jours.
11. Spécial 7 jours promotion seulement: 2 jours gratuits sur 7 jours.
12. Spécial de soirée: 9,95 $ à 29,95 $ de 18 heures à 9 heures le lendemain.
13. Le spécial de fin de semaine: la promotion est normalement basée sur 2 jours au tarif normal plus la troisième journée de 0,00 $ à 9,99 $ ou de 2,0% — 2,6% du tarif régulier.
14. Semaine d'affaires sur camions: lundi au vendredi 2,5 à 5 fois le tarif du jour.
15. Les tarifs de long terme sont basés sur les critères suivants:

a) Amortissement de 18% à 35% du coût de capitalisation annuellement
b) coût d'immatriculation
c) Coût d'assurances
d) Coût d'entretien
e) Coût d'administration
f) Coût des pneus
g) Coût d'intérêt
h) Profit prévu: 10 à 15%

Le 1er mai 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-23773-7	80 08 05	Décision: QL-1080 3-Q-600102-101-D GARAGE WINDSOR LTÉE Requérante	G.O.Q. no 25 p. 7980	80 06 21	Demande de permis Accordé en partie
Q-80-23856-0	80 07 30	Décision: QL 1070 TF 7-Q-600009-104-DT ROMPRÉ & FRÈRE YOURSELF LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7278	80 06 28	Modification des taux & tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 30

Annexe A

Tarifs de location

Modèles	*À la journée*		*Heures additionnelles*		*Fin de semaine*		*Semaine*		*Mois*		*Kilomètres*	
	Min.	*Max.*	*Min.*	*Max.*	*Min.*	*Max.*	*Min.*	*Max.*	*Min.*	*Max.*	*Min.*	*Max.*
Économique	19,95 $	32,95 $	3,00 $	7,00 $	55,00 $	80,00 $	140,00 $	200,00 $	375,00 $	595,00 $	0,00 $	0,12 $
Compacte	19,95	34,95	3,00	7,00	63,00	93,00	160,00	220,00	400,00	650,00	0,00	0,12
Intermédiaire	19,95	36,95	4,00	8,00	68,00	98,00	170,00	225,00	425,00	695,00	0,00	0,12
Régulier	19,95	38,95	4,00	8,00	73,00	102,00	175,00	235,00	450,00	750,00	0,00	0,12
De luxe sport	19,95	40,95	5,00	10,00	85,00	110,00	190,00	255,00	500,00	825,00	0,00	0,12
Grand luxe Olds. 98	19,95	49,95	5,00	12,00	90,00	135,00	225,00	325,00	600,00	900,00	0,00	0,12
Kilométrage alloué	200		50		600		1 000		3 000			

1. Essence non incluse dans les tarifs
2. Véhicules air climatisé — 3,00 $ (jr) supplémentaire
3. Véhicules inter cité, frais supplémentaires.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80 23863-6	80 07 31	Décision: QL-1077 3-Q-600136-101-D MAURICE AUTORAMA INC Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7279	80 06 28	Suppression totale de service Accordée Annule le permis Q-600136
Q-80-23870-1	80 07 30	Décision: QL-1076 3-Q-600458-101-D OUELLET, JEAN-NOËL Requérant	G.O.Q. no 26 p. 7279	80 06 28	Changement d'adresse Accordée
Q-80-24206-7	80 07 30	Décision: QS-3236 7-Q-600546-102-S LOCATION ROUTIÈRE A.C.M. MATANE INC. Requérante	Le Devoir	80 07 07	Demande de permis Rejetée
Q-80-24207-5	80 07 30	Décision: QS-3235 8-Q-600545-101-S LOCATION ROUTIÈRE A.C.M. RIMOUSKI INC. Requérante	Le Devoir	07, 08, 09 juillet 1980	Demande de permis Rejetée

TRANSPORT EN VRAC

M-80-50447	80 07 17	Décision: MCV-17235 M-502684-101-D PILON, GHISLAIN Requérant-cédant M-508558- RACINE, THÉRÈSE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 19 p. 5725	80 05 10	Transfert de permis Accordée R-8
M-80-51113	80 06 09	Décision: MCV-17137 M-507838-101-DS DÉMOLITION INDUSTRIELLE R.L. INC. Requérante-cédante M-509515-001 TRANSPORT A.Z. INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	16, 17, 18 avril 80	Transfert de permis Accordée R-10

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51369	80 06 17	Décision: MCV-17148 M-504196-101-DS COURSOL, JEAN-JACQUES Requérant-cédant M-509549-001 WHEAR, PHILIPPE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	30 avril 1er, 2 mai 80	Transfert de permis Accordée R-7
M-80-51375	80 07 07	Décision: MCV-17195 M-506182-101-DS BÉLIVEAU, DIEUDONNÉ (Dame Lucille Langlois-Béliveau ès qualités exécuteur testamentaire et légataire universelle) Requérant-cédant M-509470-001 LUCILLE LANGLOIS-BÉLIVEAU Requérante-cessionnaire	La Tribune	23, 24, 25 avril 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-51377	80 07 07	Décision: MCV-17196 M-502669-101-DS LAMONTAGNE, RENÉ Requérant-cédant M-509548-001 BRUNEAU, MICHEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29,30, avril, 1er mai 80	Transfert de permis Accordée R-8
M-80-51462	80 06 23	Décision: MCV-17170 M-507572-101-DS GENDRON, GILLES Requérant-cédant M-509559-101-DS PAVAGES RICHMOND INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	5, 6, 7 juin 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-51525	80 07 08	Décision: MCV-17210 M-503738-102-DS CHOINIÈRE, ANDRÉ Requérant-cédant M-509556-101-DS FERLAND, PIERRE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 avril 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-51561	80 07 10	Décision: MCV-17211 M-507585-101-DS VANIER, MICHEL Requérant-cédant M-505532-001 ANDRÉ EXCAVATION ENRG. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	5, 6, 7 mai 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-51582	80 07 07	Décision: MCV-17206 M-506988-102-DS PAIEMENT, FRANÇOIS Requérant-cédant M-509564-001 ROBIDOUX, STÉPHANE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	5, 6, 7 mai 80	Transfert de permis Accordée R-7
M-80-51598	80 07 16	Décision: MCV-17223 M-502625-101-DS SABOURIN, CONRAD Requérant-cédant M-509573 SABOURIN, RÉAL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 mai 80	Transfert de permis Accordée R-7
M-80-51668	80 07 29	Décision: MCV-17273 M-508403-101-D GILBERT, NORMAND	G.O.Q. no 26 p. 7259	80 06 28	Demande de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51679	80 07 16	Décision: MCV-17230 M-508295-101-DS HAMEL, ROLAND Requérant-cédant M-509587-101-DS GABRIEL GRAVEL EXCAVATION ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	21, 22 et 23 mai 1980	Transfert de permis Accordée R-8
M-80-51731	80 07 21	Décision: MCV-17238 M-503073-101-DS ROUILLARD, OSIAS Requérant-cédant M-509584-001 TANGUAY, MARCELLE G. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 mai 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-51734	80 07 21	Décision: MCV-17239 M-508245-102-DS FORGET, MAURICE Requérant-cédant M-509594-001 FORGET, DENIS Requérant-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 mai 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-51737	80 07 21	Décision: MCV-17242 M-507356-101-DS COMTOIS, DENIS Requérant-cédant M-508250-002 LÉPINE & FRÈRES INC. Requérante-cessionnaire	La Presse	28, 29, 30 mai 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-53417-0	80 07 23	Décision: MCV-17251 8-M-505328-101-DS CHARLEBOIS, ROLAND Requérant-cessionnaire 9-M-504999-101 AVELINE, ROGER Requérant-cédant	Le Devoir	4, 5, 6 juin 1980	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 23
M-80-53428-7	80 07 24	Décision: MCV-17259 2-M-509615-101-DS LEMIRO INC Requérante-cessionnaire 3-M-506917-101 SAVARD, MME JEANNE D'ARC Requérante-cédante	Le Devoir	80 06 09 80 06 10 80 06 11	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 24 R-8
M-80-53781-9	80 08 04	Décision: MCV-17283 5-M-509638-101-VE VON WERDER, JEFFREY Requérant			Demande de permis Rejetée
Q-80-23634-1	80 07 30	Décision: QCV-12929 2-Q-507282-101-D DUMAS, GILLES Requérant-cessionnaire 8-Q-500109-102 DUMAS, GUY Requérant-cédant	G.O.Q. no 22 p. 6482	80 05 31	Transfert de permis Rejetée Annule le permis Q-500109-001
Q-80-23652-3	80 07 21	Décision: QCV-12908 1-Q-507283-101-DS PIERRE-PAUL LÉVESQUE INC. Requérante-cessionnaire 3-Q-504106-101 CAP-CHAT CONSTRUCTION INC. Requérante-cédante	Le Devoir	80 04 28 80 04 29 80 04 30	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 21

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-23759-6	80 07 22	Décision: QCV-12913 9-Q-507293-101-D FORTIN, MARIUS Requérant-cessionnaire 7-Q-506156-101 DUPÉRÉ, HENRI Requérant-cédant	G.O.Q. no 25 p. 7078	80 06 21	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 22
Q-80-23785-1	80 07 22	Décision: QCV-12917 4-Q-502778-101-D BOILY, JEAN-EUDES Requérant-cessionnaire 7-Q-505612-101 OVILA DUFOUR INC Requérante-cédante	G.O.Q. no 25 p. 7083	80 06 21	Transfert de permis Accordée
Q-80-23786-9	80 07 22	Décision: QCV-12910 9-Q-507301-101-D DUMAS, SERGE Requérant-cessionnaire 7-Q-504912-102 GALLANT, JOCELYN Requérant-cédant	G.O.Q. no 25 p. 7083	80 06 21	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 22
Q-80-23826-3	80 07 30	Décision: QCV-12928 4-Q-503644-101-D NORMAND, JEAN-PIERRE Requérant	G.O.Q. no 26 p. 7273	80 06 28	Suppression totale de service Accordée Annule le permis Q-503644-001 et l'attestation Q-503644-002
Q-80-23972-5	80 08 04	Décision: QCV-12932 8-Q-501115-102-DS GASTON OUELLET ENR. Requérante-cessionnaire 7-Q-503872-101 PAGEAU, ALEXANDRE Requérant-cédant 3-Q-52012P POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 03 INC. 6-Q-52303P ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DU COMTÉ DE PORTNEUF INC. Intervenantes	Le Soleil	16, 17, 18 juin 1980	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 04 Telle qu'amendée
Q-80-24088-9	80 08 05	Décision: QCV-12931 9-Q-503409-103-DS LEPAGE, CLAUDE Requérant-cessionnaire 6-Q-507007-102 JEAN-GUY FOURNIER Requérant-cédant	Le Devoir	80 06 25 80 06 26 80 06 27	Transfert de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 05
Q-80-24152-3	80 07 22	Décision: QT-956 6-Q-506702-104-SI DESBIENS, LUCIEN Requérant			Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 22 Durée: du 22 juillet au 5 août 1980 incl.
Q-80-24181-2	80 07 25	Décision: QS-3211 2-Q-506797-102-S FILLION, DOMINIQUE Requérant	Le Devoir	80 07 14 80 07 15 80 07 16	Additif — permis spécial de vrac Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 25 Jusqu'au 23 janvier 1981
Q-80-24223-2	80 07 30	Décision: QT-961 1-Q-502417-101-SI VACHON, GRÉGOIRE Requérant			Demande de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-24246-3	80 07 31	Décision: QCV-12934 2-Q-507357-101-VE PERRON, MICHEL Requérant			Demande de permis Accordée
Q-80-24255-4	80 08 07	Décision: QS-3238 2-Q-502747-101-S DESCHÊNES, FERNANDO Requérant	Le Devoir	80 07 23 80 07 24 80 07 25	Demande de permis Rejetée
Q-80-24261-2	80 08 01	Décision: QS-3232 3-Q-501391-104-S FOURNIER, ROGER Requérant	Le Devoir	80 07 21 80 07 22 80 07 23	Additif — permis spécial de vrac Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 01 Jusqu'au 1er février 1981
Q-80-24263-8	80 08 01	Décision: QS-3231 7-Q-501439-104-S BEAULIEU, BERTRAND Requérant	Le Devoir	80 07 21 80 07 22 80 07 23	Additif — permis spécial de vrac Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 01 Jusqu'au 1er février 1981
Q-80-24264-6	80 08 01	Décision: QS-3230 1-Q-504983-104-S BÉLANGER, LAURIAN Requérant	Le Devoir	80 07 21 80 07 22 80 07 23	Additif — permis spécial de vrac Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 01 Jusqu'au 1er février 1981
QI-80-50170	80 08 01	Décision: QI-50170 Q-503 637-003 ADRIEN TRUDELLE			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-50171	80 08 06	Décision: QI-50171 Q-500 731-002 VINCENT SAVARD			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-50172	80 08 08	Décision: QI-50172 Q-501 147-001 VIATEUR GENONCOURT			Permis identique *instanter* Accordée

DÉCHETS

M-80-41176	80 07 25	Décision: MSD-577 M-710070-1-D SOCIÉTÉ SANITAIRE LAVAL LTÉE.	G.O.Q. no 20	79 05 19	Demande de permis Accordée R-6 et R-10
M-80-41193	80 07 25	Décision: MSD-585 M-710087-1-D GERMAIN LEFEBVRE	G.O.Q. no 20	79 05 19	Demande de permis Accordée R-6 et R-10
M-80-41194	80 07 25	Décision: MSD-586 M-710088-1-D RÉJEAN MARIN	G.O.Q. no 20	79 05 19	Demande de permis Accordée R-6 et R-10
M-80-41195	80 07 25	Décision: MSD-587 M-710089 1-D BENOÎT NADON	G.O.Q. no 20	79 05 19	Demande de permis Accordée R-6 et R-10
M-80-41196	80 07 25	Décision: MSD-588 M-710090-1-D RAYNALD ROUSSEL	G.O.Q. no 20	79 05 19	Demande de permis Accordée R-6 et R-10
M-80-41197	80 07 25	Décision: MSD-589 M-710091-1-D MICHEL FRANCHE	G.O.Q. no 20	79 05 19	Demande de permis Accordée R-6 et R-10
M-80-41198	80 07 25	Décision: MSD-590 M-710092-1-D CLAUDE FORGET	G.O.Q. no,20	79 05 19	Demande de permis Accordée R-6 et R-10

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-23821-4	80 08 07	Décision: QSD-543 1-Q-710713-101-D J.C. TRÉPANIER ENRG Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7282 G.O.Q. no 27 p. 7472	80 06 28 80 07 05	Demande de permis Accordée
Q-80-23927-9	80 08 07	Décision: QSD-544 6-Q-710718-101-D BEAUCE SEPTIQUE ENR. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7480	80 07 05	Demande de permis Accordée
Q-80-23934-5	80 08 07	Décision: QS-545 7-Q-710717-101-D LES ENTREPRISES YVAN LEVESQUE ENR. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7480	80 07 05	Demande de permis Accordée
Q-80-24008-7	80 07 03	Décision: QS-3178 2-Q-710720-101-S DASTOUS, THADDÉE Requérant	Journal de Québec	80 06 14 80 06 16 80 06 17	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 03 Durée: du 3 juillet 1980 au 1er octobre 1980
Q-80-24196-0	80 07 28	Décision: QS-3214 7-Q-710725-103-S LES ENTREPRISES MARLOW ENR. Requérante L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS SERVICE SANITAIRE QUEBEC INC. Intervenante	Journal de Québec	80 07 16 80 07 17 80 07 18	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 28 Jusqu'au 25 janvier 1981
Q-80-24166-3	80 07 28	Décision: QS-3204 0-Q-710722-101-S HENRY J. LÉONARD Requérant	Le Soleil	80 05 29 80 05 30 80 05 31	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 28 Au 23 avril 1981
Q-80-24245-5	80 08 01	Décision: QS-3229 0-Q-710516-102-S ANTONIO SAMSON & FILS LTÉE Requérante	Le Soleil	80 07 19 80 07 21 80 07 22	Demande de permis Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 08 01 Jusqu'au 1er mars 1981

MARITIME

Q-80-23521-0	80 07 10	Décision: QSM-250-TF 5-Q-700066-101-DT CROISIÈRE DES ÎLES DE SOREL INC. Requérante	G.O.Q. no 21 p. 6173	80 05 24	Modification des taux & tarifs Accordée Date d'entrée en vigueur: 80 07 10

Errata

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec* no 30 du 26 juillet 1980, à la page 7913, lors de la publication de la demande: rôle M-80-53465-9 dossier M-207459 101-DT, l'attente aurait dû se lire 12,00 $ au lieu de 2,00 $.

Le maître des Rôles,
CLAIRE MONGEAU.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MI-80-50188 apparaissant à la page 7799 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 29, en date du 19 juillet 1980, le numéro de dossier devrait se lire «M-506900-002» au lieu de «M-506800-002».

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MI-80-50187 apparaissant à la page 7799 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 29, en date du 19 juillet 1980, le numéro de dossier devrait se lire «M-508710-002» au lieu de «M-5087-002».

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 32 du 9 août 1980, à la page 8360, lors de la publication du numéro de rôle Q-80-23810-7, on aurait dû lire comme nature de la demande et décision: cette décision est exécutoire à compter du 27 juin 1980.

8218-o

Associations coopératives — Loi sur les

L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE VAL ST-GILLES

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que l'association coopérative «L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE VAL ST-GILLES», dont le siège social était situé à Val-Saint-Gilles, QC, dans le district électoral d'Abitibi-Ouest, a été dissoute le 8 août 1980, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
8311-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS INDIENS DE LA ROMAINE

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que l'association coopérative «ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS INDIENS DE LA ROMAINE», dont le siège social était situé à La Romaine, QC, dans le district électoral de Duplessis, a été dissoute le 10 juillet 1980, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
8230-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

CLUB ALIMENTAIRE CO-OP DE VAL D'OR

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que l'association coopérative «CLUB ALIMENTAIRE CO-OP DE VAL D'OR», dont le siège social était situé à Val-d'Or, QC, dans le district électoral d'Abitibi-Est, a été dissoute le 18 juillet 1980, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
8229-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE L'ÎLE DE HAVRE-AUBERT

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que l'association coopérative «COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE L'ÎLE DE HAVRE-AUBERT», dont le siège social était situé à Havre-Aubert, QC, dans le district électoral des Îles-de-la-Madeleine, a été dissoute le 8 août 1980, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
8312-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE CONSTRUCTION ROBEC (ROBERVAL)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE DE CONSTRUCTION ROBEC (ROBERVAL)», dont le siège social est situé à Roberval, QC, dans le district électoral de Roberval.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
8313-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

La Compagnie Sherbrooke Trust

Avis est donné qu'en vertu de la deuxième partie de la Loi sur les compagnies il a plu au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières d'accorder des lettres patentes en date du 30e jour de juin 1980, à la compagnie «La Compagnie Sherbrooke Trust», subdivisant les 100 000 actions de 10,00 $ chacune en 500 000 actions de 2,00 $ chacune.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
8217-o 1347-0430

La Ferme forestière Winchester

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 26e jour de février 1980, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «La Ferme forestière Winchester», les membres actuels de «The Winchester Club», déjà constituée en corporation le 9 février 1883 en vertu de la Loi des compagnies à fonds social, et continuée, le 19 mars 1921, par la Loi amendant la charte et définissant les pouvoirs

de «The Winchester Club», II Geo. V, chapitre 145.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 5 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est établi à Saint-Élie-de-Caxton, district judiciaire de Saint-Maurice.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1287-8815

Ville de Forestville

(Comté de Saguenay)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre M-39), lors d'une séance régulière tenue le 10 juin 1980 le Conseil de la ville de Forestville a adopté le Règlement no 12, intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Forestville, le 23 juin 1980.

Le gérant et secrétaire-trésorier,
8292-o RAYMOND JONCAS.

Motel Giffard Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que la charte de «Motel Giffard Inc.» constituée en corporation par lettres patentes sous l'autorité de la première partie de la Loi des compagnies en date du 20 mars 1964, est annulée conformément aux dispositions des articles 26 et 27 de la Loi sur les compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1157-1833

Société Leunis

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 12e jour de juin 1980, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous le nom de«Société Leunis».

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 1 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 4100, avenue de Vendôme, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
8217-o HUBERT GAUDRY.

Les Soeurs de Sainte-Croix, province du Christ-Roi

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 12e jour de mai 1980, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous le nom de «Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, province Christ-Roi», les membres actuels de «Les Soeurs de Sainte-Croix, province du Christ-Roi» déjà constituée en corporation, le 29e jour de février 1960, en vertu de la Loi sur les corporations religieuses.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 2 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au Nominingue, district judiciaire de Labelle.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1246-3790

Les Soeurs de Sainte-Croix, province Notre-Dame-de-L'Assomption

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 12e jour de mai 1980, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous le nom de «Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, province Notre-Dame-de-L'Assomption», les membres actuels de «Les Soeurs de Sainte-Croix, province Notre-Dame-de-L'Assomption» déjà constituée en corporation, le 29e jour de février 1960, en vertu la Loi sur les corporations religieuses.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 2 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 18, rue Bellevue, Sainte-Rose, Laval, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1325-0436

Les Soeurs de Sainte-Croix, province Notre-Dame-de-Sainte-Croix

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les corporations religieuses, (L.R.Q., chapitre C-17), il a accordé des lettres patentes, en date du 12e jour de mai 1980, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous le nom de «Soeurs Ste-Croix et des Sept Douleurs province Notre-

Dame de Ste-Croix», les membres actuels de «Les Soeurs de Sainte-Croix, province Notre-Dame-de-Sainte-Croix» déjà constituée en corporation, le 29e jour de février 1960, en vertu de la Loi sur les corporations religieuses.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 2 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 5800, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, dans le district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1312-2494

Les Soeurs de Sainte-Croix, province Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 12e jour de mai 1980, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous le nom de «Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, province Notre-Dame-des-Sept-Douleurs», les membres actuels de «Les Soeurs de Sainte-Croix, province Notre-Dame-des-Sept-Douleurs» déjà constituée en corporation, le 29e jour de février1960, en vertu de la Loi sur les corporations religieuses.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 2 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 9720, rue Péloquin, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1296-1777

Succession Alphonse Lafleur

Avis est donné que monsieur Roch Boucher, fonctionnaire provincial, domicilié au numéro civique 1309, rue des Frênes, à Saint-Rédempteur, comté de Lévis, province de Québec, légataire universel de feu Alphonse Lafleur, de son vivant domicilié au numéro civique 696, rue Saint-Albert, appartement 2, Limoilou, province de Québec, et décédé le six (6) juin mil neuf cent quatre-vingt (1980) à Québec, aux termes du testament de ce dernier passé devant Me Aimé Demers, notaire, le six (6) avril mil neuf cent soixante et onze (1971), sous le numéro 9711 de ses minutes, a accepté la succession dudit Alphonse Lafleur sous bénéfice d'inventaire par acte passé devant le notaire soussigné, le premier (1er août mil neuf cent quatre-vingt (1980), minute 2901, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, à Québec, le cinq (05) août mil neuf cent quatre-vingt (1980), sous le numéro 991282.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné le premier (1er) août mil neuf cent quatre-vingt (1980), sous le numéro 2900 de mes minutes.

Saint-Rédempteur, le 11 août 1980.

Le procureur,
8328-o JEANNOT GRENIER, *notaire*.

Succession J. Charles Boulanger

Avis est donné que dame Ginette Boulanger, épouse de Guy Laliberté, professeur, de Plessisville (1455, avenue Saint-Louis, app. 1,), dame Mireille Boulanger, épouse de Réjean Bergeron, ménagère, de Laurierville (R.R. 3), et Yves Boulanger, journalier, de Saint-Ferdinand (rue Principale), tous du comté de Mégantic, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de M. J. Charles Boulanger, décédé le 3 juin 1980, en son vivant photographe, de Plessisville (1527, Saint-Joseph), tel qu'il appert d'un acte reçu devant Me Yves Lauzon, notaire, le 24 juillet 1980 et enregistré au bureau de la division de Mégantic, à Inverness, le 28 juillet 1980, sous le numéro 141128.

Les réclamations devront être adressées au soussigné.

Plessisville, le 5 août 1980.

Le procureur,
8244-o YVES LAUZON, *notaire*.

Succession Lazzaro Borgogelli

Avis est donné que la succession de Lazzaro Borgogelli, décédé, le vingt-neuf novembre mil neuf cent soixante-dix-neuf, et demeurant en son vivant à l'hôpital Ste-Anne-de-Bellevue, est sur le point d'être réglée, suite à son acceptation sous bénéfice d'inventaire par dame Rina Pachetti, son épouse, par acte reçu devant Me Nicole Laferrière, notaire, le onze juillet mil neuf cent quatre-vingt, enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3092385. Toute personne ayant une réclamation à présenter contre ladite succession est priée de s'adresser à Nicole Laferrière, notaire au numéro 200, rue Saint-Jacques ouest, suite 400, Montréal.

Mont-Royal, le 25 juillet 1980.

Le procureur,
8224-o NICOLE LAFERRIÈRE, *notaire*.

Succession Philippe Trottier

Avis est, par les présentes, donné que dame Simone Ferron-Trottier, demeurant et domiciliée au 352, Sacré-Coeur est, Alma, a accepté la succession de feu Philippe Trottier, en son vivant domicilié au 880, rue de la Montagne, à Saint-Tite, décédé le 27 mai 1978, sous bénéfice d'inventaire, en sa qualité du curatrice à sa fille Pierrette

Trottier, tel qu'il appert d'un acte exécuté devant Me René Francoeur, notaire, le 9 juin 1980, sous le numéro 8188 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Shawinigan, le 17 juin 1980, sous le numéro 90372.

Saint-Tite, le 22 juillet 1980.

Le procureur,
8258-o RENÉ FRANCOEUR.

Successions Maurice Labrie et dame Marie-Rose Roussel

Avis est, par les présentes, donné que dame Madone Labrie Boucher, en sa qualité de tutrice de Lévis et Line Labrie, a accepté sous bénéfice d'inventaire les successions de Maurice Labrie et de son épouse, dame Marie-Rose Roussel, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 30 juillet 1980, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata le 7 août 1980 sous le numéro 237383.

Un inventaire des biens des défunts a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à son bureau.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Trois-Pistoles, le 11 août 1980.

Le procureur,
8306-o LOUISE JEAN, *notaire*.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marie Jeannine Rita Bélanger

Par le certificat numéro 80-329, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Jeannine-Rita, née le 8 avril 1931, en celui de Marie Jeannine Rita Bélanger.

Sainte-Foy, le 31 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Léonce Bouchard

Par le certificat numéro 80-326 du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Louis Marie Bouchard, né le 11 mai 1939, en celui de Joseph Léonce Bouchard

Sainte-Foy, le 31 août 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Danielle Chiasson

Par le certificat numéro 80-348 du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Lionel Jude Daniel Chiasson, né le 19 octobre 1956, en celui de Danielle Chiasson.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Gilles Jean Marc De L'Étoile

Par le certificat numéro 80-342, du 24 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gilles Jean Marc Litalien, né le 22 octobre 1928, en celui de Gilles Jean Marc De L'Étoile.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980..

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Charles Eugène De L'Étoile

Par le certificat numéro 80-343, du 24 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Charles Eugène L'Italien né le 25 novembre 1926, en celui de Joseph Charles Eugène De L'Étoile.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Bernard Denis Desrochers

Par le certificat numéro 80-330, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Bernard Denis Carpentier, né le 11 novembre 1958, en celui de Joseph Bernard Denis Desrochers.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Howard Jacob Feldman

Par le certificat numéro 80-346, du 24 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Howard Jacob Feldman Zinner, né le 17 octobre 1956, en celui de Howard Jacob Feldman.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Ovilda Ferland

Par le certificat numéro 80-331, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Ovilda Fortin, né le 14 mars 1923, en celui de Joseph Ovilda Ferland.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Marie Claire Simonne Germaine Colette Ferland

Par le certificat numéro 80-327 du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claire Simonne Germaine Ferland, née le 15 juin 1920, en celui de Marie Claire Simonne Germaine Colette Ferland.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Marie Berthe Angéline Jeannine Heppel

Par le certificat numéro 80-347, du 24 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Berthe Angéline Heppell, née le 24 novembre 1942, en celui de Marie Berthe Angéline Jeannine Heppel.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Earl Clarence Iserhoff

Par le certificat numéro 80-349, du 24 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Richard Thomas Pans, né le 27 décembre 1959, en celui de Earl Clarence Iserhoff.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Emma Jawbone

Par le certificat numéro 80-335, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rose de Lima Jean Bon, née le 28 mars 1925, en celui de Emma Jawbone.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Jean-Michel Jédier

Par le certificat numéro 80-334, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean-Michel Jedrzejewski, né le 27 novembre 1961, en celui de Jean-Michel Jédier.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Michel Jédier

Par le certificat numéro 80-333, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Wladyslaw Michel Jedrzejewski, né le 2 avril 1935, en celui de Michel Jédier.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Jennifer Jilek

Par le certificat numéro 80-336, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Stanislava Jilkova, née le 13 octobre 1954, en celui de Jennifer Jilek.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Francis Alan Albert Magee

Par le certificat numéro 80-328, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de François Albert Magee, né le 19 juillet 1912, en celui de Francis Alan Albert Magee.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Paul-Émile Rolland Jean-Guy Muller

Par le certificat numéro 80-338, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de

Joseph Paul-Émile Roland Jean-Guy Molleur, né le 22 avril 1939, en celui de Joseph Paul-Émile Rolland Jean-Guy Muller.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Thomas Rosaire Muller

Par le certificat numéro 80-337, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Thomas Moller, né le 20 décembre 1930, en celui de Joseph Thomas Rosaire Muller.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Lionel Normand

Par le certificat numéro 80-341, du 24 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lionel Normand Dumont, né le 9 mai 1954, en celui de Joseph Lionel Normand.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Antonio Ruscitto

Par le certificat numéro 80-339, du 24 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Domenicantonio-Giovanni Ruscitto, né le 23 septembre 1957, en celui de Antonio Ruscitto.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Eugène Michel St-Julien

Par le certificat numéro 80-344, du 24 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Eugène Michel St-Juliani, né le 5 mars 1939, en celui de Eugène Michel St-Julien.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Broni Stoklosa

Par le certificat numéro 80-332, du 10 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bronislawa Stoklosa, né le 27 février 1941, en celui de Broni Stoklosa.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Myra Zarr

Par le certificat numéro 80-345, du 24 juillet 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Myra Zaritzky, née le 10 octobre 1948, en celui de Myra Zarr.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1980.

Le sous-registraire du Québec,
8219-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Réjean Boisvert

Avis est, par les présentes, donné que Réjean Boisvert, journalier, domicilié au 1823, 3e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Lampkin.

Val-d'Or, le 30 juillet 1980.

Le procureur du requérant,
8144-33-2-o JASMINE HINSE, *notaire*.

Joseph Roger Mario Brassard

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Roger Mario Brassard, étudiant, domicilié à Louvicourt, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Roger Mario Turcotte.

Val-d'Or, le 1er août 1980.

Les procureurs du requérant,
8145-33-2-o BIGUÉ, BIGUÉ ET TYMCHYK.

Jake Cohen

Avis est, par les présentes, donné que Jake Cohen, ouvrier général, domicilié et résidant au 832, rue Davaar, dans la ville d'Outremont, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jack Silcoff.

Montréal, le 23 juillet 1980.

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
8293-34-2-o & TSIMBERIS.

Hélène Colombe Cousineau (Rochon)

Avis est, par les présentes, donné que Hélène Colombe Cousineau (Rochon), présentement domiciliée et résidant au Lac-Cayamant (Pontiac) QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui d'Irène Colombe Cousineau (Rochon).

Maniwaki, le 6 août 1980.

Les procureurs de la requérante,
8233-34-2-o MES THISDALE & VILLENEUVE.

Hanny Francis Fuchs

Avis est donné, par les présentes, que Hanny Francis Fuchs, épouse de Alfred Hamerman, domiciliée et résidant au 5568 de l'avenue Pinedale, dans la cité de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Hanny Francis Fox.

Montréal, le 7 août 1980.

Les procureurs de la requérante,
8259-34-2-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

Rosalie Fuchs

Avis est donné, par les présentes, que Rosalie Fuchs, domiciliée et résidant au 7493, avenue Pineview, dans la cité de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Rosalie Fox.

Montréal, le 7 août 1980.

Les procureurs de la requérante,
8260-34-2-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

Myrelle Jacinthe Gagnon

Avis est donné, par la présente, que Myrelle Jacinthe Gagnon, domiciliée et résidant au 140, rue Archambault, Hull, district de Hull, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Mireille Jacinthe Gagnon.

Hull, le 6 août 1980.

Les procureurs de la requérante,
8146-33-2-o LÉGÈRE & LAGACÉ, *avocats*.

Sergio Ariel Goldberg

Avis est donné que, Sergio Ariel Goldberg, domicilié et résidant au 7, chemin Côte-Sainte-Catherine, appartement 805, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Serge Noghaven.

Montréal, le 21 juillet 1980.

Les procureurs du requérant,
8097-33-2-o HELLER, LANDRY ET MAUER.

Joseph Albert dit Joseph Albert Tremblay

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Albert, dit Joseph Albert Tremblay, domicilié et résidant au 1104, rue Piette, Joliette, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Albert Tremblay, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Joliette, le 16 juillet 1980.

Les procureurs du requérant,
LANDREVILLE, FARIBAULT, THIFFAULT,
8137-33-2-o VARIN & BRIND'AMOUR.

Nabih Khouzam

Prenez avis que le requérant, Me Nabih Khouzam, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat permettant d'ajouter le prénom de Alexandre en premier et de conserver le prénom existant de Nabih en second.

Montréal, le 7 août 1980.

Le requérant,
8261-34-2-o NABIB KHOUZAM, *avocat*.

Kevin Lane

Prenez avis que monsieur Kevin Lane, domicilié au 4414, Byron, Pierrefonds, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de monsieur Joseph Jean-Paul Kevin Laniel.

Laval, le 1er août 1980.

Le procureur du requérant,
8152-33-2-o PIERRE COUTU, *avocat*.

Marie Floriette Robertine Larrivée

Avis est, par les présentes, donné que Marie Floriette Robertine Larrivée, domiciliée et résidant au 408, Christophe-Colomb ouest, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Fleurette Robertine Larrivée.

Québec, le 16 juillet 1980.

Les procureurs de la requérante,
8225-34-2-o CÔTÉ, MOREAU & DEMERS.

Marie Rachel Gemma Lehoux

Avis est, par les présentes, donné que Marie Rachel Gemma Lehoux, domiciliée et résidant au 1337, Principale, Saint-Valérien, comté de Shefford, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Rachel Gemma Cécile Lehoux.

Saint-Valérien, le 11 juin 1980.

La requérante,
8176-33-2-o GEMMA (LEHOUX) LECLAIR.

Howard Modlinsky

Avis est donné, par les présentes, que Howard Modlinsky, homme d'affaires, résidant au 69, rue Fredmir, à Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Howard Modlin.

Montréal, le 21 juillet 1980.

Les procureurs du requérant,
8098-33-2-o SPIEGEL & KRAVETZ.

Marie-Anne Morressey

Prenez avis que Marie-Anne Morressey, domiciliée au 870, avenue Moreau, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie-Ange Morressey.

Sainte-Foy, le 28 juillet 1980.

La requérante,
8099-33-2-o MARIE-ANNE MORRESSEY.

Michèle Porcheron

Avis est, par les présentes, donné que Michèle Porcheron présentement domiciliée au 67, chemin du Fleuve, à Coteau-Landing, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michèle André.

Hull, le 4 juillet 1980.

Le procureur de la requérante,
8314-34-2-o ME JACQUES PRÉVOST.

Carole Rivest

Avis est donné, par la présente, que Carole Rivest s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Caroline Rivest.

Montréal, le 28 juillet 1980.

La requérante,
8153-33-2-o CAROLE RIVEST.

Jacqueline (Lafontaine) Séguin

Avis est, par les présentes, donné que Jacqueline (Lafontaine) Séguin, présentement domiciliée au 180, Mutchmore, appartement 2, Hull, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacqueline Despatie.

Hull, le 22 juillet 1980.

Le procureur de la requérante,
8315-34-2-o ME JACQUES PRÉVOST.

Patrice Sirois

Avis est donné que Patrice Sirois, résidant et domicilié au 3680, de la rue Masson, app. 6, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrice Michaud.

Montréal, le 22 juillet 1980.

Le requérant,
8100-33-2-o PATRICE SIROIS.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

Requête en changement de régime matrimonial

Avis est, par les présentes, donné que MONSIEUR ANTONIO BOURGEOIS, électricien, résidant au 7713, Chouinard, à LaSalle, QC, et son épouse DAME LINDA MUZZI, BOURGEOIS, infirmière licenciée, résidant à la même adresse, actuellement mariés sous le régime de la société d'acquêts pour s'être mariés le neuf octobre mil neuf cent soixante-seize (1976) dans la province de Québec, alors domiciliés, et sans qu'aucun contrat de mariage n'ait précédé leur union, ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel que précisé dans un acte reçu par le notaire Me Daniel Bouchard, 8591, rue Centrale, suite 202, LaSalle, QC, le vingt-neuf mai mil neuf cent quatre-vingt (1980) sous le numéro soixante-six (66) de ses minutes.

Une requête en homologation dudit acte de modification sera présentée devant la Cour supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, le vingt-neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt (1980), au 10 Craig est, Montréal, chambre 2.03 à 9 h 30, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu.

Le procureur,
8245-o ME DANIEL BOUCHARD, *notaire*.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure
(Division de divorce) — District de Montréal
No 500 12-097657-807

JACOB DAVIDSON, requérant, contre DAME LYDIA SEGAL, intimée.

Par ordre de la Cour, l'intimée, dame Lydia Segal est, par ces présentes, requise de comparaître devant le greffe de la Cour dans un délai de soixante jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau du greffe des Divorces de la division de Montréal. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 6 août 1980.

Le registraire adjoint,
8231-o RONALD CHASSÉ.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

BEAUTY MANUFACTURING CORPORATION

Prenez avis que la compagnie «BEAUTY MANUFACTURING CORPORATION» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 août 1980.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
8316-o MERCIER ET ROBB.

BERDA CORP.

Prenez avis que «BERDA CORP.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 août 1980.

Le secrétaire,
8246-o DAVID FISHER.

BIRCH EQUIPMENT CORPORATION

Prenez avis que «BIRCH EQUIPMENT CORPORATION» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 août 1980.

Le secrétaire,
8317-o DAVID RICHLER.

BISHOP'S BROTHERS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BISHOP'S BROTHERS LTD.», constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et son principal établissement à Sherbrooke, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 4 août 1980.

Le secrétaire,
8237-o GARTH A. BISHOP.

BRAGAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BRAGAU INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 août 1980.

Les procureurs de la compagnie,
8318-o GEOFFRION & PRUD'HOMME.

BRETT-PAT LTÉE
BRETT-PAT LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie BRETT-PAT LTÉE — BRETT-PAT LTD., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 juillet 1980.

Les procureurs de la compagnie,
8238-o PASCAL, GARONCE, COHEN & DEVINE.

BRIQUE AMERICAN BRICK INC.

Prenez avis que la compagnie «BRIQUE AMERICAN BRICK INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 12 août 1980.

Les procureurs de la compagnie,
8319-o LESAGE, PAQUET & LESAGE.

BRIQUE BEAUPORT BRICK INC.

Prenez avis que la compagnie «BRIQUE BEAUPORT BRICK INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 12 août 1980.

Les procureurs de la compagnie,
8320-o LESAGE, PAQUET & LESAGE.

BRIQUE BOISCHATEL BRICK INC.

Prenez avis que la compagnie «BRIQUE BOISCHATEL BRICK INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 12 août 1980.

Les procureurs de la compagnie,
8321-o LESAGE, PAQUET & LESAGE.

CINÉMA DE LACHUTE LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CINÉMA DE LACHUTE LIMITÉE» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 août 1980.

Le secrétaire,
8264-o M.L. PROVOST.

LE CLUB DE BASEBALL LES AIGLES DE TROIS-RIVIÈRES INC.

Prenez avis que la compagnie «LE CLUB DE BASEBALL LES AIGLES DE TROIS-RIVIÈRES INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 7 août 1980.

Le secrétaire de la compagnie,
8265-o YVON MONFETTE.

CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE DO-MA-HA INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE DO-MA-HA INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 7 août 1980.

Pour la requérante,
8239-o ANDRÉ LAVERGNE.

LA COMPAGNIE DES PRODUITS JITO LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que «LA COMPAGNIE DES PRODUITS JITO LIMITÉE,» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 juillet 1980.

Le secrétaire,
8266-o BENOIT JALBERT.

JULES CÔTÉ LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JULES CÔTÉ LTÉE», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies ayant son siège social dans la ville de Lévis, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 4 août 1980.

La secrétaire,
8240-o LAURETTE Y. CÔTÉ.

RONALD HIPPS HOLDINGS LTD. LES GESTIONS RONALD HIPPS LTÉE.

Avis est donné que «RONALD HIPPS HOLDINGS LTD. — LES GESTIONS RONALD HIPPS LTÉE.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 août 1980.

Les procureurs de la compagnie,
8325-o MENDELSOHN, ROSENTZVIEG, SHACTER.

LES PLACEMENTS HIER LTÉE. HIER INVESTMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que «LES PLACEMENTS HIER LTÉE. — HIER INVESTMENTS LTD.», corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 août 1980.

Le président,
8324-o RONALD HIER.

LES INDUSTRIES DE PLASTIQUE B. & K. LIMITÉE

Avis est donné que «LES INDUSTRIES DE PLASTIQUE B. & K. LIMITÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mai 1980.

Les procureurs de la requérante,
8322-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG SHACTER.

JOENETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JOENETTE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juillet 1980.

Le procureur de la compagnie,
8241-o ISRAEL H. KAUFMAN.

LABELLE & FRÈRE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LABELLE & FRÈRE LTÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 8 août 1980.

La secrétaire,
8323-o NOËLLA LUSSIER LABELLE.

LAURENTIDE INSURANCE AGENCIES LTD

Prenez avis que la compagnie «LAURENTIDE INSURANCE AGENCIES LTD» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 juillet 1980.

Les procureurs de la compagnie,
MASSÉ, BRISKIN, BOUCHARD
8242-o & ASSOCIÉS.

LYON TEXTILE COMPANY

Prenez avis que la compagnie «LYON TEXTILE COMPANY» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 juillet 1980.

Les procureurs de la requérante,
8275-o BERGER ET WINSTON.

METROPOLITAN FACTORS CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «METROPOLITAN FACTORS CORPORATION», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Mont-Royal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juillet 1980.

Les procureurs,
8226-o GARBER & REINBLATT.

MURMONT INVESTMENTS LIMITED

Avis est donné que «MURMONT INVESTMENTS LIMITED», corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 août 1980.

Les procureurs de la requérante,
8276-o MCMASTER MEIGHEN.

PLACEMENTS RIVIERA LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS RIVIERA LTÉE.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Québec, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 7 août 1980.

Le procureur de la compagnie,
8234-o OWEN CARTER.

PREMIER PROPERTY LIMITED

Prenez avis que la compagnie «PREMIER PROPERTY LIMITED» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er août 1980.

Les procureurs,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
8235-o GERVAIS & LEMOYNE.

LE RESTAURANT GAIETÉ INC

Prenez avis que la compagnie «LE RESTAURANT GAIETÉ INC» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 12 août 1980.

Pour la requérante,
8277-o JACQUES GIROUX.

SIVAL INC.

Prenez avis que la compagnie «SIVAL INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Intsitutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Adèle, le 30 juillet 1980.

Les procureurs,
8278-o BOIVIN, FORTIN & GAUDREAU.

SOCIÉTÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE VARENNES INC. VARENNES DEVELOPMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que «SOCIÉTÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE VARENNES INC. — VARENNES DEVELOPMENT CORP.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 août 1980.

Les procureurs,
MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN,
8247-o JAVET & ROBERGE, *notaires*.

SOLSON LTD.

Prenez avis que la compagnie «SOLSON LTD.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er août 1980.

Les procureurs,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
8236-o GERVAIS & LEMOYNE.

B. TANNENBAUM INC.

Avis est donné que la compagnie «B. TANNENBAUM INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 août 1980.

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,
8326-o SHUGAR & SEGAL.

VOGUE DE PARIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que «VOGUE DE PARIS INC.», corporation incorporée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 août 1980.

La secrétaire,
8248-o EDITH LEMISH.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Marguerite Charron

Succession de Charron, Marguerite, en son vivant de 131, 37e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, décédée le 13 juin 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 8307-o

Succession Hervé Gaudin

Succession de Gaudin, Hervé, en son vivant de 482, place des Cerisiers, Lac-Saint-Charles, décédé le 22 mars 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 8232-o

Succession Germain Gauthier

Succession de Gauthier, Germain, en son vivant de 544, Joseph Bonnet, Saint-Eustache, QC, décédé le 19 octobre 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

8262-o

Succession Roland Godbout

Succession de Godbout, Roland, en son vivant de 1741, rang York, Saint-Viateur-d'Anjou, QC, décédé le 11 juin 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

8263-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Union Nationale

État sommaire du montant versé au représentant officiel de l'Union Nationale, monsieur Reynald Brochu, pour la période du 1er avril au 31 juillet 1980.

1.	Frais d'administration	15 342,80 $
2.	Frais de diffusion du programme politique	—
3.	Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
	Total:	15 342,80 $

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

8308-o

Parti québécois

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Philippe Bernard, pour la période du 1er avril 1980 au 30 juin 1980.

1.	Frais d'administration	62 965,27 $
2.	Frais de diffusion du programme politique	11 292,80 $
3.	Frais pour coordonner l'action politique des membres	37 763,94 $
	Total:	112 022,01 $

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

8309-o

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Coopérative artisanale de St-Henri

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «Coopérative artisanale de St-Henri», tenue à Montréal, dans le district électoral de Saint-Henri, le 16 juillet 1980, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que Mesdames Jeannette Bougie, Rose Loiselle et Mme Lilianne Aubin soient nommés liquidatrices.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

8249-o

Les Entreposages St-Patrick Ltée

Avis est donné, par les présentes, que «Les Entreposages St-Patrick Ltée», constituée sous la 1re partie de la Loi sur les compagnies, par charte datée du 13 décembre 1974, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal s'est désistée des procédures sous la Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., chapitre L-4) le 2 juin 1980, date du jugement d'approbation de la Cour supérieure du district de Montréal.

Montréal le 9 juin 1980.

Le secrétaire,
ERNO JAKABOVITS.

8295-o

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est donné, par le soussigné, qu'il a approuvé, en vertu de l'article 21 du chapitre 48 des lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», le Règlement numéro 580 du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 22 juillet 1980.

Le ministre des Affaires municipales,
GUY TARDIF.

8305-o

Industrie, Commerce et Tourisme

SODEQ LAVAL INC.

Avis est donné qu'en vertu de l'article 25 de la Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (L.R.Q., chapitre S-28), le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a délivré un certificat d'enregistrement, en date du 9 juillet 1980, en faveur de la société de développement de l'entreprise québécoise à être constituée sous le nom de SODEQ LAVAL INC. dont le siège social est situé à ville de Laval.

Québec, le 11 août 1980.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
YVES L. DUHAIME.

8310-o

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL DR. JOSEPH GARCEAU

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, chapitre 48), il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE D'ACCUEIL DR. JOSEPH GARCEAU».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement est à Shawinigan, district judiciaire de Saint-Maurice.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

8217-o 1643-4763

LE CENTRE D'ACCUEIL LES AMETS

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les service sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 16 mai 1980 à l'établissement public: «LE CENTRE D'ACCUEIL LA VIGIE», modifiant les lettres patentes émises le 12 février 1975 et changeant son nom en celui de «LE CENTRE D'ACCUEIL LES AMETS».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1361-3872

CENTRE D'ACCUEIL THÉRÈSE MARTIN

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 74 et 120 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 30e jour de mai 1980, convertissant la corporation FOYER THÉRÈSE MARTIN, constituée le 27e jour d'août 1962, par lettres patentes émises en vertu des dispositions de l'article 20 de la Loi relative à la cons-

titution en corporation des évêques catholiques romains (L.R.Q., chapitre E-17) et ayant des objets similaires à ceux d'un établissement institué en vertu du chapitre précité, en un établissement public sous le nom de «CENTRE D'ACCUEIL THÉRÈSE MARTIN».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement sera à Rivière-Ouelle, dans le district judiciaire de Kamouraska.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1297-9910

Sociétés coopératives agricoles — Loi sur les

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE MANSEAU

(*Loi sur les sociétés coopératives agricoles*)

Avis est donné que la société coopérative agricole «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE MANSEAU», dont le siège social était situé à Manseau, QC, dans le district électoral de Lotbinière, a été dissoute le 18 juillet 1980, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés coopératives agricoles et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
8267-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Soumissions — Demandes de

Ville de Baie-d'Urfé

(Comté de Pointe-Claire)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Baie-d'Urfé» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 526 000 $ d'obligations de la ville de Baie-d'Urfé datées du 6 octobre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 9 septembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 octobre 1980.

Tableau d'amortissement — 526 000 $

Année	Capital
6 octobre 1981	16 000 $
6 octobre 1982	17 000
6 octobre 1983	19 000
6 octobre 1984	20 000
6 octobre 1985	21 000
6 octobre 1985	100 000 (à renouveler)
6 octobre 1990	30 000 $
6 octobre 1990	303 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Baie-d'Urfé s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 octobre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 336(365) — 424 500 $ —; 377 — 22 000 $ —; 442 — 79 500 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 9 septembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son as-

semblée qui sera tenue, le mardi 9 septembre 1980, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 20410, chemin Lakeshore, ville de Baie-d'Urfé, comté de Pointe-Claire, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Baie-d'Urfé, comté de Pointe-Claire, le 11 août 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME ALICE HOPGOOD.

Hôtel de ville
20410, chemin Lakeshore
ville de Baie-d'Urfé
comté de Pointe-Claire, QC, H9X 1P7
téléphone: 457-5324, code 514 8296-o

Ville de Lévis

(Comté de Lévis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lévis» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 687 000 $ d'obligations de la ville de Lévis datées du 6 octobre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 8 septembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 octobre 1980.

Tableau d'amortissement — 687 000 $

Année	Capital
6 octobre 1981	4 000 $
6 octobre 1982	5 000
6 octobre 1983	5 000
6 octobre 1984	6 000
6 octobre 1985	7 000
6 octobre 1986	138 000
6 octobre 1987	86 000
6 octobre 1988	95 000
6 octobre 1989	103 000
6 octobre 1990	115 000
6 octobre 1991	123 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emrpunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lévis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 octobre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 653 000 $; 1358 — 34 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 8 septembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue, le lundi 8 septembre 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 225, côte du Passage, ville de Lévis, comté de Lévis, QC.

Cependant le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lévis, comté de Lévis, le 12 août 1980.

Le greffier,
RICHARD GENDREAU.

Hôtel de ville
225, côte du Passage
ville de Lévis
comté de Lévis, QC, G6V 5T4
téléphone: 833-3261, code 418 8341-o

Ville de Lorraine

(Comté de Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lorraine» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 872 000 $ d'obligations de la ville de Lorraine datées du 6 octobre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 9 septembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 octobre 1980.

Tableau d'amortissement — 872 000 $

Année	Capital
6 octobre 1981	11 000 $
6 octobre 1982	12 000
6 octobre 1983	14 000
6 octobre 1984	15 000
6 octobre 1985	17 000
6 octobre 1986	33 000
6 octobre 1987	36 000
6 octobre 1988	39 000
6 octobre 1989	43 000
6 octobre 1990	47 000
6 octobre 1990	605 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lorraine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 octobre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: B-19 — 26 500 $; B-20 — 61 000 $; B-21 — 11 000 $;B-41(B-47) — 37 000 $; B-42(B-47) — 38 510 $; B-59 — 4 300 $; B-60 — 6 100 $; B-61 — 590 $ renouvellements d'emprunt; B-73(B-75) — 473 000 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; B-74 — 37 500 modif. à l'usine de surpression; B-76 — 82 500 $ acquisition de lots; B-79 — 94 000 $ aqueduc, égouts, voirie, électricité.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 9 septembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue, le mardi 9 septembre 1980, à 20h30 à l'hôtel de ville, 100, Grande-Côte, ville de Lorraine, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lorraine, comté de Terrebonne, le 11 août 1980.

Le greffier,
MADAME BRENDA B. LÉVEILLÉE.

Hôtel de ville
100, Grande-Côte
ville de Lorraine
comté de Terrebonne, QC, J6Z 1L9
téléphone: 621-8550, code 514 8297-o

Village de Saint-François-du-Lac
(Comté de Yamaska)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-François-du-Lac» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 490 000 $ d'obligations du village de Saint-François-du-Lac datées du 6 octobre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12½%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 8 septembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 octobre 1980.

Tableau d'amortissement — 490 000 $

Année	Capital
6 octobre 1981	12 000 $
6 octobre 1982	14 000
6 octobre 1983	15 000
6 octobre 1984	17 000
6 octobre 1985	19 000
6 octobre 1985	104 000 (à renouveler)
6 octobre 1990	35 000
6 octobre 1990	274 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des

coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-François-du-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 octobre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 127-79 — 490 000 $ réorganisation financière.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 8 septembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue, le lundi 8 septembre 1980, à 20 heures, au bureau municipal, rue Notre-Dame, village de Saint-François-du-Lac, comté de Yamaska, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-François-du-Lac, comté de Yamaska, le 11 août 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME ÉTIENNETTE BÉLISLE.

Bureau municipal
rue Notre-Dame
village de Saint-François-du-Lac
comté de Yamaska, QC
téléphone: 568-3728, code 514 8298-o

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-Vianney
(Comté de Matane)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-Vianney» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 397 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-Vianney datées du 6 octobre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le jeudi 11 septembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 octobre 1980.

Tableau d'amortissement — 397 000 $

Année	Capital
6 octobre 1981	22 000 $
6 octobre 1982	25 000
6 octobre 1983	28 000
6 octobre 1984	32 000
6 octobre 1985	36 000
6 octobre 1986	33 000
6 octobre 1986	221 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Jean-Baptiste-Vianney s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 octobre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 58 — 268 000 $; 59 — 104 000 $ renouvellements d'emprunt; 78 — 25 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le jeudi 11 septembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 11 septembre 1980, à 20 heures, à la salle du Conseil, Saint-Vianney, comté de Matane, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-Vianney, comté de Matane, le 13 août 1980.

Bureau municipal
case postale 39
Saint-Vianney
comté de Matane, QC, G0J 3J0
téléphone: 629-4481, code 418

Le secrétaire-trésorier,
ADRIEN BEAUPRÉ.

8342-o

Village de Saint-Marc-des-Carrières
(Comté de Portneuf)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Marc-des-Carrières» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 185 000 $ d'obligations du village de Saint-Marc-des-Carrières datées du 6 octobre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 10 septembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 octobre 1980.

Tableau d'amortissement — 185 000 $

Année	Capital
6 octobre 1981	—
6 octobre 1982	—
6 octobre 1983	—
6 octobre 1984	—
6 octobre 1985	—
6 octobre 1986	6 000 $
6 octobre 1987	7 000
6 octobre 1988	8 000
6 octobre 1989	9 000
6 octobre 1990	10 000
6 octobre 1990	145 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Marc-des-Carrières s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 octobre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 94N.S. — 185 000 $ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 10 septembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue, le mercredi 10 septembre 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 965, boulevard Dussault, village de Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf, le 11 août 1980.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PIERRE JULIEN.

Hôtel de ville,
965, boul. Dussault
village de Saint-Marc-des-Carrières
comté de Portneuf, QC, G0A 4B0
téléphone: 268-3862, code 418 8299-o

Ville de Sainte-Thérèse
(Comté de Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Thérèse» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé pour l'achat de 1 580 000 $ d'obligations de la ville de Sainte-Thérèse datées du 6 octobre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 8 septembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 octobre 1980.

Tableau d'amortissement — 1 580 000 $

Année	Capital
6 octobre 1981	37 000 $
6 octobre 1982	41 000
6 octobre 1983	45 000
6 octobre 1984	49 000
6 octobre 1985	54 000
6 octobre 1986	60 000

Année	Capital
6 octobre 1986	685 000 $ (à renouveler)
6 octobre 1990	609 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Thérèse s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 octobre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 453n.s. — 42 000 $ restauration de résidences; 501n.s. — 230 000 $ —; 504n.s. — 85 000 $ —; 521n.s. — 28 000 $ —; 523n.s. — 52 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 530n.s. — 198 000 $ équipement d'incendie; 536n.s. — 91 000 $ voirie, achat de terrains; 557n.s. — 200 000 $ —; 568n.s. — 120 000 $ —; 576n.s. — 34 000 $ —; 580n.s. — 500 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 8 septembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue, le lundi 8 septembre 1980, à 20 heures, à l'édifice de la Mairie, 37, rue Blainville ouest, Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, QC

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, le 11 août 1980.

Le greffier,
CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS.

Édifice de la Mairie,
37, rue Blainville ouest
case postale 100
ville de Sainte-Thérèse
comté de Terrebonne, QC, J7E 4H7
téléphone: 435-9521, code 514 8300-o

Village de Saint-Timothée
(Comté de Beauharnois)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Timothée» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 435 000 $ d'obligations du village de Saint-Timothée datées du 6 octobre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 10 septembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 octobre 1980.

Tableau d'amortissement — 435 000 $

Année	Capital
6 octobre 1981	7 000 $
6 octobre 1982	8 000
6 octobre 1983	9 000
6 octobre 1984	9 000
6 octobre 1985	11 000
6 octobre 1986	12 000
6 octobre 1986	179 000 (à renouveler)
6 octobre 1990	200 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Timothée s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 octobre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règle-

ments suivants: 112 — 52 500 $; 130 — 382 500 $ aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 10 septembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue, le mercredi 10 septembre 1980, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 88, rue Saint-Laurent, village de Saint-Timothée, comté de Beauharnois, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Timothée, comté de Beauharnois, le 11 août 1980.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-LOUIS SICOTTE.

Hôtel de ville,
88, rue Saint-Laurent, case postale 69
village de Saint-Timothée
comté de Beauharnois, QC, J0S 1X0
téléphone: 371-4044, code 514 8301-o

Corporation intermunicipale de Transport du Saguenay

(Siège social: ville de Chicoutimi, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Marcel Demers, secrétaire, au bureau administratif, 242, rue Morin, ville de Chicoutimi, QC, jusqu'à 19 h 30, le mardi 9 septembre 1980, pour l'achat de 1 500 000 $ d'obligations de la corporation intermunicipale de Transport du Saguenay, datées du 6 octobre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12 1/2%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 octobre 1980.

Tableau d'amortissement — 1 500 000 $

Année	Capital
6 octobre 1981	74 000 $
6 octobre 1982	82 000 $
6 octobre 1983	91 000
6 octobre 1984	100 000
6 octobre 1985	111 000
6 octobre 1985	571 000 (à renouveler)
6 octobre 1990	184 000
6 octobre 1990	287 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation intermunicipale de Transport du Saguenay s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 octobre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 2 — 567 000 $ acquisition de transport Régionale du Saguenay Inc.; 4 — 796 000 $ acquisition d'autobus; 9 — 137 000 $ acquisition d'autobus.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le mardi 9 septembre 1980, au bureau administratif, 242, rue Morin, ville de Chicoutimi, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Chicoutimi, le 11 août 1980.

Le secrétaire,
MARCEL DEMERS.

Bureau administratif
242, rue Morin
ville de Chicoutimi, QC, G7H 4X7
téléphone: 545-9550, code 418 8302-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS EN COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUE & AÉROSPATIALE (RCA-SPAR)
AEROSPACE AND ELECTRONIC COMMUNICATIONS EMPLOYEES' ASSOCIATION (RCA-SPAR)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 3 juillet 1980, il a autorisé le changement de nom de «L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE RCA VICTOR — RCA VICTOR EMPLOYEES' ASSOCIATION», dont la constitution, sous le nom originaire de «L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS SALARIÉS DE R.C.A. VICTOR — R.C.A. VICTOR SALARIED EMPLOYEES' ASSOCIATION», a été autorisée le 17 juin 1948, et dont le siège social est situé à Montréal, en celui de «ASSOCIATION DES EMPLOYÉS EN COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUE & AÉROSPATIALE (RCA-SPAR) — AEROSPACE AND ELECTRONIC COMMUNICATIONS EMPLOYEES' ASSOCIATION (RCA-SPAR)», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8256-o 1457-6664

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE, COUCHEPAGANICHE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 19 juin 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE, COUCHEPAGANICHE», avec siège social situé à Lac-à-la-Croix, district judiciaire de Roberval.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8257-o 1644-3327

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE RIMOUSKI

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 23 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE RIMOUSKI», avec siège social situé au 308, Principale, Saint-Anaclet, district judiciaire de Rimouski.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8294-o 1646-1113

SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR BERCEAU DE KAMOURASKA

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 11 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR BERCEAU DE KAMOURASKA», avec siège social situé à Kamouraska, district judiciaire de Rivière-du-Loup.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8268-o 1645-1874

SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE FRANÇOIS PILOTE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 11 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE FRANÇOIS PILOTE», avec siège social situé à La Pocatière, district judiciaire de Kamouraska.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8269-o 1645-1932

SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE L'ISLET-NORD

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 11 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DE l'U.P.A. DU SECTEUR DE L'ISLET-NORD», avec siège social situé à Saint-Jean-Port-Joli, district judiciaire de La Pocatière.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8270-o 1645-1916

SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE L'ISLET-SUD

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 11 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE L'ISLET-SUD», avec siège social situé à Saint-Pamphile district judiciaire de Saint-Adalbert.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8271-o 1645-1924

SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE ST-ALEXANDRE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 24 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE ST-ALEXANDRE», avec siège social situé à Saint-Alexandre, district judiciaire de Kamouraska.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8272-o 1645-1882

SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE ST-PAUL

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 14 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE ST-PAUL», avec siège social situé à Saint-Fabien-de-Panet, district judiciaire de Saint-Adalbert.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8273-o 1645-1890

SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DES FERMIERS DE MONTMAGNY

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 14 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DES FERMIERS DE MONTMAGNY», avec siège social situé à Saint-Pierre, district judiciaire de Québec.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8274-o 1645-1908

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 19 juin 1980, il a autorisé le changement de nom de «LE SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES DE PORCS DE LA RÉGION DE NICOLET (U.C.C.), dont la constitution a été autorisée le 16 septembre 1966, avec siège social situé à Nicolet, en celui de «SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA)», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8227-o 1291-1863

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 11 juillet 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC, avec siège social situé au 3100, boulevard Laframboise, Les Galeries Saint-Hyacinthe, suite 104, Saint-Hyacinthe, district judiciaire Saint-Hyacinthe.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8228-o 1643-4607

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des Chemins de Fer Nationaux Du Canada

Réclamations messageries

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets reçus avant le 21e jour d'août 1980, et non réclamés aux bureaux de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Craddock, directeur de la vente (Lic. no 80-1 comté de Dufferin) Orangeville, ventes et antiques, Orangeville, Ont., un mille à l'ouest d'Orangeville, Ont. sur la route no 9 part lot 5, concession 2, partie 2 Township of East Garafraxa, Ont. à 10 heures, le 2 octobre 1980, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 31 juillet 1980.

Le directeur des réclamations,
E. PONZI.

8303-34-6-o

Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000088-793

IMMEUBLES ÉMILE ET PAUL RUDOLPHE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Louis-de-Terrebonne, partie demanderesse, contre DAME DORILDA PELOSSE, épouse de Rémi Plante, 1001, rue Hervé, Lafontaine, district de Terrebonne, et LES HÉRITIERS DE FEU JOSEPH PELOSSE, 355, rang Saint-François, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, et DAME YVETTE ROCHON, épouse en secondes noces de Roméo Perron, 228, 1re Avenue, ville LaSalle, district de Montréal, et JEAN-GUY PELOSSE, 6601, Saint-Dominique, ville et district de Montréal, et YVON PELOSSE, 1082, Maning, cité de Verdun, district de Montréal, et CLAUDETTE PELOSSE, épouse de Claude Lapensé, 46, 3e Avenue, ville LaSalle, district de Montréal, et ANDRÉ PELOSSE, 2853, Dandurand, ville et district de Montréal, et RENÉ CHATEL, 248, boulevard Talbot, Stoneham, district de Québec, et ROGER CHATEL, 27A, boulevard Martel, Neufchâtel, district de Québec, et ROLLANDE CHATEL, épouse de Raoul Lauzon, 1235, Bousquet, appartement 11, Pont-Viau, cité de Laval, district de Montréal, et Pauline Ladouceur, épouse de Marcel Lemire, 8110, Hochelaga, appartement 4, ville et district de Montréal, et SIMONE LADOUCEUR, épouse d'Émile Vandal, 70,du Souvenir, appartement 1, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, et PIERRE LADOUCEUR, 9832, 54e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, et SERGE LADOUCEUR, 7258, 1re Avenue, Saint-Michel, district de Montréal, et DENISE LADOUCEUR, épouse de Claude Dubeau, 97, terrasse Leblanc, L'Assomption, district de Joliette, et LOUISE LADOUCEUR, épouse de Guy Lausier, 9958A, Léon-Ringuet, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, et GUY LADOUCEUR, 9834, 56e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, et CLAUDETTE LADOUCEUR, épouse de Ronald Camelin, 9832, 54e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, et RICHARD LADOUCEUR, 10165, 25e Avenue, appartement 1, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, et DANIEL LADOUCEUR, 10111, 25e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, et ALAIN LADOUCEUR, 10111, 25e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, et JOSÉE LADOUCEUR, 10111, 25e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, et FRANÇOISE LOCAS, épouse de Roméo Gauthier, 7031, Louis-Hébert, ville et district de Montréal, et CÉCILE LOCAS, épouse de Raymond Tardy, 2264, Bélanger est, ville et district de Montréal, et LILIANE LOCAS, épouse de Claude Éthier, 2266, rue Bélanger est, ville et district de Montréal, et LÉO LOCAS, 6250, rue Sabre, ville et district de Montréal, et DENISE LOCAS, 4455, Colonial, appartement 209, ville et district de Montréal, partie défenderesse.

L'immeuble ci-après décrit, étant composé des:

Lots numéros trois cent cinq, trois cent six, trois cent sept, trois cent huit, trois cent neuf, trois cent dix (numéros 305, 306, 307, 308, 309 et 310) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

À distraire: les parties de terrain cédées aux termes des actes enregistrés à Terrebonne sous les numéros 131982 et 148536.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 6 550,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 07 août 1980. 8327-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-02-000249-80
C.P.B. 350-05-000167-807
S. 32-80

GÉRARD PARENT, ROGER DOYON ET JEAN-DENYS RANCOURT, tous trois avocats, faisant affaires sous la raison sociale de Parent, Doyon, Rancourt, 11660, 1re Avenue, Saint-Georges-Est, Beauce, demandeurs, contre LÉO POMERLEAU, 11825, 1re Avenue, Saint-Georges-Est, défendeur.

«Une certaine partie de terrain située dans la province de Québec, connue et désignée comme étant les lots numéros vingt et un et vingt-deux (21 et 22) du cadastre pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, bornée au nord à Wellie Veilleux ou représentants, au sud à Alcide Roy ou représentants, à l'est à la rivière Chaudière et à l'ouest au rang Sainte-Anne, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, y compris.»

La mise à prix est fixée à la somme de 2 457,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de Beauce, à Beauceville, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville Saint-Joseph, Beauce, le 7 août 1980. 8279-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000121-78
S. 655-18-000026-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre WILLIAM GIRARD, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un emplacement situé à St-Paul-du-Nord, connu et désigné comme étant et composant le lot de terre numéro neuf dans le rang A (9 rg A) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la seigneurie de Mille-Vaches, village de St-Paul-du-Nord, comté de Saguenay, mesurant quatre (4) arpents de largeur, par trente-huit (38) arpents de profondeur et borné comme suit: au nord par la seigneurie; à l'est par Alfred Vaillancourt, à l'ouest au terrain de Henri-Paul Martel et au sud par Charles Édouard Martel, Gérard Tremblay et Henri Tremblay.

Le tout avec ensemble bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 1 925,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 25 juillet 1980. 8250-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000205-79
S. 18-000007-80

LA CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU, demanderesse, contre JEAN-NOËL GAGNON, défendeur et le RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

«Un immeuble situé à Ragueneau, composé d'un terrain connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire cinquante-deux, rang Un, (52-6, rg 1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Ragueneau, division d'enregistrement de Saguenay.»

Avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 947, route 138, Ragueneau.»

Le tout sans mise à prix.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, LE MARDI TRENTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 17 juillet 1980. 8251-o

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Iberville
No 755 02 000 490 80

MATÉRIAUX DU HAUT RICHELIEU INC., demanderesse, contre CONSTRUCTION MAYNARD ET PONTON INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Napierville, 361, Saint-Jacques, Napierville, QC, mis en cause.

a) Les lots trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-cinq, qurante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, et cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Cyprien, division d'enregistrement de Napierville;

b) Les lots soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-un et quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Cyprien, division d'enregistrement de Napierville, sans construction.

Tel que le tout se trouve actuellement avec ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

Évaluation municipale: 12 300,00 $.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale soit 3 075,00 $.

Pour être vendus dans un bloc au bureau d'enregistrement de Napierville, 361, Saint-Jacques, Napierville, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 août 1980. 8329-o

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
C.S.J. 705-05-00 1039-794

CAISSE POPULAIRE SAINT-GABRIEL DE BRANDON, organisme régi par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant sa principale place d'affaires au 119, rue Pacifique, à Saint-Gabriel-de-Brandon, district

de Joliette, partie demanderesse, contre RÉAL LAVOIE, domicilié et résidant au 6620, rue Cachée, domaine Lac-Boucher, à Saint-Damien-de-Brandon, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

«Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Damien-de-Brandon, dans le Neuvième Rang de Brandon, comté de Berthier, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent vingt (ptie 120) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Damien-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier, pris cet emplacement au domaine du Lac-Boucher, pris sur le côté sud-ouest de la rue Cachée, et mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, et en mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: en front au nord-est par la rue Cachée, en profondeur au sud-ouest par une autre partie dudit lot et/ou la ligne du lac à cet endroit, plage appartenant à M. Marcel Boucher, d'un côté au nord-ouest par une autre partie dudit lot et/ou l'emplacement de M. Chagnon ou représentants, et enfin de l'autre côté au sud-est par une autre partie dudit lot et/ou le résidu de l'emplacement de dame Emma Cassivi Paquette mesurant ledit emplacement cent pieds de largeur sur cent pieds de profondeur.

Avec le chalet y érigé au 6620, rue Cachée au domaine Lac-Boucher à Saint-Damien-de-Brandon (autrefois 23, rue Cachée).»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances est fixé à 3 100,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, au 180, rue Champlain à Berthierville, district de Joliette, le JEUDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 août 1980. 8252-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
C.P.J. 705-02-000 858-803

COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR, sise au 577, rue Notre-Dame, à Repentigny, district de Joliette, partie demanderesse, contre ALAIN FRÉCHETTE, domicilié et résidant au 713, rue Masson, à Repentigny, district de Joliette, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Masson, en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-cinq (165-111) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny.

Avec une bâtisse y érigée, portant le numéro 713, rue Masson, en la ville de Repentigny.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 8 375,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, le MERCREDI QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 6 août 1980. 8253-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
C.P.J. 705-02-000 852-806

COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR, sise au 577, rue Notre-Dame, à Repentigny, district de Joliette, partie demanderesse, contre RAYMOND PLOURDE, domicilié et résidant au 239, rue Garnier à Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire

numéro cent neuf (109-284) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Assomption-de-Repentigny.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro 239, rue Garnier, en la ville de Repentigny.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 9 000,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval à L'Assomption, district de Joliette, le VENDREDI DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 6 août 1980. 8254-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
C.S.J. 705-05-000 865-793

FRANÇOIS LESPÉRANCE INC., corps public et politique, dûment incorporé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1505, chemin Gascon, à Terrebonne, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre WILFRID TOURIGNY, contracteur, domicilié et résidant au 11429, rue Roland, à Montréal-Nord, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro cent soixante-quatre du lot originaire numéro huit cent quinze (815-164) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 175,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, le MARDI SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 août 1980. 8255-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-12-00862-79

NICOLE FRANK, demeurant et domiciliée au 193, de la Régneault, app. 2, Sept-Îles, district de Mingan, demanderesse, contre JACQUES DASTOUS, demeurant et domicilié au 12635, 53e Rue, à Rivière-des-Prairies, Montréal, défendeur.

«Le lot partie 945, non subdivisé, de la paroisse Saint-Patrice, division d'enregistrement de Témiscouata, propriété de Jacques Dastous, et mesurant une largeur de 90 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par 104 pieds de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout mesures anglaises, borné au nord-est à une rue projetée lot (945-5) et au sud-est à une autre rue projetée, lot (945-8,) le tout avec circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé à 350,00 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, situé au 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 31 juillet 1980. 8220-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001148-806

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre CLAUDE PANTALONI, domicilié au 9590, Marseille, Montréal, et ROBERT MAJOR, domicilié au 331, place des Bouleaux, Sainte-Julie de Verchères, tous deux faisant affaires sous les nom et raison sociale de Pantaloni & Associés Enrg., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 9620, Marseille, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse et DAME MICHELINE DAIGLE-PANTALONI, résidant au 9590, Marseille, Montréal, district de Montréal et DAME MICHELINE PÉPIN-MAJOR, résidant au 331, place des Bouleaux, Sainte-Julie de Verchères, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Marseille en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les subdivisions numéros deux cent quatre-vingt-dix-neuf trois cent et trois cent un du lot originaire numéro quatre cent neuf (409-299-300 et 301) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Longue-Pointe, ayant une superficie de sept mille deux cents pieds carrés, mesures anglaises.

Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro civique 9620 de ladite rue Marseille, Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y rattachant.»

La mise à prix est fixée à 27 725,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Montréal, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, chambre 10.56, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 août 1980. 8280-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009496-793

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. chapitre B-1, article 100) avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse contre GABRIEL IMBEAU, domicilié et résidant au 12300, 57e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal et LOUISE IMBEAU, domiciliée et résidant au 12300, 57e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, partie défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la 57e Avenue à Montréal, quartier Rivière-des-Prairies, connu et désigné comme étant les lots deux cent vingt-deux et deux cent vingt-trois de la subdivison officielle du lot originaire quatre-vingt-quatorze (94-222 et 223), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

Avec bâtisse y érigée, portant le numéro civique 12300, 57e Avenue.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes et plus spécialement avec une servitude en sa faveur contre le lot voisin (94-224) telle qu'enregistrée à Montréal sous le numéro 2708819.»

La mise à prix est fixée à 4 125,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Montréal, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, chambre 10.56 le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 août 1980. 8281-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002610-796

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C. chapitre B-1, article 100) avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ANDRÉ LAUZIÈRE, résidant et domicilié au 3741, rue Notre-Dame ouest,à Montréal, partie défenderesse, et LAURETTE LAPRISE, mise en cause et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble d'André Lauzière:

«Un emplacement ayant front sur la rue Lacasse, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé:

1. De la partie nord-ouest du lot numéro mille six cent six (ptie N.-O. 1606) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; mesurant quinze pieds (15 pi) de largeur sur soixante-quinze (75 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée en front par la rue Lacasse, vers le nord-ouest par la partie sud-est du lot numéro 1476 A-1 ci-après décrite; vers le nord-est et le sud-est par le reste dudit lot numéro 1606, étant deux ruelles;

2. De la partie sud-est du lot numéro un de la subdivision du lot numéro mille quatre cent soixante-seize A (1476 A-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; mesurant dix pieds (10 pi) de largeur sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée au nord-est par la partie est de ladite partie sud-est du lot 1476 A-1 (passage privé), au sud-est par la partie ouest de la partie nord-ouest du lot original 1606 du même cadastre, au sud-ouest par la rue Lacasse (sans désignation cadastrale), et au nord-ouest par une autre partie dudit lot 1476 A-1.

Avec bâtisses dessus érigées et notamment une maison portant les numéros civiques 955, 957 et 959 de ladite rue Lacasse.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 4 175,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Montréal, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, chambre 10.56, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 août 1980. 8282-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018595-791

LA CAISSE POPULAIRE ST-BONAVENTURE DE MONTRÉAL, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 5335, rue Bélanger est, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ROLLAND DAIGNEAULT, domicilié et résidant au 11244, rue Tolhurst, en les ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur l'avenue Bloomfield, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent soixante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire six cent trente-sept (637-964) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par soixante-seize pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes dépendances et circonstances et bâtisse y érigée portant le numéro civique 7940, de ladite avenue Bloomfield, dont le mur sud-est est mitoyen. Sujet à une servitude réciproque de vue établie aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 952766.

Tel que le tout se trouve présentement avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 15 925,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 août 1980. 8283-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015784-794

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER demanderesse, contre ÉMILE ROBERT, JEAN-PIERRE GRAPPIN, *et al.* défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur le boulevard Gouin est, à Montréal-Nord, et composé:

1. Des lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-quatre (44-1 et 2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet;

2. Des lots numéros vingt-cinq et vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-trois (43-25 et 26) auxdits plan et livre de renvoi officiels; avec bâtisse y érigée portant les numéros civiques 4813, 4815 et 4817, dudit boulevard Gouin Est. À distraire dudit immeuble, la partie frontale desdits lots numéros 44-1, 44-2 et 43-26, cédée à la ville de Montréal-Nord, suivant un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1498844.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 14 250,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 août 1980. 8284-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011362-793

CRÉDIT FONCIER FRANCO CANADIEN, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 612, rue St-Jacques ouest, dans les ville et district de Montréal, maintenant connu sous la nouvelle raison sociale Crédit foncier, demanderesse, contre CONSTRUCTION KERMO LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2880, Le Corbusier, à Laval, district de Montréal, et autres, défendeurs, et le RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble de Construction Kermo Ltée,

«Un emplacement ayant front sur la rue de la Métropole dans la ville de Longueuil, composé d'une partie de la subdivision cent quarante-quatre du lot originaire numéro neuf (9 — Ptie 144) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil, borné au nord-ouest par la subdivision 145 du lot 9 (rue de la Métropole), à l'est par la subdivision 144 du lot 9, au sud et à l'ouest par une partie du lot originaire 9 mesurant deux cent sept pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (207,85 pi) sur sa ligne nord-ouest, deux cent quarante pieds et quatre dixièmes (204,4 pi) sur sa ligne est, deux cent pieds et quatre dixièmes (200,4 pi) sur sa ligne sud et cent quatre-vingt-cinq pieds et vingt-sept centièmes (185,27 pi) sur sa ligne ouest; contenant une superficie totale de quarante-deux mille six cent cinquante-trois pieds carrés (42 653 pi^2) en mesures anglaises, et toutes les limites figurent audit cadastre. Avec le bâtiment qui s'y trouve, portant les numéros 2182 à 2190, de la Métropole (ville de Longueuil), et dont le mur est mitoyen. Avec la servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec sur la partie sud-est de la subdivision 144 du lot 9 dudit cadastre telle qu'elle a été créée le quinze (15) mars dernier (1974) et enregistrée au bureau d'enregistrement de Chambly sous le numéro 399007.»

La mise à prix est fixée à 106 075,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, à Longueuil, QC, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 août 1980. 8304-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018957-793

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, société légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 5705, rue Sherbrooke est, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre CHARLES ÉDOUARD BISSONNETTE, domicilié et résidant au 181, boulevard Saint-Joseph est, Montréal, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front à la rue Villeray en la ville de Montréal, composé des lots numéros trois cent dix-sept et trois cent dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-six (446-317 et 318) du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet. Avec maison y érigée portant le numéro 3290 de la rue Villeray, en la ville de Montréal.

Un emplacement ayant front à la rue Villeray en la ville de Montréal, composé des lots numéros trois cent dix-neuf et trois cent vingt de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quarante-six (446-319 et 320) du susdit cadastre. Avec la maison y érigée portant le numéro 3280 de la rue Villeray, en la ville de Montréal. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 25 575,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 août 1980. 8285-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-004138-801

VILLE DE KIRKLAND, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 17000, boulevard Hymus, à Kirkland, QC, demanderesse, contre HERSH ZELLNER, domicilié et résidant au 210, 101ND Street west, New York, U.S.A., défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un terrain vacant dans la ville de Kirkland, connu et désigné comme étant la subdivision numéro quarante-deux du lot originaire numéro cent soixante et onze (171-42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal.»

La mise à prix est fixée à 300,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 août 1980. 8286-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rouyn
No 10-840-69
No 500-05-007306-804

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD., corps politique légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires à Montréal, dit district, demanderesse, contre MARCEL BOUTOUR, résidant et domicilié au 5118, Garnier, Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un lot de terre ayant front sur la rue Garnier, en la ville de Montréal, mieux connu sous le numéro 724 de la

subdivision du lot originaire numéro 339 aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, avec une maison à trois étages, en bois, lambrissée en briques, et ses dépendances y érigées, portant les numéros 5118, 5120 et 5122 de ladite rue Garnier, à Montréal, ainsi qu'avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 6 100,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juillet 1980. 8287-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-031767-796

VILLE DE PIERREFONDS, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 11072, boulevard Gouin ouest, à Pierrefonds, district de Montréal, demanderesse, contre NORMAND LAVOIE, domicilié et résidant au 13303, Desjardins, à Pierrefonds, district de Montréal, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«La subdivision numéro deux cent quatre-vingt-treize du lot originaire numéro cent sept (107-293) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal.»

La mise à prix est fixée à 1 525,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 août 1980. 8288-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-002259-807

ROBERTS SPRINKLER LTD., corps politique légalement incorporé, ayant son siège social au 2470, route Transcanadienne, dans la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, demanderesse, contre LES PLACEMENTS IMMOBILIERS S.V.I.M. INC., corps politique légalement incorporé, ayant une place d'affaires au 14225, boul. Gouin ouest, dans la ville de Pierrefonds, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-quatre du lot cent cinquante-deux (152-134) et la subdivision trois du lot cent cinquante-quatre (154-3) aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Geneviève dans la division d'enregistrement de Montréal, avec une bâtisse dessus y érigée portant le numéro civique 14255, boulevard Gouin ouest, dans la ville de Pierrefonds, district de Montréal.»

La mise à prix est fixée à 1 065 000,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 août 1980. 8289-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003551-775

THE TORONTO DOMINION BANK, corporation légalement constituée, ayant un siège social et son principal établissement dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre NICOLE GRANGER GUENETTE, résidant et domiciliée dans la cité de Laval, district de Montréal, au numéro 520, Ampère, défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard des Laurentides, en la ville de Laval, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision trois cent vingt-deux du lot originaire vingt-neuf (29-322) sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rose, mesurant huit pieds et cinquante trois centièmes de pied (8,53 pi) dans une ligne est, dix pieds et vingt et un centièmes de pied (10,21 pi) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de mille soixante-quatorze pieds et huit dixièmes de pied (1 074,8 pi) dans une autre ligne est, cent quarante-trois pieds et quarante-huit centièmes de pied (143,48 pi) dans la ligne sud, six pieds et trois centièmes de pied (6,03 pi) dans la ligne ouest, dix-neuf pieds et douze centièmes de pied (19,12 pi) dans la ligne nord ouest, cent trente pieds et quarante-six centièmes de pied (130,46 pi) dans la ligne nord, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec maison dessus construite de deux étages, portant le numéro civique 6896, boulevard des Laurentides, et dont les murs sud et nord de ladite maison sont construits mitoyens. Ainsi que le tout se trouve présentement et sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec ainsi qu'il appert à un acte enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Laval, sous le numéro 245883; et avec et sujet à une servitude de droit de passage, égouttement des eaux et de vue, le tout tel qu'il appert à un acte enregistré au susdit bureau d'enregistrement sous le numéro 292746; et avec et sujet à une servitude de vue, le tout tel qu'il appert à des actes enregistrés au susdit bureau d'enregistrement sous les numéros 293010, 293015 et 293018».

La mise à prix est fixée à 6 375,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 juillet 1980. 8290-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016564-799

TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans la ville et le district de Montréal, au 1980, rue Sherbrooke ouest, partie demanderesse, contre JEAN TUILES & TERRAZZO INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans la ville et le district de Montréal, au 5447, rue Warverley, et MATTEO SCANZANO, résidant et domicilié dans la cité de Westmount, district de Montréal, au 21, Surrey Gardens et CONSTRUCTION ST-VIATEUR INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la ville et le district de Montréal, au 1965, rue Bélanger est, partie défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Beaubien, au coin de la rue Clark, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la subdivision mille quatre-vingt-quinze du lot onze (11-1095) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis.

Avec la bâtisse y érigée portant le numéro 51 de ladite rue Beaubien ouest.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve aucune.

La mise à prix est fixée à 26 950,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Montréal, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, chambre 10.56, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 août 1980. 8291-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004675-764
S. 5293

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre RÉAL HAMEL, demeurant à Sainte-Foy, district de Québec, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision neuf du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399-9) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 3711, chemin Saint-Louis, à Sainte-Foy.

La mise à prix est fixée à 12 310,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 août 1980. 8333-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001318-802
S. 6257

BEAUDET & MARQUIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires au 615, boulevard Pierre-Bertrand, ville Vanier, district de Québec, demanderesse, contre BRASSERIE J. P. GARIÉPY INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires au 895, rue Saint-Vallier ouest, cité et district de Québec, et JEAN-PAUL GARIÉPY, gérant, domicilié et résidant au 1194, rue Colbert, appartement 103, Sainte-Foy, district de Québec, et DAME LUCETTE LAMONTAGNE, épouse séparée de biens dudit Jean-Paul Gariépy, résidant et domiciliée aux mêmes lieux, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

Un emplacement ayant front à l'angle de la rue Saint-Vallier ouest et de la rue Trudel, connu et désigné comme étant la subdivision un de la subdivision A de la redivision vingt-neuf du lot originaire numéro deux mille trois cent quarante-quatre (2344-29-A-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec, ayant la forme d'un parallélogramme, mesurant en largeur, en front, le long de la rue Saint-Vallier ouest, vingt-neuf pieds et vingt-deux centièmes (29,22 pi) et à l'arrière vingt-sept pieds et huit dixièmes (27,8 pi) par une profondeur de soixante-dix-sept pieds et huit dixièmes (77,8 pi) le long de la rue Trudel qui borne l'emplacement du côté sud-ouest et soixante et onze pieds et deux dixièmes (71,2 pi) du côté nord-est, ayant une superficie de deux mille quatre-vingt-dix pieds carrés (2 090 pi^2), plus ou moins, mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeuble par destination.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

La mise à prix est fixée à 8 250,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 août 1980. 8334-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002502-800
S. 6241

VILLE DE BEAUPORT, demanderesse, contre ROBERT BOISSONNEAUX *ET AL.*, défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 861-partie, de figure trapézoïdale, borné au nord par l'avenue Sainte-Thérèse sans désignation cadastrale, borné à l'est par le lot 861-33, borné au sud par les lots 861-66, 861-67-1, 861-67-2, 861-68-1, 861-68-2, borné à l'ouest par les lots 861-70, 861-84, mesurant deux cent trente-huit pieds (238 pi) plus ou moins dans sa ligne nord, mesurant cent six pieds et trois dixièmes (106,3 pi) dans sa ligne est, mesurant deux cent vingt-huit pieds (228 pi) dans sa ligne sud, mesurant cent trente pieds (130 pi) dans sa ligne ouest et contenant en superficie vingt-six mille neuf cent trente pieds carrés (26 930 pi^2), mesures anglaises.

Le tout avec circonstance et dépendance. Tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport.

La mise à prix est fixée à 5 350,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 août 1980. 8335-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014012-791
S. 6188

CANADA PERMANENT TRUST COMPANY, corporation politique légalement incorporée, ayant une place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre LEDDEN INDUSTRIES LIMITED, corporation politique légalement incorporée, ayant sa principale place d'affaires dans les ville de district de Montréal, au 1550, boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1020, à Montréal, province de Québec, défenderesse.

Les droits de la défenderesse dans la propriété immobilière louée par elle du Conseil des Ports nationaux, laquelle propriété est décrite comme suit:

«Description d'une parcelle de terrain située dans la municipalité de la ville de Québec, connue et désignée comme étant une partie d'un lot de grève située en front du lot numéro 592 du cadastre de la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec.»

Cette partie du lot de grève, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par un terrain, propriété du Conseil des Ports nationaux loué à Saint-Lawrence Stevedoring et par la rue Ressac, mesurant le long de ces limites cent soixante-douze pieds (172,0 pi, soit 52,42 m) soixante-quatre pieds et vingt-cinq centièmes (64,25 pi, soit 19,58 m) et quatre-vingt-un pieds et cinq centièmes (81,05 pi, soit 24,7 m); au sud-est par la rue Montée-des-50, mesurant le long de cette limite cinq cent vingt-sept pieds et six dixièmes (527,6 pi, soit 160,81 m); vers l'ouest et au sud-ouest par un terrain propriété du Conseil des Ports nationaux loué à Saint-Lawrence Stevedoring, mesurant le long de ces limites cent trente-sept pieds et quarante-cinq centièmes (137,45 pi, soit 41,89 m) suivant un arc de cercle intérieur d'un rayon de deux cent soixante-douze pieds et neuf dixièmes (272,9 pi, soit 83,18 m), quarante-huit pieds et vingt et un centièmes (48,21 pi, soit 14,69 m) et cent soixante-six pieds et soixante-dix-sept centièmes (166-77 pi, soit 50,83 m) au nord-ouest par un terrain propriété du Conseil des Ports nationaux et loué à Imperial Oil Ltée, mesurant le long de cette limite trois cent cinquante-six pieds et quatre-vingt-six centièmes(356,86 pi, soit 108,77 m). Contenant en superficie cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-six pieds carrés ou deux acres et soixante-douze centièmes.

Superficie: 118 688 pi^2 soit 11 026,3 m^2.

Remarque: Ce terrain est traversé par deux pipelines dont le premier appartient à Saint-Lawrence Stevedoring et le second à Imperial Oil Ltée.

Le tout tel que montré sur le plan préparé par Yvon Bureau, arpenteur-géomètre, le trente mai mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) révisé le trois juin mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) conservé aux archives du Conseil des Port nationaux (Québec) sous le numéro 617910 et conservé sous le numéro 242 des minutes de l'arpenteur-

géomètre.

Ainsi que les édifices y érigés, notamment une raffinerie d'huile végétale.

L'équipement et la machinerie, placés dans ladite usine à perpétuelle demeure ou y incorporés, lesquels item d'équipements et machinerie sont détaillés dans le jugement final rendu dans cette cause le 22 janvier 1980.

Un jugement de l'honorable juge Jacques Dugas rendu le 19 mars 1980 a ordonné la vente en bloc de ladite propriété et les item d'équipement et machinerie susdits.

La mise à prix est fixée à 162 171,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 août 1980. 8336-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002503-808
S. 6255

MATÉRIAUX LAVOIE INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 967, rue Commerciale, Saint-Jean-Chrysostome, district de Québec, demanderesse, contre CONSTRUCTION JULES BÉLAND INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 28, rue Principale ouest, Saint-Étienne-de-Lauzon, district de Québec, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant ls subdivision quarante-sept du lot originaire cent soixante-dix (170-47), du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis.

Avec bâtisse dessus construite, circonstance et dépendances.

La mise à prix est fixée à 1 150,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, à Lévis, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 août 1980. 8337-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002019-805
S. 6252

LA VILLE DE QUÉBEC, demanderesse, contre WARREN FORTIN, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant les lots mille cinq cent soixante-six et mille cinq cent soixante-sept (1566 et 1567) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisse dessus construite, circonstance et dépendances et portant le numéro civique 251, rue Saint-Sauveur, Québec.

La mise à prix est fixée à 22 400,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 août 1980. 8338-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002504-806
S. 6256

SAINT-AGAPIT FOURNITURE INC., corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires à Saint-Agapit, comté de Lotbinière, demanderesse, contre MARC J. GODBOUT, domicilié et résidant au 199, 2e Rang, Saint-Agapit, comté de Lotbinière, défendeur.

Une partie du lot cent quarante (P. 140) de figure irrégulière, du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Agapit, division d'enregistrement de Lotbinière, bornée au nord-est par une partie des lots cent quarante (P. 140) (Jean-Pierre Beaudet) et cent quarante et un (P. 141) au sud-est par une partie du lot cent quarante (P. 140) (ruisseau Beaudoin, Roland Bilodeau) au sud-ouest par une partie du lot cent trente-neuf (P. 139) et par le lot deux subdivision du lot originaire cent quarante (140-2) (Roger Thibault) et le lot un subdivision du lot originaire cent quarante (140-1) (Alain Paquet), au nord-ouest par le lot deux subdivision du lot originaire cent quarante (140-2) (Roger Thibault) le lot un subdivision du lot originaire cent quarante (140-1) (Alain Paquet) par un chemin public (sans désignation cadastrale) 2e Rang est et par une partie du lot cent quarante (P. 140) (Jean-Pierre Beaudet) mesurant soixante-dix mètres et quatre-vingt-seize centièmes (70,96 m) le long du chemin, soixante-quinze mètres et quarante et une centièmes (75,41 m) le long du lot deux subdivision du lot originaire cent quarante (140-2) trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) le long du lot un subdivision du lot originaire cent quarante (140-1) et trente-huit mètres et soixante et onze centièmes (38,71 m) le long d'une partie du lot cent quarante (P. 140) (Jean-Pierre Beaudet) au nord-ouest par une profondeur moyenne de sept cent quarante-huit mètres (748 m) le tout avec les bâtiments y érigés, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 10 650,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, comté de Lotbinière, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 août 1980. 8339-o

Rimouski

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 700-05-002747-784

WILFRID DEMERS *ET AL.*, demandeur, demeurant au 1329, de la rue Demers, à Sainte-Dorothée, ville de Laval, contre LIONEL MARQUIS, demeurant au 608, de la rue Fournier, en la ville de Matane, district de Rimouski, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision trente de la subdivision vingt-quatre du lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (183-24-30) de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment une maison et ses dépendances portant le numéro civique, 608, rue Fournier, à Matane district de Rimouski. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix sera faite à 8 300,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, lequel montant devra être payé au shérif, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matane, sis au 750, de la rue du Phare ouest, à Matane le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ROGER BERNATCHEZ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, 13 août 1980. 8343-o

Rouyn-Noranda

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
No 600-05-000021-80
S. 5-80

RÉVÉREND MURRAY-A. HÉRON, ministre du culte, demeurant au 2511, rue Decannes, Chomedey, district de Montréal, partie demanderesse, contre ALPHONSE PAQUETTE, gentilhomme, domicilié au Foyer Prescott & Russell, route 17, L'Orignal, province d'Ontario, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Rouyn-Noranda, mis en cause.

«Les lots dix-sept B deux et dix-sept C deux (17-B-2 et 17-C-2), rang Neuf nord (9 nord), du cadastre officiel pour le canton de Rouyn, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujets à une servitude de passage de cent pieds (100 pi) de largeur pour une ligne de transmission en faveur de la compagnie d'électricité sur ledit lot 17-B-2 pour autant que cette servitude soit encore en vigueur et suivant les conditions établies par la loi.»

La mise à prix sera de 1 850,00 $ dollars.

La vente se fera au palais de justice de Rouyn-Noranda, au 2, avenue du Palais, au bureau du shérif, dans la salle numéro 1, le PREMIER OCTOBRE 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DIANE AUGER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn, le 1er août 1980. 8221-o

Saguenay

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
No 350-05-00423-79

LES HABITATIONS TECHNIQUES H.C. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 255, rue du Parc, Saint-Joseph, comté et district de Beauce, demanderesse, contre SAM BILODEAU CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5, rue Saint-Charles, Sainte-Agnès, comté de Charlevoix, district de Saguenay, et SAM BILODEAU, domicilié et résidant au 5, rue Saint-Charles, Sainte-Agnès, comté de Charlevoix, district de Saguenay, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Charlevoix (no 1), La Malbaie, district de Saguenay, mis en cause.

«Subdivision 487 du lot originaire 580 du cadastre officiel de la paroisse de La Malbaie, division d'enregistrement de Charlevoix (no 1), avec bâtisses et dépendances dessus construites».

La mise à prix est fixée à 7 440,00 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Malbaie, district de Saguenay, le TRENTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1980, à QUINZE heures.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 6 août 1980. 8243-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-02-049456-796

ASSOCIATES FINANCIAL SERVICES LTD., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, autrefois connue et désignée comme Les Associés Crédit Immobilier Limitée, demanderesse, contre DAME PIERRETTE MOREAU GIRARD, commerçante, épouse séparée de biens de Gilles Girard, domiciliée et résidant au 5133, Wellington, Verdun, district de Montréal, défendeur.

«Un terrain vacant situé à Saint-Denis-sur-Richelieu, connu et désigné comme étant le lot deux cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un (21-213) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Denis, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, mesurant cent dix pieds (110 pi) de largeur sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à la somme de 137,50 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment de la vente, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1980, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe situé au 3100, boulevard Laframboise, à Saint-Hyacinthe.

Le shérif adjoint,
JACQUES LÉTOURNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 11 août 1980. 8340-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-002064-776

LA BANQUE TORONTO-DOMINION, corps politique dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans les ville et district de Montréal et ayant une place d'affaires au 240, Alexis-Nihon, partie demanderesse, contre ROGER ALARY, gentilhomme, résidant et domicilié au numéro 1272, boulevard Labelle, dans la ville de Blainville, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

Et bref noté: 700-02-001262-782: MARCEL OUELLETTE, partie demanderesse, contre ROGER ALARY, partie défenderesse.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Labelle en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro 776-100-1 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

À distraire: la partie dudit lot vendue au ministère des Transports par acte enregistré à Terrebonne, sous le numéro 477894.

Avec maison y érigée portant le numéro civique 1272 dudit boulevard Labelle. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 16 800,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 7 août 1980. 8330-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001845-779

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1253, McGill College, Montréal, district judiciaire de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-GUY HOULE, résidant et domicilié au 9890, 71e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, partie défenderesse.

«Un emplacement situé en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné sous le lot numéro quatre cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-huit (278-414) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes, contenant une superficie de huit mille huit cent quinze pieds carrés (8 815 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 440, rue Moreau (anciennement 420, rue Moreau), circonstances et dépendances, et dont le mur nord-ouest de ladite maison est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes y constituées.»

La mise à prix est fixée à 39 320,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, QC, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 6 août 1980. 8331-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour fédérale — District de Terrebonne
No T-4744-78

SA MAJESTÉ LA REINE, partie demanderesse, contre JOSEPH CORTY, également connu sous le nom de Joseph Corticchiato, 3, parc Samuel-Holland, appartement 1434, de la ville de Québec, province de Québec, partie défenderesse.

Lots: 445-145, 146 et 147, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Augustin, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

De figure rectangulaire, borné en front au sud-est par le lot 445-113 (rue), au sud-ouest par le lot no 445-146, au nord-ouest par le lot no 445-143, au nord-est par le lot no 445-144; mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur; contenant en superficie cinq mille pieds carrés (5 000 pi²), mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à 125,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

De figure rectangulaire, borné en front au sud-est par le lot no 445-113 (rue), au sud-ouest par le lot no 445-147, au nord-ouest par le lot no 445-148, au nord-est par le lot no 445-145; mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur; contenant en superficie cinq mille pieds carrés (5 000 pi²), mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à 125,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

De figure rectangulaire, borné en front au sud-est par le lot no 445-113 (rue), au sud-ouest par le lot no 445-152 (rue), au nord-ouest par le lot no 445-148, au nord-est par le lot no 445-146; mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur; contenant en superficie cinq mille pieds carrés (5 000 pi²); mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à 125,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, QC, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour fédérale
Saint-Jérôme, le 6 août 1980. 8332-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000650-79
S. 400-18-000019-80

LA CAISSE POPULAIRE DE LOUISEVILLE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, dont le siège social est situé au 75, rue Saint-Laurent, Louiseville, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre ANDRÉ LAMY, journalier, résidant et domicilié au 800, Notre-Dame sud, Louiseville, district de Trois-Rivières, MARIUS SAINT-ARNAUD, résidant et domicilié à Charette, district de Saint-Maurice, THOMAS LAMY, résidant et domicilié au 981, chemin des Caron, Yamachiche, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, mis-en-cause.

«Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, avec maison y érigée, portant les numéros civiques 800, 802, 804 de la rue Notre-Dame sud, circonstances et dépendances; emplacement composé des terrains suivants:

a) Un terrain, situé en la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, faisant partie des lots portant les numéros trois cent quatre-vingt-sept, trois cent quatre-vingt-huit (P. 387 et P. 388) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, et borné comme suit en front, vers l'est par le chemin public, en profondeur vers l'ouest par la partie du lot trois cent quatre-vingt-neuf et ci-après décrite, d'un côté vers le sud par le terrain appartenant à The St-Lawrence Paper Mill, ou représentant, et, vers le nord par une ruelle;

b) Un autre terrain, situé au même endroit, faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt-neuf (P. 389) du même cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, mesurant deux perches et deux pieds de front sur quatre perches et trois pieds de profondeur, mesures françaises, plus uu moins, et borné comme suit: en front au nord, par une ruelle, en profondeur, au sud, par le terrain de The St-Lawrence Paper Mill ou représentant, du côté est par la partie du lot trois cent quatre-vingt-sept ci-dessus désignée, et du côté ouest par le terrain de Antonio Leblanc, ou représentants;

c) Un autre terrain, situé au même endroit, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-quatorze (P. 394) du même cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup; mesurant cinq perches de largeur sur un arpent de profondeur, mesures françaises, et borné comme suit: en front, au nord, et d'un côté à l'ouest par le terrain de Ernest Lafleur ou représentant, et partie par une ruelle, au sud par le terrain de Caron et Gagnon ou représentants;

d) Deux terrains, situés au même endroit, connus et désignés sous les numéros trois cent quatre-vingt-onze et trois cent quatre-vingt-treize (391 et 393) du cadastre de la même paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup;

e) Un autre terrain, situé au même endroit, connu et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt-douze (392) du même cadastre;

f) Un autre terrain, situé au même endroit, connu et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt-dix (390) du même cadastre.»

La mise à prix est fixée à 2 005,00 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville QC, le NEUVIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 7 août 1980. 8222-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002745-802
S. T.-R.: 400-18-000023-80

GARAGE NORMAND TESSIER INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 605, boulevard de la Montagne, Saint-Casimir, Portneuf, QC, demandeur, contre VALÈRE LACHANCE, domicilié et résidant au 2420, Marie-Leneuf, Trois-Rivières, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR, bureau d'enregistre-

ment, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent cinquante-deux du lot originaire numéro mille cent dix-neuf (1119-152) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 9 625,00 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, le HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 4 août 1980. 8223-o

Errata

AGENCE DE COMMERCIALISATION EURO-QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de lettres patentes supplémentaires paru à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 25, en date du 21 juin 1980, à la page 7036, de la compagnie «AGENCE DE COMMERCIALISATION EURO-QUÉBEC LTÉE», en y remplaçant la date de constitution en corporation «21 novembre 1979» par «21 novembre 1978».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1631-5608

PLACEMENTS JACQUES MAISONNEUVE LTÉE

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de continuation paru à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 26, en date du 28 juin 1980, à la page 7220, de la compagnie «PLACEMENTS JACQUES MAISONNEUVE LTÉE», en y remplaçant la date de constitution en corporation «30 mars 1971» par «24 octobre 1968».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

8217-o 1267-8413

No 700-05-000009-799

BANQUE NATIONALE DU CANADA, contre JEAN-GUY DAOUST, syndic à la faillite de Gilles Patry.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec*, du 2 août 1980, numéro 31, à la page 8151, au troisième paragraphe de la désignation, la deuxième ligne devrait se lire comme suit: en tournant un angle de quatre-vingt-neuf degrés, quarante-quatre minutes (89°44'), (comme déjà indiqué entre parenthèses) vers la gauche, ...

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Saint-Jérôme, le 12 août 1980. 8216-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE VAL ST-GILLES (L') (*Dissolution*) ... 8710
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS INDIENS DE LA ROMAINE (*Dissolution*) ... 8710
CLUB ALIMENTAIRE CO-OP DE VAL D'OR (*Dissolution*) ... 8710
COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE L'ÎLE DE HAVRE-AUBERT (*Dissolution*) ... 8710
COOPÉRATIVE DE CONSTRUCTION ROBEC (ROBERVAL) (*Formation*) ... 8710

AVIS DIVERS

COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST (LA) (*L.P.*) ... 8710
FERME FORESTIÈRE WINCHESTER (LA) (*L.P.3*) ... 8710
FORESTVILLE, VILLE (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) ... 8711
MOTEL GIFFARD INC. (*L.P. annulées, articles 26 et 27*) ... 8711
SOCIÉTÉ LEUNIS (*L.P.*) ... 8711
SOEURS DE SAINTE-CROIX, PROVINCE DU CHRIST-ROI (LES) (*L.P.*) ... 8711
SOEURS DE SAINTE-CROIX, PROVINCE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION (LES) (*L.P.*) ... 8711
SOEURS DE SAINTE-CROIX, PROVINCE NOTRE-DAME-DE-SAINTE-CROIX (LES) (*L.P.*) ... 8711
SOEURS DE SAINTE-CROIX, PROVINCE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS (LES) (*L.P.*) ... 8712
SUCCESSION ALPHONSE LAFLEUR (*Bénéfice d'inventaire*) ... 8712
SUCCESSION J. CHARLES BOULANGER (*Bénéfice d'inventaire*) ... 8712
SUCCESSION LAZZARO BORGOGELLI (*Bénéfice d'inventaire*) ... 8712
SUCCESSION PHILIPPE TROTTIER (*Bénéfice d'inventaire*) ... 8712
SUCCESSIONS MAURICE LABRIE ET DAME MARIE-ROSE ROUSSEL (*Bénéfice d'inventaire*) ... 8713

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BÉLANGER, MARIE JEANNINE RITA ... 8713
BOUCHARD, JOSEPH LÉONCE ... 8713
CHIASSON, DANIELLE ... 8713
DE L'ÉTOILE, GILLES JEAN MARC ... 8713
DE L'ÉTOILE, JOSEPH CHARLES EUGÈNE ... 8713
DESROCHERS, JOSEPH BERNARD DENIS ... 8713
FELDMAN, HOWARD JACOB ... 8714
FERLAND, JOSEPH OVILDA ... 8714
FERLAND, MARIE CLAIRE SIMONNE GERMAINE COLETTE ... 8714
HEPPEL, MARIE BERTHE ANGÉLINE JEANNINE ... 8714
ISERHOFF, EARL CLARENCE ... 8714
JAWBONE, EMMA ... 8714
JÉDIER, JEAN-MICHEL ... 8714
JÉDIER, MICHEL ... 8714
JILEK, JENNIFER ... 8714
MAGEE, FRANCIS ALAN ALBERT ... 8714
MULLER, JOSEPH PAUL-ÉMILE ROLLAND JEAN-GUY ... 8714
MULLER, JOSEPH THOMAS ROSAIRE ... 8715
NORMAND, JOSEPH LIONEL ... 8715
RUSCITTO, ANTONIO ... 8715
ST-JULIEN, EUGÈNE MICHEL ... 8715
STOKLOSA, BRONI ... 8715
ZARR, MYRA ... 8715

DEMANDES

BOISVERT, RÉJEAN ... 8715
BRASSARD, JOSEPH ROGER MARIO ... 8715
COHEN, JAKE ... 8715
COUSINEAU (ROCHON), HÉLÈNE COLOMBE ... 8716
FUCHS, HANNY FRANCIS ... 8716
FUCHS, ROSALIE ... 8716

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES — *suite*

	Page
GAGNON, MYRELLE JACINTHE	8716
GOLDBERG, SERGIO ARIEL	8716
JOSEPH ALBERT (dit JOSEPH ALBERT TREMBLAY)	8716
KHOUZAM, NABIH	8716
LANE, KEVIN	8716
LARRIVÉE, MARIE FLORIETTE ROBERTINE	8716
LEHOUX, MARIE RACHEL GEMMA	8716
MODLINSKY, HOWARD	8717
MORRESSEY, MARIE-ANNE	8717
PORCHERON, MICHÈLE	8717
RIVEST, CAROLE	8717
SÉGUIN, JACQUELINE (LAFONTAINE)	8717
SIROIS, PATRICE	8717

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

BOURGEOIS (ANTONIO) et LINDA MUZZI BOURGEOIS (*Changement de régime matrimonial*)	8717
DAVIDSON (JACOB) c. LYDIA SEGAL (*Ordonnance*)	8718

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE RÉGULIER	8686
— CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ	8691
— DÉCHETS	8707
— ÉCOLIER	8682
— LOCATION	8696
— MARITIME	8708
— PRODUITS NOMMÉS	8695
— TAXI	8682
— TRANSPORT EN VRAC	8703
— VOYAGEUR	8680
DÉCISIONS RENDUES (*Errata*)	8709
INTRODUCTION DE REQUÊTES	
— MONTRÉAL	8658
— MONTRÉAL (*Transport de déchets*)	8680
— QUÉBEC	8666
— QUÉBEC (*Transport de déchets*)	8666
— INTRODUCTION DE REQUÊTE (*Errata*)	8709

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

1ER AVIS DE DISSOLUTION (Article 26)

VETEMENTS ET MARCHANDISES INTERNATIONAUX INC.	8633

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

AGENCE DE SERVICE TRANE DE MONTRÉAL INC.	8633
ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC DES CHATS INC.	8634
BOND METAL FINISHERS CO. LIMITED	8633
BOURASSA (JOHN H.) INC.	8633
COMPAGNIE IDÉAL BODY INC. (LA)	8634
CONSTRUCTION MARCEL GAUDREAULT INC. (LES)	8634
DOBE INVESTMENTS LTD.	8633
DRUCE DOOR SERVICE LTD.	8633
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE ET GÉNÉRALE RON (QUÉBEC) INC.	8634
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ BOURASSA INC. (LES)	8633
ENTREPRISES G.P. ÉLECTRIQUES INC. (LES)	8633
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LACHINE (LA)	8633

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

	Page
FONDATION PEARL HARRINGTON DU CENTRE HOSPITALIER DE LACHINE (LA)	8633
G.P. ELECTRIC INC.	8633
GAUDREAULT (MARCEL) CONSTRUCTION INC.	8634
GAUDREAULT PLASTERING LTD.	8634
GROUPE B.M.F. INC. (LE)	8633
IDEAL BODY INC.	8634
IDEAL BODY LIMITED	8634
LAC DES CHATS DISTRICT ASSOCIATION INC. (THE)	8634
MONTRÉAL TRANE SERVICE AGENCY INC.	8633
PLACEMENTS DOBE LTÉE (LES)	8633
RON ENGINEERING & CONSTRUCTION (QUÉBEC) INC.	8634
RON ENGINEERING & CONSTRUCTION (QUÉBEC) LTD.	8634
TECHNIPORTE INC.	8633
TRANE, VENTE & SERVICE (MONTRÉAL) INC.	8633

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

ADVANCE DEVELOPMENT CORPORATION	8634
ASSOCIATION DES EVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC	8634
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE L'ANSE AUX OUTARDES INC. (L')	8634
ASSURANCES REDA, RANTUCCI & ASSOCIÉS INC.	8634
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA COTE-NORD	8634
BOIS IROQUOIS (QUEBEC) LTEE	8634
BOUTIQUE D'ANIMAUX OCEANIUM INC.	8634
BOUTIQUE INGÉNUE INC.	8634
BOUTIQUES MARJOLAINE INC. (LES)	8634
CARROSSERIE D'AUTO VICTORIA-LACHINE LTÉE	8634
CENTRE DE TRAITEMENT DES VARICES LONGUEUIL INC.	8635
CLUB DE MOTO LES UNIQUES INC.	8635
CLUB FRANCOPHONE DES DIX INC.	8635
COMPAGNIE D'IMMEUBLES ET DE DEVELOPPEMENT DES LAURENTIDES ET DU BOUCLIER PRE-CAMBRIEN INC. (LA)	8635
COMPAGNIE JESS LTEE	8635
CONSTRUCTION R. RACICOT INC.	8635
CONSTRUCTION MALIBOURG INC. (LES)	8635
CORPORATION DE SOUTIEN-GORGE VOGUE	8635
CORPORATION SEPCO-METCON	8635
COSMAN INC.	8635
ENTREPRISES ANNETTE HUET INC.	8635
ENTREPRISES LAPRADE LTEE (LES)	8635
ENTREPRISES MARGO ASHBY INC.	8635
ÉVENEMENTS SOCIAUX INC. (LES)	8635
FARMER (PIERRE) & ASSOCIES INC.	8635
FLOWER FINANCE & INVESTMENT CORP.	8635
FOYERS SAVARIA LTÉE (LES)	8635
G.L. CONSTRUCTION INC.	8635
GAGNE (J.) & ASSOCIES LTEE	8635
GARNEAU (FLORENT) INC.	8635
GRENIER (R. & R.) LTÉE	8635
INDUSTRIES A.B.L. INC.	8636
INVESTISSEMENTS PANAM LTEE (LES)	8636
LAMOUREUX (P. ET N.) LTÉE	8636
LITHOGRAPHIE FORREST LIMITÉE	8636
MIAN SERVICES LTD.	8636
MOUVEMENT POUR LE MAINTIEN DE LA LITURGIE ROMAINE TRADITIONNELLE	8636
PABEAR INC.	8636
PHOTO DECOR LTEE	8636
PLACEMENTS ALLARD INC.	8636
PLACEMENTS C.H.A.P. INC.	8636

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) — *suite*

Page

PLACEMENTS NOUVELLE ERE INC. ... 8636
PLOMBERIE JEAN LTEE ... 8636
PRIÈRE SECOURS ... 8636
PRODUCTIONS B.E. INC. (LES) ... 8636
RESTAURANT LA CUISINE BELGE INC. ... 8636
ST-ONGE (DORIS) INC. ... 8636
SIMULEC INC. ... 8636
THIBAULT (M.G.) INC. ... 8636
TRANSPORTS MATAGAMI LTEE (LES) ... 8636
TWIST-TIE MANUFACTURING INC. ... 8636
VEHIREX INC. ... 8636
VICTOR TRANSPORT LTEE ... 8637
VOLTELEC INC. ... 8637

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

AMCESSE DRUMMOND INC. ... 8637
AQUA HOLDINGS CORPORATION ... 8637
ASSOCIATION DES EVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC ... 8637
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLAZA ARTHUR BUIES ... 8637
ASSOCIATION DES PARAPLEGIQUES ET HANDICAPES DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC. (L') ... 8637
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE L'ANSE AUX OUTARDES INC. (L') ... 8637
AUDIO OPUS LTEE ... 8637
BEDARD, LAVOIE & LESSARD (1977) INC. ... 8637
BERTOLLI CANADA LTD. ... 8637
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA COTE-NORD ... 8637
CABLOVISION INC. ... 8637
CLUB AUTO SPORT METROPOLITAIN INC. ... 8637
CLUB DE RADIO INTER-COMTÉS ... 8637
CLUB SOCIAL LARINO FRENTER DE MONTREAL INC. ... 8637
COMITE CIVIL DU CORPS DE CADETS 2675 R.C.E. ... 8638
CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS LANAUDIÈRE (LE) ... 8638
CORPORATION CHORALE-DISCO VI ... 8638
FERBLANTERIE M.M.D. INC. ... 8638
FONDATION DE LA SALLE ... 8638
FONDATION RICHELIEU J.A.K. INC. (LA) ... 8638
GESTIONS BAIKOWITZ LTEE (LES) ... 8638
GRENIER (LIONEL) AUTOMOBILES INC. ... 8638
GROUPEMENT MONOPARENTAL L'INTERVALE, LONGUEUIL ... 8638
ISOLATIONS SELECT INC. (LES) ... 8638
PLACEMENTS SOSEL INC. ... 8638
POPOTE ROULANTE D'ALMA (LA) ... 8638
RENWICK DU CANADA INC. ... 8638
SOCIETE D'ANALYSES BIO-PHARMACEUTIQUES INC. ... 8638
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES BOIS-FRANCS INC. ... 8638
SOCIETE D'HISTOIRE DE SAINT-LAURENT ... 8638
TRAVAUX D'USINAGE GENERAUX KONCZ INC. ... 8638

DEMANDES DE DISSOLUTION

BEAUTY MANUFACTURING CORPORATION ... 8718
BERDA CORP. ... 8718
BIRCH EQUIPMENT CORPORATION ... 8718
BISHOP'S BROTHERS LTD. ... 8718
BRAGAU INC. ... 8718
BRETT-PAT LTD. ... 8718
BRETT-PAT LTÉE ... 8718
BRIQUE AMERICAN BRICK INC. ... 8719
BRIQUE BEAUPORT BRICK INC. ... 8719

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES DE DISSOLUTION — *suite*

Page

BRIQUE BOISCHATEL BRICK INC. ... 8719
CINÉMA DE LACHUTE LIMITÉE ... 8719
CLUB DE BASEBALL LES AIGLES DE TROIS-RIVIÈRES INC. (LE) ... 8719
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE DO-MA-HA INC. ... 8719
COMPAGNIE DES PRODUITS JITO LIMITÉE (LA) ... 8719
CÔTÉ (JULES) LTÉE ... 8719
GESTIONS RONALD HIPPS LTÉE. (LES) ... 8719
HIER INVESTMENTS LTD. ... 8719
HIPPS (RONALD) HOLDINGS LTD. ... 8719
INDUSTRIES DE PLASTIQUE B. & K. LIMITÉE (LES) ... 8720
JOENETTE INC. ... 8720
LABELLE & FRÈRE LTÉE ... 8720
LAURENTIDE INSURANCE AGENCIES LTD ... 8720
LYON TEXTILE COMPANY ... 8720
METROPOLITAN FACTORS CORPORATION ... 8720
MURMONT INVESTMENTS LIMITED ... 8720
PLACEMENTS HIER LTÉE. (LES) ... 8719
PLACEMENTS RIVIERA LTÉE. ... 8720
PREMIER PROPERTY LIMITED ... 8720
RESTAURANT GAIETÉ INC. (LE) ... 8720
SIVAL INC. ... 8721
SOCIÉTÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE VARENNES INC. ... 8721
SOLSON LTD. ... 8721
TANNENBAUM (B.) INC. ... 8721
VARENNES DEVELOPMENT CORP. ... 8721
VOGUE DE PARIS INC. ... 8721

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE LAC ST-JEAN INC. ... 8639
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE SAGUENAY INC. ... 8639
ASSOCIATION DES PARAPLEGIQUES ET HANDICAPES DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC. (L') ... 8639
ATELIER DE DESIGN LTEE (L') ... 8639
BASTIEN (J.) & FILS INC. ... 8639
BELRAMPA INC. ... 8639
BETON ST-JEAN LTEE ... 8639
BONBONS PAUL INC. ... 8639
CARRIERE BERNIER LTEE ... 8639
CENTRE DE CONCENTRATION SUR LES ARTS CONTEMPORAINS LA PIE TANT PIS INC. ... 8639
CENTRE D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE DE ST-HYACINTHE (LE) ... 8639
CHATELAINE CORSETIERE INC. (LA) ... 8639
CLINIQUE MEDICALE JOLIETTE INC. ... 8639
CLUB SOCIAL LARINO FRENTER DE MONTREAL INC. ... 8639
CLUB SPORTIF ET CULTUREL HILLTOPPERS (LE) ... 8639
COMITE D'AIDE TECHNIQUE COUP DE MAIN INC. ... 8639
CORPORATION DU CAMP MARCEL INC. ... 8639
CREATIONS POUR ELLE (AMOS) INC. ... 8639
DESPARS (JACQUES) (HULL) INC. ... 8639
DEVELOPPEMENTS URBAINS CANDIAC INC. ... 8640
DORBIN LIMITED ... 8640
ÉCHO DE VAUDREUIL SOULANGES INC. (L') ... 8640
EDITIONS DE L'ETOILE INCORPOREE ... 8640
ENTREPRISES A.H. ASBESTOS INC. (LES) ... 8640
ENTREPRISES FRANSKY LTEE (LES) ... 8640
ENTREPRISES P. GRANDMAITRE INC. (LES) ... 8640
ENTREPRISES PEMIK INC. (LES) ... 8640
EQUIPEMENTS D'INCENDIE MOREAU INC. ... 8640
FAUCHER (J.G.) INC. ... 8640
FETES DU VIEUX ST-EUSTACHE INC. ... 8640

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — *suite*

Page

FONDATION D'ANESTHESIOLOGIE ET RÉANIMATION DU QUEBEC 8640
FONDATION RICHELIEU J.A.K. INC. (LA) 8640
GRAND PRIX TROIS-RIVIERES INC. 8640
GROSSI & FILS INC. 8640
IMMEUBLE CARREFOUR METROPOLITAIN (1975) INC. 8640
IMMEUBLES G.L. B.L. INC. (LES) 8640
INDUSTRIES KOBOK INC. (LES) 8640
INVESTISSEMENTS MILOPI INC. 8640
KOENIG (ANDREW) IMPORTING CO. LTD. 8640
LAGO CORPORATION 8640
LARIN ENGRAVING (1964) INC. 8641
MACDONALD MINES LTD. (*N.P.L.*) 8641
MANOIR DES RAPIDES INC. 8641
MÉTALOX INC. 8641
MODES BERTEX INC. (LES) 8641
PAPASIAN (ARAM A.) INC. 8641
PAYETTE (ROMÉE) INC. 8641
PLACEMENTS BETSHEL LTÉE 8641
PLACEMENTS J.L.T. INC. 8641
PLACEMENTS SUZANNE OUIMET INC. 8641
PORCHERIE DES PINS INC. 8641
PROJET BONAVENTURE INC. 8641
ST-ARNAUD (RAYMOND) INC. 8641
ST-ONGE (DORIS) INC. 8641
SALON DE COIFFURE LE CERCLE INC. 8641
SALON MAGUIRE INC. 8641
SECURITE A.F.T. INC. 8641
SEGA SUPPLY (CANADA) LIMITED 8641
SERVICES AUX FAMILLES DU QUARTIER CENTRE-SUD 8641
SOCIETE D'AMENAGEMENT INTEGRE DES RESSOURCES DE L'EST DU QUEBEC 8641
SOCIETE DE GESTION ADMINISTHEQUE INC. 8641
SOCIETE DE GESTION J.G.M. INC. 8642
SOCIETE DE GESTION LUNEBOURG INC. 8642
SOCIETE DES PROPRIETAIRES FONCIERS DE SHAWINIGAN INC. (LA) 8642
SOCIETE D'ESCOMPTE DE MONTREAL, LTEE (LA) 8642
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE LAURENTIDES INC. 8642
SOGEPLAN LIMITEE 8642
TERMINUS D'AMOS INC. 8642
THEATRE DU REVERBERE INC. (LE) 8642
TRAITEURS LE RICHE & LANGEVIN (QUEBEC) INC. 8642
TRANSBESTOS INC. 8642
UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC (L') 8642
VOIX DE TRACY LTEE (LA) 8642

FUSION DES CORPORATIONS (Article 18)

MARBAN INC. 8642
TWINPAK INC. 8642

LETTRES PATENTES

MOTEL GIFFARD INC. (*L.P. annulées*) 8711
SERVICE SUR INFORMATIQUE MISTASSINI INC. 8643

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AGENCE DE COMMERCIALISATION EURO-QUÉBEC LTÉE (*Erratum*) 8752
AINA (S.) ENTERPRISES INC. 8643
ATELIER PLUS INC. 8643
CHRISTOPHE (RICHARD) INC. 8643

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

Page

CIDRERIE DU QUÉBEC LTÉE (LA) ... 8643
CORPORATION DES MINERAIS UNIVERSELS (*L.R.P.*) ... 8643
ENTREPRISES S. AINA INC. (LES) ... 8643
FLEURISTE ST-JEAN INC. ... 8643
FLEURISTE ST-LUC INC. ... 8643
GROUPE DESIGN ADD INC. (LE) ... 8643
HÔTEL-MOTEL LE KÉBÉCOIS INC. ... 8643
PHENTEX INC. ... 8643
PHOENICIAN DINING-ROOM INC. ... 8643
PLACEMENTS ALCIDE THÉBERGE INC. (LES) ... 8643
PLACEMENTS RAYMOND LONGTIN LTÉE (LES) ... 8643
REGROUPEMENT ÉCOLOGIQUE QUÉBÉCOIS — RÉGION DE MONTRÉAL (R.E.Q. — MONTRÉAL INC. (LE) ... 8643
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS POUR L'ENVIRONNEMENT (RQPE) INC. (LE) ... 8643
ROBIDOUX-CHRISTOPHE INC. ... 8643
SALLE À MANGER PHÉNICIENNE INC. ... 8643
SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DU CANAL ET DU PATRIMOINE DU COMTÉ DE BEAUHARNOIS ... 8644
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TORTUE LTÉE ... 8644
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU COMTÉ DE BEAUHARNOIS ... 8644
STERLING AGENCIES INC. ... 8644
SYNDICAT DU BIJOU INC. (LE) ... 8644

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

ABRITON INC. ... 8644
ALLARD (JEAN-PAUL) INC. ... 8644
AMBULANCES RICHELIEU INC. ... 8644
ANTI-CORROSION INDUSTRIELLE DES-ROCHERS INC. ... 8644
BEAUCE MÉDIA INC. ... 8644
BELDEC INC. ... 8644
BELLEMARE (GILLES) ASSURANCES INC. ... 8644
BOUCHERIE ST-AMABLE INC. ... 8644
BOUTIQUE DU SON INC. ... 8644
CADORET & FRÈRES INC. ... 8644
CANTIN (JEAN-GUY) INC. ... 8644
CAPONOR INC. ... 8645
CHARCUTERIES TREMBLAY INC. (LES) ... 8645
CHEZ MARGOT FRUITS & LÉGUMES INC. ... 8645
CLINIQUE MÉDICALE CHA-BOR (1980) INC. ... 8645
CLUB DES MULTIPLES INC. ... 8645
COMACTION INC. ... 8645
COMPTOIR MIJO-LAINE INC. ... 8645
CONTENANTS INDÉPENDANTS INC. ... 8645
CORPORATION DE LOCATION D'AMÉRIQUE INC. ... 8645
DÉVELOPPEMENT RURAL GASPÉSIEN INC. ... 8645
DISTRIBUTIONS M.H. GAGNÉ INC. (LES) ... 8645
DYWIDAG QUÉBEC INC. ... 8645
ÉCURIES SYLVAIN INC. (LES) ... 8645
ÉLEVAGES GASCON INC. (LES) ... 8645
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES C. DUCLOS INC. (LES) ... 8645
ENTREPRISES FORESTIÈRES ANDRÉ GILBERT INC. ... 8645
ENTREPRISES MOHEEL INC. ... 8645
ENTREPRISES PIERRE PFENNING INC. ... 8645
ENTREPRISES URBANOPLEX INC. (LES) ... 8645
ÉQUIPEMENTS SAINT-RAYMOND INC. (LES) ... 8645
FERME AVICOLE DE ST-JÉRÔME INC. (LA) ... 8645
FERME BEAUCERONNE INC. ... 8646

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

	Page
FLEURISTE MARIO LAVOIE INC.	8646
FLOTTEURS MARITIMES 20-100 INC. (LES)	8646
GARAGE BENOÎT GUÉRIN INC.	8646
GARAGE PAUL CHAUSSÉ & FILS INC.	8646
GASPÉSIA TRAILER INC.	8647
GESTION J. LEFEBVRE INC.	8646
GESTION PARMON INC.	8646
GESTION RAMIRO TENTI INC.	8646
GESTION TROIS INC.	8646
GRAYLIM INC.	8646
IMMEUBLES CHA-BOR INC. (LES)	8646
IMPORTATIONS HANG FUNG INC.	8646
INCOFAM INC.	8646
INDUSTRIES FOREX INC. (LES)	8646
INDUSTRIES RICHARD INC. (LES)	8646
LACASSE (CONRAD & EDGARD) INC.	8646
LAFLAMME J.E. NOUVEAUTÉS INC.	8646
LAROUCHE & CLOUTIER INC.	8646
MACHINERIE B.M.L. INC.	8646
MATHIEU (A. BEN) INC.	8646
1641-9210 QUÉBEC INC.	8646
1641-9228 QUÉBEC INC.	8646
1645-8978 QUÉBEC INC.	8647
1646-8605 QUÉBEC INC.	8647
1646-8688 QUÉBEC INC.	8647
1646-8720 QUÉBEC INC.	8647
MONT-ROLLAND SÉCURITÉ & ENTRETIEN INC.	8647
MONT-ROLLAND SECURITY & MAINTENANCE INC.	8647
MOTELS GAGNÉ INC. (LES)	8647
PLACEMENT THERRIEN INC.	8647
PLACEMENTS GRÉGOIRE GUÉRETTE INC. (LES)	8647
PRODUITS FORESTIERS P.A.G. INC. (LES)	8647
REMORQUE GASPÉSIE INC.	8647
RENTAL CORPORATION OF AMERICA INC.	8645
RÉSIDENCES DE STE-ANNE-DES-LACS INC. (LES)	8647
SABLIÈRE J.R.A. INC. (LA)	8647
ST-PAULIN (M.D.) INC.	8647
SALON FANTASIA INC.	8647
SERRES COURTEAU INC. (LES)	8647
SERVICES TECHNIQUES ROUTIERS SPÉCIALISÉS (S.T.R.S.) INC.	8647
SERVICES TOUJOURS VERTS INC. (LES)	8647
SOQUENORD INC.	8647
TABAGIE DU VIEUX QUARTIER INC.	8647
VIDÉO MESSAGE (910) INC.	8647

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

BÉGIN (J.A.) LTÉE	8648
BELLEROSE (J.R.M.) INC.	8648
BES-TAR LTÉE	8648
CABLEVISION DU NORD DE QUÉBEC INC.	8648
CAFFA INC.	8648
CENTRE D'INFORMATIQUE L.M. INC.	8648
CLARK (G. W.) & CO. LTD.	8648
CONSEILLERS CAPITAL LTÉE	8648
DÉPANNEUR DU VALLON INC.	8648
DÉPANNEUR NYKO INC.	8648
DOMAINE CHERBOURG INC.	8648
DONAQUIN INC.	8648

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

	Page
ENTREPRISES COMMERCIALES LANDOR LTÉE	8648
ENTREPRISES MORNE INC. (LES)	8648
ENTREPRISES ROBERT BOURDEAU INC. (LES)	8648
ENTREPRISES VAUBEC INC. (LES)	8648
ÉQUIPEMENTS MARCEL DUBÉ INC. (LES)	8648
EXCAVATION L. PERRAS INC.	8648
GESTION TELCOBEC INC.	8648
GLOBDENT LTÉE	8648
HASKO CONSTRUCTION INC.	8649
IMMEUBLES BOIS JOLI, INC.	8649
IMMEUBLES H.R. INC.	8649
IMMEUBLES LÉVESQUE & PARENT INC. (LES)	8649
IMMEUBLES VALICHAM INC. (LES)	8649
INSTITUT UNESCORPS INC.	8649
JACQUES (M.) & C. BÉLANGER INC.	8649
JAMCO INC.	8649
LABELLE (JACQUES), PAYSAGISTE INC.	8649
LASALLE SPRING SERVICE LTD.	8649
MACHINERIES MIRABEL INC. (LES)	8649
MUTZKE (U.F.) INC.	8649
NOUVEAUTÉS B. GRÉGOIRE INC.	8649
OPTIQUE LAVIOLETTE LTÉE (L')	8649
OXYGÈNE LAURENDEAU & FILS INC.	8649
PARADIS (YVON) INC.	8649
PÉTROLES ORFORD INC.	8649
PLACEMENTS J.G. AUGER INC. (LES)	8649
PLACEMENTS JACQUES MAISONNEUVE LTÉE (*Erratum*)	8752
PLACEMENTS L. BEAUCAGE INC.	8649
PLACEMENTS TARDIF, LATULIPPE, PERREAULT INC. (LES)	8649
PLACEMENTS VALICHAM INC.	8649
QUINCAILLERIE QUÉBÉCOISE INC. (LA)	8649
RÉCUPÉRATION DRUMMOND INC.	8650
TAVERNE STE-CATHERINE INC.	8650
TÉLÉCON INC.	8650
TRUDEAU (SERGE) INC.	8650

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

BOUTIQUES J.M. ROULEAU INC. (LES)	8650
DE VIENNE (BERNARD) INC.	8650
FROMAGES GEMME INC. (LES)	8650
GESTION C.R.G.T. INC.	8650
GRAND MARCHÉ TRIFLUVIEN INC. (LE)	8650
INDUSTRIES S.L.M. INC. (LES)	8650
INDUSTRIES VALCARTIER INC. (LES)	8650
LAVAGE DE VITRES J.M. ROULEAU INC.	8650
MAISON DU MEUBLE BUREAU INC. (LA)	8650
MANOIR ST-FABIEN INC. (LE)	8650
MANUFACTURES ST-LAURENT INC. (LES)	8650
1641-9186 QUÉBEC INC.	8650
1644-2741 QUÉBEC INC.	8650
1645-3037 QUÉBEC INC.	8650
NETCOM INC.	8650
PLACEMENT THERRIEN INC.	8650
PLACEMENTS B. DE V. INC. (LES)	8650
PLACEMENTS LAURENCE VILLENEUVE INC. (LES)	8650
PLACEMENTS MARC L'ANGLAIS INC.	8650
ST-AMAND (ANDRÉ) & FILS INC.	8651
SOCIÉTÉ DE COURSES NATIONALES INC. (LA)	8651
SOCIÉTÉ DE GESTION DELNA INC.	8651

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES Page

ACCUEIL OZONAM DE HULL INC. ... 8651
ACTION VIEUX-MONTRÉAL INC. ... 8651
AMÉNAGEMENTS ST-AGAPIT INC. (LES) ... 8651
ARTISANS D'ANTICOSTI (LES) ... 8651
ARTS VISUELS OUTAOUAIS INC. ... 8651
ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE LA FAUNE RÉGION: LAC RODGER, BASSERODE, BEAUDRY, BERVAL ... 8651
ASSOCIATION DE RINGUETTE DE N.D.G. (L') ... 8651
ASSOCIATION DES DÉTENTEURS DE PERMIS D'ALCOOL DE LA RÉGION DE ROUYN-NORANDA INC. 8651
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE PÈRE MÉTHOT (L') ... 8651
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES NICOLET INC. ... 8651
ASSOCIATION DES PARENTS UNIQUES DE GATINEAU-HULL INC. ... 8652
ASSOCIATION DES PILOTES DE CHARLEVOIX INC. (L') ... 8652
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-DES-ÎLES INC. (L') ... 8652
ASSOCIATION DES SPORTS ET LOISIRS DES EMPLOYÉS DE BOMBARDIER, DIVISION DES PRODUITS FERROVIAIRES ET DIESEL (L') ... 8652
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS ET QUÉBÉCOIS DE QUÉBEC INC. ... 8652
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DU CENTRE-NORD DE MONTRÉAL ... 8652
ASSOCIATION RÉGIONALE DE TIR RICHELIEU-YAMASKA ... 8652
BALLON BALAI «SALON MODE» ... 8652
C'ENTRE FEMME DE BEAUCE ... 8652
CLUB AMIS DES ONDES C.B. MONTRÉAL ... 8652
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-RÉDEMPTEUR DE LÉVIS INC. (LE) ... 8652
CLUB DES LOISIRS L'OASIS DE LA PAIX (CLOP) INC. ... 8652
CLUB FOLKLORIQUE ÉGYPTIEN (LE) ... 8652
CLUB SOCIAL TRIPOLIS INC. ... 8652
COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE DE LA HAUTE-GATINEAU INC. ... 8652
COMITÉ DE LOISIR DE L'HÔPITAL ST-MICHEL ... 8652
COMITÉ D'ÉGLISE D'ODANAK ... 8652
COMITÉ DES CITOYENS DE LA PLACE FERGUSON ... 8652
COMITÉ DES FEMMES DU HAUT-ANJOU ... 8653
COMITÉ DES JEUNES DE ST-AMABLE ... 8653
COMITÉ DES PÊCHEURS DE MIDDLE (LE) ... 8653
COMITÉ ENVIRONNEMENT VIEUX MONTRÉAL (CEVM) INC. ... 8653
COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150ÈME ANNIVERSAIRE DE STE-ROSALIE INC. ... 8653
COMITÉ ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE CROSSE JUVÉNILE INC. ... 8653
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA PUBLICITÉ ... 8653
CORPORATION «AU GRÉ DU TEMPS» (LA) ... 8653
CORPORATION RADIO MONTAGNAISE DE OUIATCHOUAN ... 8653
FERME FORESTIÈRE WINCHESTER (LA) ... 8710
FONDATION TOLSTOY, INC. (LA) ... 8653
GARDERIE AU PETIT NUAGE ... 8653
GROUPE BROSSE ART ... 8653
GROUPE RENAISSANCE INC. (LE) ... 8653
LIGUE DE BALLE LENTE PETITRO DE VALLEYFIELD INC. ... 8653
LIGUE DE BALLE-LENTE LES JEUNES VIEUX DE VALLEYFIELD INC. ... 8653
LOISIRS CENTRE-VILLE DE SHAWINIGAN INC. (LES) ... 8653
LOISIRS DU CAMPING NADEAU INC. (LES) ... 8653
LOISIRS STE-BÉATRIX INC. ... 8653
MAALON TABALDAK WIGIT ODANAK ... 8652
MAISON DES FEMMES DU GRAND-PORTAGE (LA) ... 8653
MAISON JOIE DE VIVRE INC. ... 8654
MONTRÉAL CIVIC ORCHESTRA ... 8654
N.D.G. RINGUETTE ASSOCIATION INC. ... 8651
ORCHESTRE CIVIQUE DE MONTRÉAL ... 8654
ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. PRONAOS GRAND SOLEIL ... 8654
PASSERELLE, SERVICE D'AIDE AUX FEMMES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE (LA) ... 8654
PIEKUAKAMI KAIMIMKITS ... 8653

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES — *suite*

Page

POMPIERS VOLONTAIRES ST-LAURENT I.O. ... 8654
Q.A. STREET THEATER INC. (THE) ... 8654
REGROUPEMENT DES CITOYENS DE NOTRE-DAME DE LA MERCI ... 8654
REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS D'ALMA (ROCCA) INC. ... 8654
RÉSEAU D'ACTION ET D'INFORMATION POUR LES FEMMES (R.A.I.F.) ... 8654
SOCIÉTÉ D'AMÉLIORATION MILTON PARC INC. ... 8654
TABLE D'ÉMERAUDE (LA) ... 8654
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC. ... 8654
THÉÂTRE DE RUE Q.A. INC. (LE) ... 8654
TOLSTOY FOUNDATION, INC. ... 8653
TROUBADOUR TRANSPORT INC. ... 8654

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

SPENO RAIL SERVICES, INC. ... 8655

PERMIS

BELL'S MOVING AND STORAGE LTD. ... 8655
HIGHLANDS COUNTY LAND & TITLE COMPANY ... 8655
LEONOFF (KLOHN) CONSULTANTS LTD. ... 8655
NEW WESTMINSTER MARINE SALES AND SERVICE LTD. ... 8655
OANAG CANADA CORPORATION ... 8655
PE BEN PIPELINES (1979) LTD. ... 8655
SEARAIL CARGO SURVEYS LTD. ... 8655
TECHTROL LTD. ... 8655

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

CHARRON, MARGUERITE ... 8721
GAUDIN, HERVÉ ... 8721
GAUTHIER, GERMAIN ... 8722
GODBOUT, ROLAND ... 8722

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

CYR (ROBERT) ET ASSOCIÉS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ENR. ... 8656

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

PARTI DE L'UNION NATIONALE (*État sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1er avril 1980 au 31 juillet 1980*) ... 8722
PARTI QUÉBÉCOIS (*État sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1er avril 1980 au 30 juin 1980*) ... 8722

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

COOPÉRATIVE ARTISANALE DE ST-HENRI ... 8722
ENTREPOSAGES ST-PATRICK LTÉE (LES) (*Désistement des procédures de liquidation*) ... 8722

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE (*Entrée en vigueur du Règlement numéro 580*) ... 8723

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME

Page

SODEQ LAVAL INC. (*Certificat d'enregistrement*) 8723

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

ASSOCIATION DES ESTIVANTS DE BREBEUF 8656
CLUB DE SCIENCES NATURELLES DE DRUMMONDVILLE INC. 8656
CORPORATION DE GESTIONS EN TERRAINS QUEBEC (LA) 8656
FALBEC LTÉE 8656
SMITH-TIBLEMONT MINES LIMITED (*N.P.L.*) 8656
SYKEAN SOCIETY OF MONTRÉAL 8656

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL DR. JOSEPH GARCEAU (*L.P.*) 8723
CENTRE D'ACCUEIL LES AMETS (LE) (*L.P.S.*) 8723
CENTRE D'ACCUEIL THÉRÈSE MARTIN (*L.P.*) 8723

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE MANSEAU (*Dissolution*) 8724

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BAIE-D'URFÉ, VILLE 8724
LÉVIS, VILLE 8725
LORRAINE, VILLE 8725
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC, VILLAGE 8726
SAINT-JEAN-BAPTISTE-VIANNEY, PAROISSE 8727
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES, VILLAGE 8728
SAINTE-THÉRÈSE, VILLE 8728
SAINT-TIMOTHÉE, VILLAGE 8729
TRANSPORT DU SAGUENAY, CORPORATION INTERMUNICIPALE 8730

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

AEROSPACE AND ELECTRONIC COMMUNICATIONS EMPLOYEES' ASSOCIATION (RCA-SPAR) (*Changement de nom*) 8731
ASSOCIATION DES EMPLOYÉS EN COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUE & AÉROSPATIALE (RCA-SPAR) (*Changement de nom*) 8731
SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE, COUCHEPAGANICHE (*Constitution*) 8731
SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE RIMOUSKI (*Constitution*) 8731
SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR BERCEAU DE KAMOURASKA (*Constitution*) 8731
SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE FRANÇOIS PILOTE (*Constitution*) 8731
SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE L'ISLET-NORD (*Constitution*) 8731
SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE L'ISLET-SUD (*Constitution*) 8731
SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE ST-ALEXANDRE (*Constitution*) 8732
SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DE ST-PAUL (*Constitution*) 8732
SYNDICAT DE L'U.P.A. DU SECTEUR DES FERMIERS DE MONTMAGNY (*Constitution*) 8732
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA)(*Changement de nom*) 8732
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC (*Constitution*) 8732

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA 8732

VENTE(S) PAR LICITATION

IMMEUBLES ÉMILE ET PAUL RUDOLPHE INC. c. PELOSSE *ET AL.* 8733

VENTE(S) PAR SHÉRIF

Page

BEAUCE

PARENT *ET AL.* c. POMERLEAU 8734

HAUTERIVE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GIRARD 8734
CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU (LA) c. GAGNON 8735

IBERVILLE

MATÉRIAUX DU HAUT RICHELIEU, INC. c. CONSTRUCTION MAYNARD ET PONTON INC. 8735

JOLIETTE

CAISSE POPULAIRE SAINT-GABRIEL DE BRANDON c. LAVOIE 8735
COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR c. FRÉCHETTE 8736
COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR c. PLOURDE 8736
LESPÉRANCE (FRANÇOIS) INC. c. TOURIGNY 8737

KAMOURASKA

FRANK c. DASTOUS 8737

MONTRÉAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. PANTALONI *ET AL.* 8738
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. IMBEAU *ET AL.* 8738
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAUZIÈRE *ET AL.* 8739
CAISSE POPULAIRE DE ST-BONAVENTURE DE MONTRÉAL (LA) c. DAIGNEAULT 8739
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER c.ROBERT *ET AL.* 8740
CRÉDIT FONCIER FRANCO CANADIEN c. CONSTRUCTION KERMO LTÉE 8740
FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC c. BISSONNETTE 8741
KIRKLAND, VILLE c. ZELLNER 8741
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD. c. BOUTOUR 8741
PIERREFONDS, VILLE c. LAVOIE 8742
ROBERTS SPRINKLER LTD. c. LES PLACEMENTS IMMOBILIERS S.V.I.M. INC. 8742
TORONTO DOMINION BANK (THE) c. GRANGER GUENETTE 8743
TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED c. JEAN TUILES & TERRAZZO INC. *ET AL.* 8743

QUÉBEC

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) c. HAMEL 8744
BEAUDET & MARQUIS INC. c. BRASSERIE J.P. GARIÉPY INC. *ET AL.* 8744
BEAUPORT, VILLE c. BOISSONNEAUX *ET AL.* 8745
CANADA PERMANENT TRUST COMPANY c. LEDDEN INDUSTRIES LIMITED 8745
MATÉRIAUX LAVOIE INC. c. CONSTRUCTION JULES BÉLAND INC. 8746
QUÉBEC, VILLE c. FORTIN 8746
SAINT-AGAPIT FOURNITURE INC. c. GODBOUT 8747

RIMOUSKI

DEMERS *ET AL.* c. MARQUIS 8747

ROUYN-NORANDA

HÉRON c. PAQUETTE 8748

SAGUENAY

HABITATIONS TECHNIQUES H.C. LTÉE (LES) c. SAM BILODEAU CONSTRUCTION INC. *ET AL.* 8748

SAINT-HYACINTHE

ASSOCIATES FINANCIAL SERVICES LTD. c. MOREAU GIRARD 8749

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DAOUST *ès-qualités* (FAILLITE GILLES PATRY) (*Erratum*) 8752
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA) c. ALARY 8749
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE c. HOULE 8750
REINE (LA) c. CORTY 8750

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE DE LOUISEVILLE (LA) c. LAMY *ET AL.* 8751
GARAGE NORMAND TESSIER INC. c. LACHANCE 8751

SOMMAIRE

Page

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 8710

AVIS DIVERS 8710

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 8713

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 8717

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 8657

COMPAGNIES, LOI SUR LES 8633–8718

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 8655

CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 8721

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES 8656

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE 8722

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 8722

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 8723

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 8656

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES 8723

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES, LOI SUR LES 8724

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 8724

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 8731

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS, LOI SUR LA 8732

VENTE(S) PAR LICITATION 8733

VENTE(S) PAR SHÉRIF 8734

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

SSN 0703-5756

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec
Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal
Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos
Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Sherbrooke
Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire
Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Îles-de-la-Madeleine
Papeterie A.M. Hubert Inc.
C.P. 818 Cap aux Meules
Tél.: 986-2900

Valleyfield
Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski
EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)
Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

St-Hyacinthe
Comptoir du Livre Inc.
548 ave Mondor
Tél.: 774-4488

Saint-Boniface (Winnipeg)
Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville
Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn
Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé
Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier
Tél.: 368-5777